

**Séance Publique Législative**  
du 21 décembre 2023

# **LOI N° 1.557 DU 22 DÉCEMBRE 2023 PORTANT FIXATION DU BUDGET GÉNÉRAL PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024**

## **DOSSIER LÉGISLATIF - TRAVAUX PRÉPARATOIRES**

---

---

### **SOMMAIRE**

---

#### **A - TRAVAUX PRÉPARATOIRES**

- I. EXPOSÉ DES MOTIFS DE LA LOI ET PROJET DE LOI, N° 1082, PORTANT FIXATION DU BUDGET GÉNÉRAL PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024 (p. 2)**
- II. RAPPORT DU CONSEIL NATIONAL (p. 16)**
- III. RÉPONSE DU MINISTRE D'ÉTAT (p. 30)**
- IV. INTERVENTION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL NATIONAL (p. 44)**

**B - LOI N° 1.557 DU 22 DÉCEMBRE 2023 PORTANT FIXATION DU BUDGET GÉNÉRAL PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024 (p. 46)**

**ANNEXE AU « JOURNAL DE MONACO » N° 8.686**

**DU 15 MARS 2024**

---

---

## A - TRAVAUX PRÉPARATOIRES

---

### I. EXPOSÉ DES MOTIFS DE LA LOI ET PROJET DE LOI, N° 1082, PORTANT FIXATION DU BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024

---

Au regard de l'évolution des recettes et des dépenses, le Budget Primitif 2024 présente un excédent structurel de + 64 M€. Toutefois, afin d'assurer une meilleure lisibilité des comptes publics, il est apparu prudent et raisonnable d'initier, en 2024, un apurement progressif du Compte Spécial du Trésor 84.10 « Avances dommages », ce qui conduit à présenter le Budget Primitif 2024 avec un résultat comptable prévisionnel de - 14,4 M€. Pour mémoire, l'exercice 2022 avait été clôturé avec un solde excédentaire de + 32,2 M€. Le Budget Primitif 2023 avait été, quant à lui, présenté en excédent de recettes à + 9,1 M€ porté à + 10,1 M€ dans le cadre du Budget Rectificatif 2023.

Le Budget de l'exercice 2024 affiche des prévisions de recettes s'élevant à 2.045,8 M€ en hausse de + 0,8 % (soit + 15,5 M€) par rapport à celles du Budget Primitif 2023 (2.030,3 M€) et des prévisions de dépenses s'élevant à 2.060,2 M€ en hausse de + 1,9 % (soit + 39 M€) par rapport à celles du Budget Primitif 2023 (2.021,3 M€).

*Il est rappelé qu'une inscription de 84 M€ avait été exceptionnellement faite, au Budget Primitif 2023, en recettes afin de **matérialiser l'échange correspondant à la valeur du volume et des droits à construire cédés au promoteur de l'opération Testimonio II** pour la partie privative en échange de l'Ecole Internationale. Pour mémoire, une somme équivalente avait également été inscrite en dépenses sur l'article dédié à cette opération. Ainsi, l'analyse qui suit se fera **hors cette opération exceptionnelle en 2023**.*

Ainsi, hors cette opération exceptionnelle d'échange en 2023, les recettes sont en hausse de + 5,1 % (soit + 99,5 M€) et les dépenses de + 6,4 % (soit + 123 M€) par rapport à celles du Budget Primitif 2023.

Dans ce contexte, quatre orientations majeures méritent d'être soulignées pour le Budget Primitif 2024 :

- Les dépenses de fonctionnement sont en forte augmentation de + 57,1 M€ (+ 7,9 %) dont + 23,2 M€ pour les dépenses de personnel et + 12 M€ pour le parc immobilier loué.
- Les dépenses d'interventions publiques sont également majorées de + 35,6 M€ dont + 8,5 M€ pour les sommes dédiées au bouclier tarifaire, + 5,3 M€ pour la subvention allouée à la nouvelle chaîne Monaco Télévisions et + 4 M€ pour la dotation de fonctionnement de la Commune.
- Les dépenses d'équipement et d'investissements sont, quant à elles, en hausse de + 34,3 M€. On relève l'accélération de l'écoulement des dépenses pour l'urbanisation des délaissés S.N.C.F. (+ 47,4 M€) ainsi que la majoration de l'abondement du compte de dépôt dédié à la construction du Nouveau Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (+ 25 M€) tandis que les dépenses dédiées au Plan National pour le Logement sont en baisse de - 114 M€ à 122,7 M€).
- Enfin, les recettes connaissent une progression plus limitée que l'exercice précédent (+ 99,5 M€, soit + 5,1 %) et concernent principalement les contributions fiscales (+ 80,4 M€).

Par ailleurs, les actions poursuivies dans le cadre du Budget Primitif 2024 sont les suivantes :

- Accompagner le déploiement des autres grands projets en matière de programme d'équipement avec la poursuite des opérations de grande envergure telles que l'extension du Grimaldi Forum ou encore celui de l'Entrée de ville au Jardin exotique ;
  - Poursuivre le renforcement des moyens en matière de mobilité piétonne, de transition numérique et de transition énergétique.
- Enfin, les actions en matière sociale, culturelle, sportive, d'éducation et de qualité de vie continuent à être soutenues au Budget Primitif 2024 par le Budget de l'Etat.

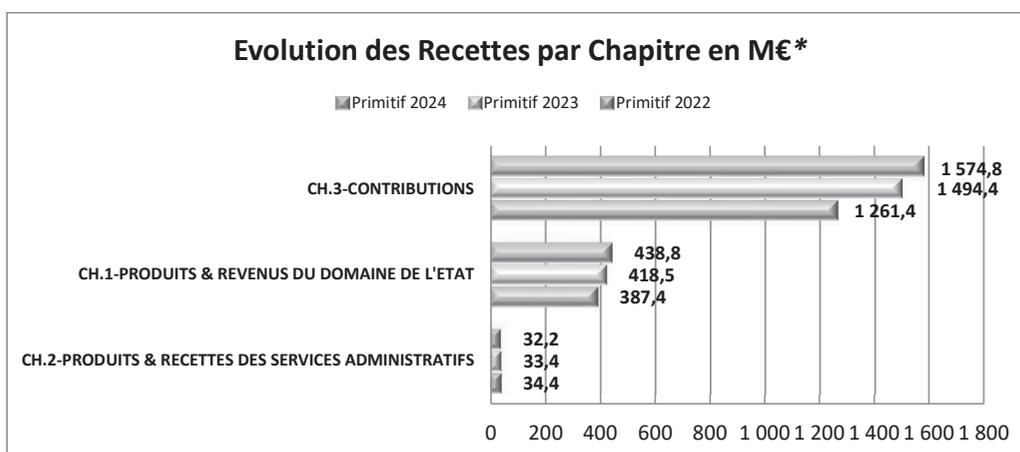
Le Budget se situe autour de 2 milliards d'euros et se présente synthétiquement comme suit :

	BUDGET PRIMITIF 2023	BUDGET RECTIFICATIF 2023	BUDGET PRIMITIF 2024	BP 2024 / BP 2023 %
<b>RECETTES (*)</b>	<b>1 946 346 000</b>	<b>2 121 762 600</b>	<b>2 045 798 700</b>	<b>+ 5,1%</b>
<b>DEPENSES (*)</b>				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	724 932 900	743 324 600	782 011 200	+ 7,9%
DEPENSES D'INTERVENTIONS PUBLIQUES	470 166 000	501 016 100	501 743 700	+ 6,7%
DEPENSES D'EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS (*)	742 174 900	867 349 500	776 476 700	+ 4,6%
ACQUISITION D'IMMEUBLES	5 000 000	5 000 000	5 000 000	+ 0,0%
TRAVAUX D'EQUIPEMENT	663 105 000	782 492 600	702 420 700	+ 5,9%
MATERIEL D'EQUIPEMENT	74 069 900	79 856 900	69 056 000	- 6,8%
<b>TOTAL DEPENSES (*)</b>	<b>1 937 273 800</b>	<b>2 111 690 200</b>	<b>2 060 231 600</b>	<b>+ 6,3%</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>+ 9 072 200</b>	<b>+ 10 072 400</b>	<b>- 14 432 900</b>	

(\*) Hors matérialisation des échanges : 84 M€ en 2023

## I – Recettes

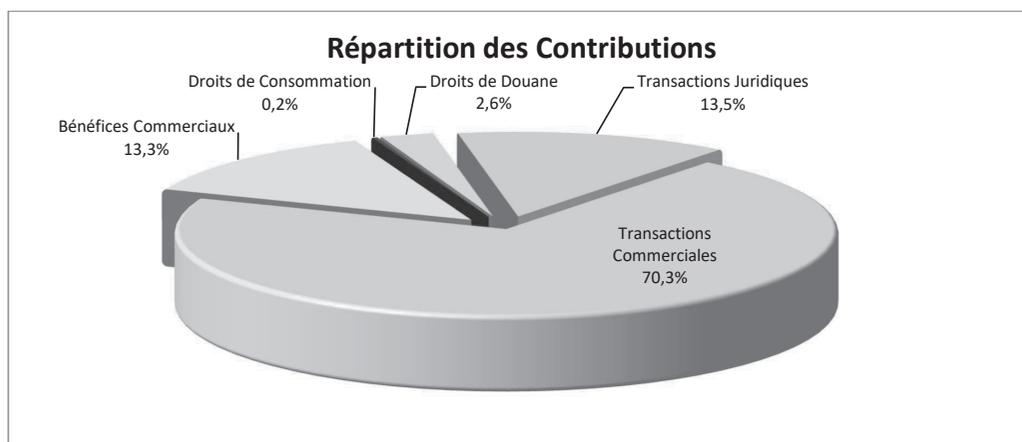
Les recettes sont en hausse de + 5,1 %, soit + 99,5 M€, par rapport au Budget Primitif 2023 (+ 0,8 %, soit + 15,5 M€ avec la matérialisation d'échange en 2023). L'évolution des recettes de 2022 à 2024 se décompose comme suit :



\* hors matérialisation des échanges de 84 M€ en 2023 et 206 M€ en 2022

## 1) Les Contributions

Au global, elles sont en augmentation de + 5,4 % par rapport au Budget Primitif 2023 et se répartissent comme suit :



Les principales variations des recettes de ce chapitre concernent les domaines suivants :

### a) L'impôt sur les bénéfices commerciaux (I.S.B.)

Les recettes issues de l'impôt sur les bénéfices sont en hausse par rapport au Budget Primitif 2023 (+ 54 M€, soit + 34,6 %). En effet, les encaissements étant essentiellement constitués d'acomptes liquidés sur la base des bénéfices de l'année 2023 non connus à ce jour, il est prévu une augmentation de l'inscription compte tenu de l'hypothèse d'une hausse des recettes en 2024 en raison de l'effet démultiplicateur du mécanisme d'acomptes et de solde en cas de variation du bénéfice imposable d'une année sur l'autre.

### b) Les droits sur les transactions juridiques

Les transactions juridiques affichent globalement une hausse de + 8 % par rapport au Budget Primitif 2023, soit + 15,9 M€. Ainsi, il est à noter l'augmentation des recettes issues :

- Des droits de mutation (+ 13 M€, soit + 9,8 %) ;
- Des droits d'hypothèques (+ 1 M€, soit + 20 %) ;
- Des taxes sur les assurances (+ 1 M€, soit + 8 %) ;
- Des droits sur les autres actes civils et administratifs (+ 700 K€, soit + 1,6 %).

### c) Les recettes de T.V.A.

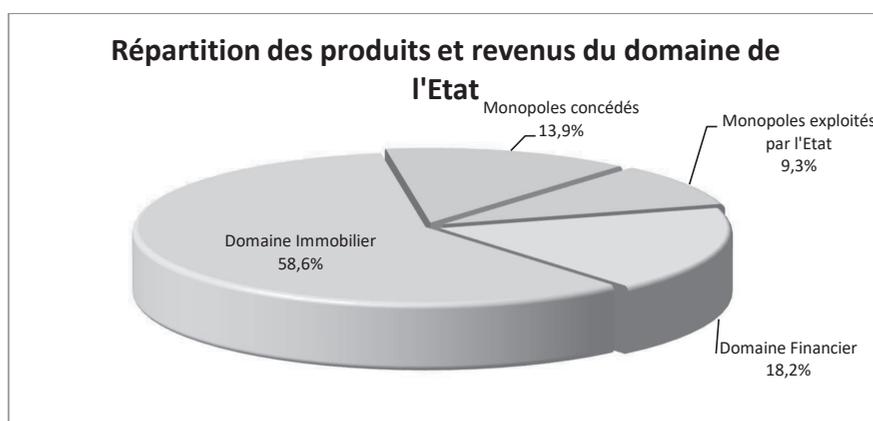
Elles augmentent de + 1,1 %, soit + 12 M€ par rapport au Budget Primitif 2023, et se décomposent de la façon suivante :

Les sommes à recevoir au titre du compte de partage sont en baisse par rapport à 2023 (- 22 M€, soit - 21 %), soit un total de 83 M€ pour 2024.

S'agissant des recettes issues des encaissements nets perçus à Monaco, elles sont prévues à la hausse de + 34 M€ (soit + 3,4 %). Cette évolution est due à l'augmentation de la T.V.A. « interne » (+ 114 M€) relativisée par la diminution prévisionnelle de la T.V.A. « immobilière » (- 90 M€). Les restitutions, quant à elles, sont en baisse par rapport au Budget Primitif 2023 (- 10 M€).

## 2) Les produits et revenus du domaine de l'Etat

D'un montant global de 438,8 M€, les recettes de ce chapitre sont en hausse de + 20,2 M€ (soit + 4,8 %) par rapport au Budget Primitif 2023. Elles se répartissent comme suit :



On note les mouvements dans les domaines suivants :

### a) Domaine Immobilier

En hausse de + 2,2 %, soit + 5,6 M€, les évolutions du domaine immobilier concernent :

➤ Le domaine immobilier, qui est en hausse de + 4,2 %, soit + 3,6 M€, en raison essentiellement des recettes issues des immeubles bâtis (+ 4,1 %, soit + 2,8 M€) compte tenu principalement de la livraison de plusieurs opérations du Plan Logement ;

➤ Les Parkings Publics qui affichent, également, une augmentation des recettes de + 2,8 % soit + 1,4 M€. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation des droits de stationnement (+ 1,6 M€, soit + 3,3 %) en raison d'une activité plus soutenue notamment grâce à la poursuite de la reprise du tourisme de masse ;

➤ Les produits de cessions, qui sont revus légèrement à la hausse, soit + 0,6 M€ (hors opération exceptionnelle relative à la matérialisation de l'échange concernant l'opération Testimonio II). Ces recettes tiennent compte du dernier versement au titre de la soulte de l'extension en mer (60 M€) et de la perception de droits immobiliers divers dus à des projets de surdensification (55,6 M€).

### b) Monopoles

➤ Monopoles exploités par l'Etat : on constate une diminution des recettes de - 2,3 %, soit - 941 K€. Les principales évolutions concernent :

▪ *Postes et Télégraphes* : - 5,5 % (soit - 1,2 M€) liés à la baisse cumulée du remboursement par la France des dépenses engagées en 2023 par la Principauté et des recettes postales ;

▪ *Régie des Tabacs* : + 1,6 % (soit + 271 K€) en raison de la majoration des recettes des « dispositifs électroniques et produits connexes » relativisée par la diminution de celles des « tabacs ».

➤ Monopoles concédés : les recettes sont en hausse de + 5,8 M€ (soit + 10,5 %), en raison principalement :

▪ *Société des Bains de Mer* : + 11,1 % (soit + 3,3 M€). Cette prévision repose sur un montant prévisionnel des recettes nettes des jeux sur l'exercice 2023/2024 en hausse de + 11,1 % par rapport à l'exercice 2022/2023 ;

▪ *SAM d'Exploitation des Ports* : + 14,6 % (soit + 1,8 M€) compte tenu de l'évolution du chiffre d'affaires prévisionnel ;

▪ *Monaco Telecom* : + 17,7 % (soit + 1,2 M€), la marge brute des services concessifs de l'exercice N-1 étant prévue en progression de + 5 % pour 2023.

### c) Domaine financier

Les recettes du domaine financier, d'un montant de 80,1 M€, augmentent de + 9,8 M€ (soit + 13,9 %) compte tenu de la majoration des intérêts bancaires et des intérêts sur C.H.C..

### 3) **Les produits et recettes des services administratifs**

L'évolution en baisse de ce chapitre de - 3,7 %, soit - 1,2 M€ repose principalement sur les évolutions suivantes :

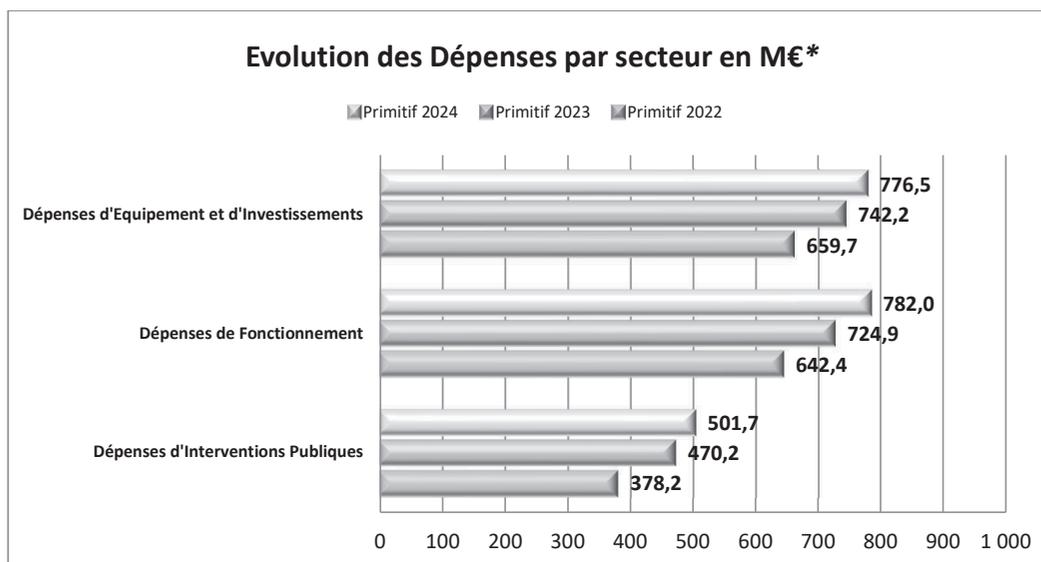
➤ Recettes diverses : - 2,9 M€. Ces encaissements, généralement imprévisibles par nature, sont révisés à la baisse au regard des recettes exceptionnelles inscrites en 2023 ;

➤ Participation aux frais de structures d'accueil sanitaires et sociales : + 731 K€ ;

➤ Remboursement frais de personnel : + 724 K€ (soit + 8,1 %), ces recettes retraçant les remboursements des salaires et charges sociales par les organismes employant des fonctionnaires mis à leur disposition.

## **II – Dépenses**

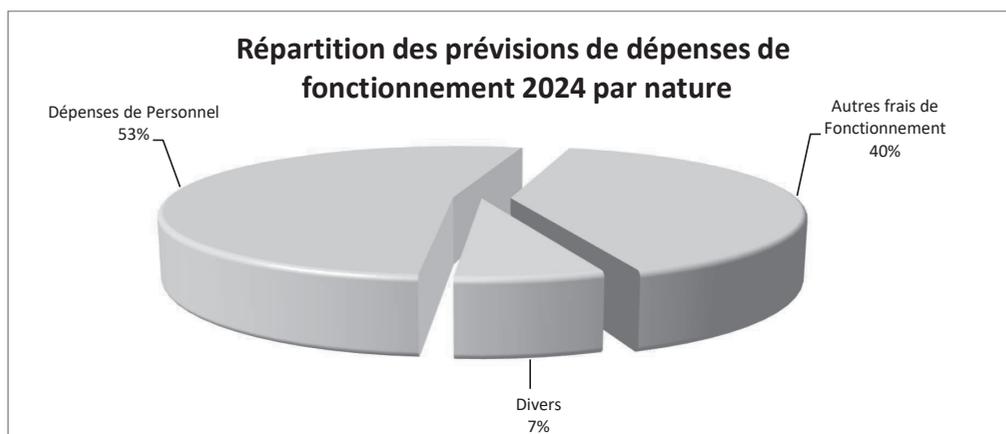
Le montant des prévisions de dépenses atteint 2.060,2 M€ pour l'exercice 2024, soit + 123 M€ (+ 6,4 %) de plus qu'au Budget Primitif 2023 (+ 1,9 %, soit + 39 M€ avec la matérialisation d'échange en 2023). L'évolution des dépenses par secteur se compose comme suit :



\* hors matérialisation des échanges de 84 M€ en 2023 et 206 M€ en 2022

### 1) Les Dépenses de Fonctionnement

Elles augmentent de + 7,9 % entre les Budgets Primitifs 2023 et 2024, soit + 57,1 M€ et se répartissent comme suit :



#### a) Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel augmentent globalement de + 5,9 % soit + 23,2 M€.

Elles comprennent les traitements (+ 5,6 %, soit + 13,9 M€ par rapport au Budget Primitif 2023) ainsi que les charges sociales nettes (+ 6,5 %, soit + 9,3 M€).

L'augmentation des charges sociales s'explique principalement par l'évolution des charges brutes (+ 6,4 %, soit + 9,8 M€). On note ainsi l'augmentation des pensions et allocations de retraite (+ 8,3 M€, soit + 8,5 %) et, dans une moindre mesure, des prestations familiales (+ 1,7 M€, soit + 8,6 %).

b) Autres frais de fonctionnement

Ces dépenses sont en hausse de + 8,8 %, soit + 25,4 M€ et s'expliquent principalement par les évolutions suivantes :

➤ Les immobilisations (+ 1,1 M€, soit + 85 %) :

▪ *Les immobilisations corporelles (+ 1 M€) :* on note, principalement, la création d'une zone de mouillage pour les yachts au large de Monaco avec l'installation de 4 coffres d'amarrages en 2024 ;

➤ Les achats (+ 3,1 M€, soit + 10,8 %) :

▪ *Les matières premières et les fluides (+ 3,1 M€) :* on relève, ainsi, la majoration de + 1,7 M€ des dépenses liées aux fluides des bâtiments à usage public et de + 533 K€ de celles du Stade Louis II compte tenu des coûts induits par l'évolution des tarifs de l'électricité. Les dépenses du Service des Parkings Publics sont, quant à elles, majorées de + 835 K€ en raison de l'évolution du prix de l'électricité mais, également, de l'ouverture de nouveaux parcs de stationnement.

▪ *Les approvisionnements courants (- 235 K€) :* liés principalement à la diminution des fournitures administratives et techniques de la Direction de l'Action Sanitaire (- 368 K€, en raison de la fermeture du Centre Covid en mars 2023).

▪ *Les achats de marchandises (+ 607 K€) :* les achats de la Régie des Tabacs, augmentent ainsi de + 580 K€ afin de reconstituer les stocks de cigares et d'élargir les gammes de dispositifs électroniques et produits connexes.

▪ *Les achats de produits médicaux (- 313 K€) :* dus à la fermeture du Centre Covid en mars 2023.

➤ Les services Extérieurs (+ 7,4 M€, soit + 6,4 %) :

▪ *Les contrats de prestations de services (- 1,2 M€) :* dont - 1,3 M€ liés à la fermeture du Centre Covid en mars 2023.

▪ *Les frais de location (+ 2 M€) :* en raison principalement de la majoration induite par les « services Cloud » de + 1,7 M€.

▪ *Les dépenses d'entretien et de réparation (+ 3,9 M€) :* on relève la hausse de + 1,8 M€ des inscriptions dédiées à la sécurisation des falaises des Pêcheurs et du Bautugan, à la réfection des aires de jeux d'enfants de Monaco Ville et du Chapiteau de Fontvieille et à l'entretien de la voirie. Celles du Service des Parkings Publics sont, également, majorées de + 1,2 M€ en raison de la modernisation du système de lecture de plaques et de la maintenance des bornes électriques.

▪ *Les primes d'assurance (+ 710 K€) :* compte tenu de l'augmentation des cotisations annuelles.

▪ *Personnel extérieur au service (- 445 K€)* : on relève, ainsi, la diminution des dépenses de la Direction de l'Action Sanitaire en raison de la fermeture du Centre Covid en mars 2023 (- 900 K€) partiellement compensée par la majoration de celles du Service des Parkings Publics compte tenu de l'augmentation du nombre de prestataires dans le cadre du projet de G.A.C. (Gestion des Abonnés Centralisée : + 500 K€).

▪ *Les dépenses de publicité, publications et relations publiques (+ 803 K€)* : Il est à noter, notamment, la majoration de + 492 K€ des dépenses du Musée d'Anthropologie Préhistorique de Monaco au titre de l'organisation d'une exposition temporaire sur la grotte de Lascaux.

➤ Les autres charges courantes (+ 13,9 M€, soit + 9,7 %) :

▪ *Le compte de partage postal (- 889 K€)* : compte tenu des travaux d'aménagement et d'entretien qui seront réalisés en 2023 dans les différents bureaux de Poste de la Principauté, et notamment dans le nouveau Centre de tri de l'Ilot Pasteur.

▪ *Les dépenses de fonctionnement courant d'entités particulières (+ 553 K€)* : et, plus particulièrement, les frais de réception des postes diplomatiques (+ 213 K€).

▪ *Les dépenses des services publics (+ 2 M€)* : On relève l'augmentation des dépenses de collecte et d'incinération des déchets (+ 2 M€) et de nettoyage de la ville (+ 680 K€) tandis que celles relatives au traitement des déchets sont en baisse de - 1,1 M€ en raison de l'ajustement du calendrier des travaux de Gros Entretien Renouvellement de l'usine actuelle.

Par ailleurs, les dépenses de transports publics sont stables. Toutefois, il est à noter la hausse des dépenses de fonctionnement courant de la Compagnie des Autobus de Monaco (+ 3,5 M€, compte tenu, notamment, de la mise en place de nouvelles lignes et d'un transport à la demande) compensée par l'évolution des dépenses dédiées à la décarbonation du parc de bus de la Compagnie des Autobus de Monaco (- 3,5 M€).

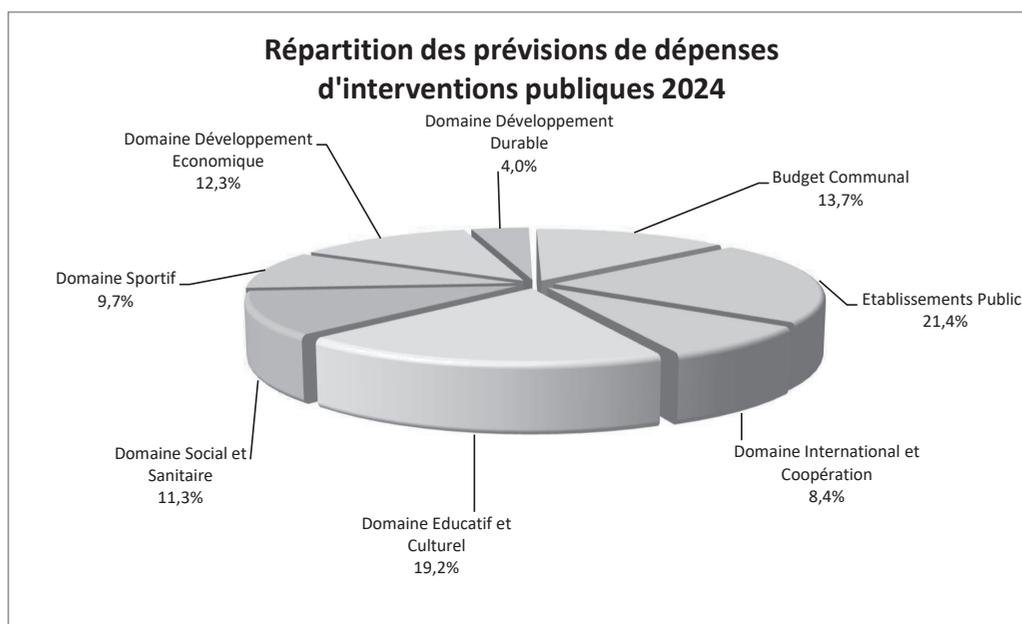
▪ *Les dépenses du parc immobilier loué (+ 12 M€)* : compte tenu principalement de la livraison, en 2024, de plusieurs opérations du Plan National pour le Logement Testimonio II bis, Grand Ida et Villa Carmelha).

▪ *Les charges diverses de gestion courante (- 261 K€)*.

▪ *Les charges financières (+ 400 K€)* : dus aux bonifications de Contrats Habitation Capitalisation (C.H.C.).

## 2) Les Dépenses d'Interventions Publiques

Les dépenses d'interventions publiques affichent une hausse de + 6,7 %, soit + 31,6 M€, par rapport au Budget Primitif 2023. La répartition des interventions publiques se décompose comme suit :



a) Le Budget Communal

La dotation globale accordée à la Mairie, arrêtée à 68,7 M€, est en hausse de + 5,8 %.

- *Dotation de fonctionnement* : 61,4 M€ (soit + 6,9 %),
- *Dotation spéciale* : 7,2 M€ (soit - 3,1 %) dont 6,8 M€ (soit + 2,3 %) de dépenses pour le compte de l'Etat qui ont été arrêtées à 6,8 M€ (Subventions sportives de fonctionnement pour 4,1 M€ (soit + 2,9 %), subventions sportives extraordinaires pour 2,5 M€ (soit + 19,9 %) et frais relatifs à la Fête Nationale (290 K€, soit + 7,4 %) et 423 K€ de dépenses d'investissements.

b) Etablissements Publics

Les subventions allouées aux établissements publics sont en diminution de - 1,1 M€, soit - 1 %, compte tenu principalement de la minoration de - 8,9 % (soit - 5,4 M€) des subventions allouées aux établissements publics de santé de la Principauté (portant le soutien budgétaire en 2024 à 55,6 M€ pour l'ensemble des structures et activités) relativisée par la poursuite d'une politique sociale ambitieuse menée par l'O.P.S. en faveur des personnes âgées dépendantes et handicapées portant l'intervention de l'Etat vis-à-vis de cette entité à 38,5 M€ (soit + 3,6 M€).

On relève, par ailleurs, la hausse des subventions allouées au Nouveau Musée National de Monaco (+ 369 K€) et au Centre Scientifique de Monaco (+ 350 K€), cette variation s'expliquant principalement par l'augmentation des dépenses de personnel.

c) Le domaine international et coopération

Ce domaine connaît une majoration de ses crédits (+ 16,3 %, soit + 5,9 M€). On peut, ainsi, noter les évolutions suivantes :

➤ Le renforcement des crédits d'Aide Publique au Développement (+ 2,5 M€) permet d'atteindre l'objectif de 27 M€ d'A.P.D. en 2024, conformément au plan stratégique 2022-2024.

➤ La préparation de la prochaine Exposition Universelle qui se tiendra à Osaka en 2025 est à l'origine d'une hausse des crédits (+ 1 M€).

#### d) Le domaine éducatif et culturel

Le domaine éducatif et culturel est en augmentation de + 7 M€ (soit + 7,9 %) par rapport au Budget Primitif 2023 compte tenu des évolutions suivantes :

➤ L'augmentation de + 5,3 M€ de la subvention de fonctionnement allouée à la chaîne Monaco Télévisions compte tenu, notamment, de son coût de fonctionnement en année pleine ;

➤ Les subventions allouées à la Compagnie des Ballets de Monte-Carlo et à l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sont en hausse respectivement de + 1,6 M€ et + 1 M€ en raison principalement des revalorisations salariales appliquées en 2022 et 2023 ;

➤ La subvention aux établissements d'enseignement privé augmente de + 815 K€ (soit + 5,8 %) ; cette variation s'explique principalement par l'augmentation des dépenses de personnel et de fluides ;

➤ La subvention allouée au Grimaldi Forum au titre des événements culturels connaît une hausse (+ 17,7 %, soit + 600 K€) afin de maintenir l'objectif de produire des grandes expositions et une programmation musicale de qualité pour tous les publics.

➤ L'inscription, en 2023, de crédits dédiés à la Commémoration du centenaire de la naissance du Prince Rainier III (- 3,2 M€).

#### e) Le domaine social et sanitaire

Le domaine « Social et Sanitaire » est en hausse de + 15,4 % (soit + 7,6 M€) compte tenu, principalement, de la majoration des sommes dédiées au bouclier tarifaire relatif à l'électricité et initié par la Principauté pour faire face à la crise énergétique (+ 6,5 M€).

Les crédits alloués au C.A.T.T.P. sont en hausse de + 74,1 % (+ 1 M€) en raison de la hausse de la participation de la Principauté aux dépenses de fonctionnement du nouveau centre d'accueil de jour de Beausoleil afin d'y inclure la partie liée aux « soins ».

Parallèlement, une diminution de - 2 M€ est réalisée au titre de l'allocation compensatoire de loyer au regard des dépenses constatées à la fin du 1er trimestre 2023.

#### f) Le domaine sportif

Le domaine sportif est en augmentation de + 2,4 M€, soit + 5,3 %, en raison principalement de la majoration des crédits des « Manifestations sportives » (+ 1,6 M€), compte tenu, notamment, de l'organisation d'une étape du Tour de France en 2024, et des « Epreuves Sportives Automobiles » (+ 1,5 M€).

g) Le domaine économique

Ce domaine est en hausse de + 10,5 %, soit + 5,9 M€ en raison principalement de :

- La majoration des crédits dédiés aux études économiques (+ 3,8 M€) et à l'aide aux commerces (+ 2,9 M€) ;
- L'augmentation de l'inscription réalisée à l'article « Participation Gare » de + 2,4 M€ principalement au titre de la contribution de la Principauté au renouvellement des investissements pour le génie ferroviaire et le tunnel ;
- La hausse de la subvention allouée pour l'exploitation du Grimaldi Forum de + 1,1 M€ (soit + 13,8 %) afin d'ajuster les dépenses de personnel suite aux revalorisations salariales effectuées en 2022 et 2023 ;
- L'absence d'inscriptions au titre, d'une part, des remboursements des frais des campagnes électorales communales et nationales (- 1,1 M€) et, d'autre part, de la participation au réseau téléphonique (- 1 M€), le financement du plan d'investissements liés à l'installation de la fibre s'étant achevé en 2023.

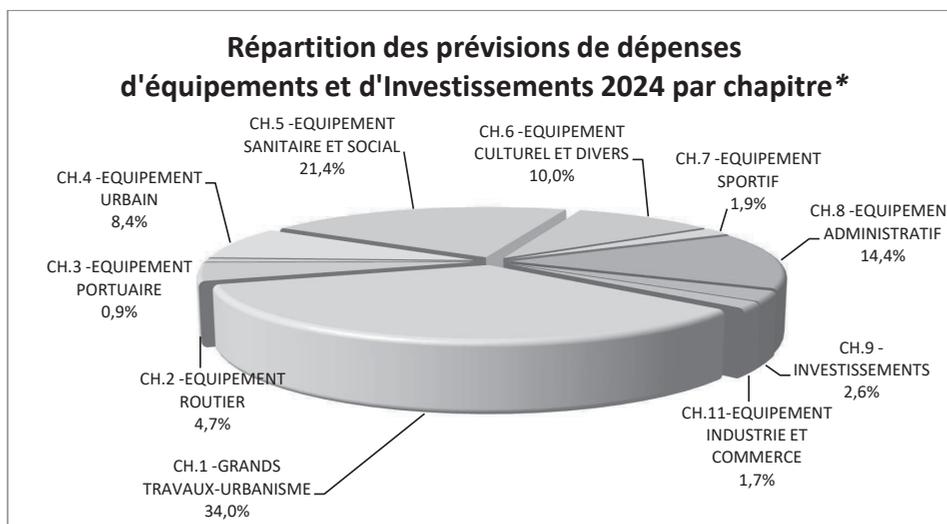
h) Le domaine développement durable

Ce domaine est stable par rapport au Budget Primitif 2023.

3) **Les Dépenses d'Équipement et d'Investissements**

Les dépenses d'équipement et d'investissements s'établissent à 776,5 M€ et sont en hausse (+ 34,3 M€, soit + 4,6 %) par rapport au Budget Primitif 2023 (hors matérialisation des échanges).

Les prévisions de dépenses d'investissements par chapitre se répartissent comme suit :



Les mouvements les plus significatifs, dans l'ordre des chapitres comptables du Budget sont les suivants :

a) Les grands travaux d'urbanisme

Ce chapitre constitue le premier budget d'équipement et représente 264,4 M€ contre 133,2 M€ au Budget Primitif 2023, en hausse de + 131,2 M€.

L'augmentation des crédits est principalement due à la décision de provisionner, de manière prudente et raisonnable, les dépenses induites par le sinistre ayant touché l'immeuble « Les Jardins d'Apolline » (+ 50 M€) et de solder celles restant à la charge de l'Etat pour l'immeuble « L'Hélios » (+ 28,4 M€).

La hausse de ce chapitre s'explique également par l'avancement des chantiers de l'Ilot Charles III, avec la poursuite des travaux préparatoires du projet de socle (+ 31 M€), et de l'Ilot Pasteur afin de financer, d'une part, les finitions du collège pour permettre son ouverture en septembre 2024 et, d'autre part, l'intervention des corps d'états secondaires et scéniques pour la partie nord de l'opération regroupant l'immeuble de bureaux, l'espace Léo Ferré et la Médiathèque (+ 16,4 M€).

Par ailleurs, est à noter la hausse des inscriptions relatives à l'amélioration des accès ouest (+ 6,4 M€) afin de poursuivre les études et les travaux concernant la réalisation d'une trémie au carrefour du Bautugan et de celles liées à l'agrandissement du rond-point « de l'Hôpital » situé en amont de l'entrée du tunnel Albert II.

b) L'équipement routier

Ce chapitre est majoré de + 10,3 M€, soit + 39 %.

Il sera, principalement, dédié à la poursuite des aménagements en faveur de la mobilité piétonne (13,3 M€, soit + 4,6 M€) avec notamment la cinquième phase du plan de rénovation des liaisons mécaniques de la Principauté. La livraison de la passerelle Pasteur-Salines est prévue en même temps que le collège en mai 2024 et celle de la galerie des Salines se fera à l'ouverture du parking d'entrée de ville.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de renaturation de la ville, une inscription de 3 M€ permettra d'initier les travaux pour la création d'une connexion piétonne entre le boulevard de Belgique et l'Ilot Pasteur.

Enfin, est à noter l'inscription de 1,5 M€ afin d'amorcer les études pour la rénovation de la Place des Moulins.

c) L'équipement portuaire

La baisse de - 46,8 %, soit - 6 M€ de ce chapitre par rapport au Budget Primitif 2023, est principalement due à l'opération d'aménagement du Larvotto (- 2,7 M€) et à l'aboutissement de certaines opérations telles que la rénovation des piles des Spélugues (- 2,5 M€) et l'électrification de la digue semi-flottante à destination des méga-yachts (- 1,3 M€).

d) L'équipement urbain

En matière d'équipement urbain, l'augmentation de + 30,4 M€ est essentiellement due à l'abondement du compte de dépôt dédié à la construction du Centre de Traitement de Valorisation des Déchets (50 M€), soit + 25 M€.

Par ailleurs, il est à noter la participation financière de la Principauté pour la requalification du Boulevard Guynemer à Beausoleil (+ 3 M€) ainsi que la rénovation des hangars de l'Héliport (+ 5,2 M€).

e) L'équipement sanitaire et social

Ce chapitre s'élève à 166,5 M€ (contre 270,3 M€ au Budget Primitif 2023 hors écriture de matérialisation de l'échange concernant l'Ecole Internationale pour 84 M€).

Les montants les plus significatifs concernent principalement des opérations relevant du Plan National pour le Logement (122,7 M€) : « Bel Air » (40 M€), « Larvotto Supérieur » (30,4 M€), « Grand Ida » (22,2 M€), « Testimonio II et II bis » (11,2 M€), « Villa Carmelha » (9 M€), « Les lierres-Nathalie » (5 M€) et « Le Mas Honoria » (4,9 M€).

Ce chapitre retrace également les dépenses du domaine de la santé telles que la reconstruction du Cap Fleuri (16,5 M€) avec les travaux du « Cap 1 » et le maintien à niveau du C.H.P.G. (9,9 M€).

Enfin, l'article dédié aux travaux du parc domanial connaît une majoration de sa dotation (+ 5,7 M€) compte tenu des nombreux travaux à réaliser en 2024 (ravalements de façade, étanchéités, menuiseries...).

f) L'équipement culturel ou divers

Ce chapitre est en diminution de - 4,9 M€ en raison principalement de l'opération d'extension du Grimaldi Forum (- 14 M€) dont les travaux d'aménagement des locaux seront finalisés en 2024 en vue d'une livraison en fin d'année.

Parallèlement, on relève la majoration des crédits dédiés à l'opération d'entrée de ville ouest (+ 6 M€) dont l'achèvement est prévu mi-2024 avec la livraison du parking, de la zone logistique et des surfaces d'activité et à la rénovation et l'embellissement du Jardin Exotique (+ 5,5 M€) avec pour objectif de démarrer des travaux en 2024.

g) L'équipement sportif

Ce domaine augmente de + 9,9 %, soit + 1,3 M€, et concerne principalement la réhabilitation et le maintien en exploitation du Stade Louis II (+ 7,1 M€). S'agissant de sa restructuration, les études se poursuivront dans l'optique de réaliser, en priorité, la réhabilitation des tribunes du stade omnisports et des zones logistiques de l'ouvrage (- 2,1 M€). Enfin, la réception définitive, en juillet 2023, des ouvrages prévus à l'opération d'extension du quai Albert 1<sup>er</sup> (- 4,4 M€) vient relativiser en partie cette hausse.

i) L'équipement administratif

Les crédits pour les équipements dans le domaine administratif diminuent de - 7,2 M€, soit - 6 %. On note principalement :

➤ Les dépenses d'équipement liées à l'importance encore accordée au tournant numérique pris par la Principauté (50 M€, soit - 5,9 M€). En 2024, la D.I.T.N. structurera son action autour de 5 axes stratégiques : tirer davantage profit de nos infrastructures, offrir plus de services numériques à l'ensemble de la population, augmenter l'impact du numérique comme facteur de développement économique, soutenir la transformation de l'Administration et veiller à l'inclusion numérique ;

➤ Les rénovations et entretiens habituels des bâtiments publics (22,5 M€, soit + 10,2 M€) ;

➤ La fin des travaux de surélévation et de rénovation de l'immeuble de la Direction de la Sûreté Publique (16,3 M€, soit - 11 M€) dont la livraison est prévue en décembre 2023.

j) Investissements

Ce chapitre porte les inscriptions dédiées au financement du nouvel hôpital (15 M€) et à d'éventuelles acquisitions immobilières (5 M€).

k) L'équipement industriel et commercial

Les crédits inscrits (13 M€) sur ce chapitre concernent le projet de rénovation du Centre Commercial de Fontvieille et permettront, notamment, la poursuite des relogements des occupants actuels de la zone J.

### III – Les Comptes Spéciaux du Trésor

Les Comptes Spéciaux du Trésor (C.S.T.) font apparaître un solde créditeur prévisionnel de 74,6 M€, soit 138,1 M€ de recettes et 63,4 M€ de dépenses dont voici les principales évolutions :

Comptes de commerce :

Le C.S.T. « Développement des approvisionnements en eau » connaît une augmentation de + 460 K€ en recettes au regard de la hausse des volumes attendus en 2024. Les dépenses, quant à elles, sont stables.

Comptes de produits régulièrement affectés :

Le C.S.T. « Contrat Habitation Capitalisation » connaît une hausse de + 376 K€ en recettes. Concernant les dépenses, leur estimation est en hausse de + 2 M€, au regard du rythme des dépenses constaté début 2023.

Le C.S.T. « Fonds Vert National » est destiné à financer des projets en matière de développement durable orientés vers la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le développement des énergies renouvelables. Le C.S.T. comprend au Budget Primitif 2024 un

montant prévisionnel total de dépenses de 32,3 M€, soit près de 16,4 M€ pour des opérations d'équipement ou d'investissements, 15,1 M€ pour des subventions ou interventions publiques et 841 K€ pour les dépenses de fonctionnement. Ce C.S.T. sera également abondé en recettes de 30,4 M€ dont 19,2 M€ par l'article « Transition Energétique » au titre de l'abondement du Budget de l'Etat dans le cadre de sa politique ambitieuse en matière de financement de projets de développement durable.

Le C.S.T. « Biodiversité », créé au Budget Rectificatif 2023, et qui retrace l'encaissement et l'utilisation de divers dons réalisés notamment dans le cadre de la renaturation de la ville, se voit doté d'un montant de 100 K€ en dépenses comme en recettes.

Le C.S.T. « Avances dommages », connaît une hausse de + 78,4 M€ en recettes compte tenu de la décision, d'une part, de solder les dépenses demeurant à la charge de l'Etat dans le cadre du sinistre ayant touché l'immeuble « L'Hélios » (+ 28,4 M€), et, d'autre part, de provisionner de manière prudente et raisonnable les dépenses engagées pour l'immeuble « Les Jardins d'Apolline » (+ 50 M€).

---

## II. RAPPORT DU CONSEIL NATIONAL

---

### RAPPORT

#### SUR LE PROJET DE LOI N° 1082 PORTANT FIXATION DU BUDGET GÉNÉRAL PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024

---

(Rapporteur au nom de la Commission  
des Finances et de l'Économie Nationale :  
M. Franck JULIEN)

---

Le projet de loi n° 1082 portant fixation du budget général primitif de l'exercice 2024 a été déposé au Conseil National le 29 septembre 2023. Il a été renvoyé, lors de la Séance Publique du 12 octobre 2023 devant la Commission des Finances et de l'Économie Nationale.

Ce projet de loi de budget, prévoyant 2,046 Milliards d'Euros de recettes et 2,060 Milliards d'Euros de dépenses pour un résultat déficitaire de -14 Millions d'Euros, a été abordé par les élus dans un contexte singulier.

Dans une attitude responsable, le Budget rectificatif de l'année en cours a été adopté par le Conseil National. Cependant ces derniers ont clairement fait part au Gouvernement de leurs préoccupations quant à plusieurs sujets clés pour les politiques publiques de notre Pays, portant notamment sur le présent Budget Primitif 2024.

Ce positionnement avait pour objectif de mettre en lumière plusieurs difficultés, tout en se plaçant dans un climat de dialogue, pour parvenir au consensus dont on sait qu'il est essentiel à la bonne marche des Institutions.

Devant l'écart entre les intentions du Gouvernement et les positions portées par notre Assemblée, notre Présidente avait même déclaré : « *L'heure est grave* ».

Mais comme le disait Albert Camus : « *La situation était grave, mais qu'est-ce que cela prouvait ? Cela prouvait qu'il fallait des mesures encore plus exceptionnelles* ».

L'étude de ce texte s'est déroulée dans des circonstances exceptionnelles. Suite au vote du Budget rectificatif 2023, le Conseil National a décidé de ne pas adresser au Gouvernement de liste de questions relatives au Budget Primitif avant les Commissions Plénières d'Etude (CPE) budgétaires, comme cela est le cas habituellement.

De même, ces séances privées ont été réorganisées pour qu'elles portent sur des thématiques ciblées.

Ces thèmes, importants pour l'avenir de la Principauté, ont été au cœur de débats souvent contradictoires entre le Gouvernement et le Conseil National.

Les CPE, spécifiquement dédiées à chaque domaine clé, ont permis de mettre en avant les points de vue respectifs des deux Institutions. À ce titre, les échanges ont été marqués par des désaccords sur certains sujets, et d'autres ont permis d'éclaircir plusieurs zones d'ombre autour notamment de certains investissements et de choix budgétaires. De même, les échanges ont permis de dégager des amorces de solutions qui doivent encore être confirmées dans les faits par le Gouvernement.

L'atmosphère de ces réunions n'a pas été constamment sereine, parfois même très tendue, reflétant la complexité et l'enjeu des discussions.

À l'heure de l'adoption de ce rapport, tous les sujets n'ont pas encore trouvé de réponses définitives. Les débats que nous entamons lors des présentes Séances publiques représenteront ainsi une opportunité précieuse, pour trouver et confirmer des terrains d'entente sur les sujets encore en suspens. Ces discussions seront essentielles pour façonner les décisions finales et tracer le chemin vers des solutions consensuelles et bénéfiques pour la Principauté.

S'agissant des thématiques abordées lors de ces CPE, ces dernières ont porté sur les sujets suivants :

- Le 9 novembre, lors de la CPE dédiée à la **Gestion budgétaire**, un accent particulier a été mis sur l'importance d'établir des prévisions de recettes sur plusieurs années et sur la nécessité de bénéficier d'un plan triennal d'équipement qui reflète une vision financière à la fois prédictive et stratégique, en plaçant des évolutions de recettes face aux programmations de dépenses.
- Le 15 novembre, la Commission s'est penchée sur la question tout aussi fondamentale du **logement des Monégasques**, soulignant la nécessité de répondre de manière adéquate aux besoins de nos compatriotes notamment à travers des approches à la fois humaines, innovantes, qualitatives et quantitatives.
- Le 8 novembre, la Commission s'est attelée à la problématique de la **mobilité**, une question centrale pour la Principauté, en quête permanente de solutions adaptées pour fluidifier les déplacements et pour améliorer la qualité de vie et l'attractivité de Monaco.
- Le 14 novembre, l'attention s'est tournée vers les projets du **Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD), et de l'Îlot Charles III**. Cette session a permis d'évaluer l'impact significatif de ces projets tant sur le plan urbanistique, que budgétaire et financier.
- Le 13 novembre a été consacré à des discussions sur le devenir du Centre Commercial de Fontvieille (CCF), sur le rôle essentiel que joue cette infrastructure dans l'économie et l'attractivité de la Principauté ainsi que la nécessité d'obtenir un projet équilibré mais toujours ambitieux.
- Les séances des 7 et 14 novembre ont également été marquées par des échanges nourris sur l'importance des Grands travaux pour le développement et l'aménagement de Monaco, avec une attention particulière portée à la planification, la coordination, et l'impact de ces travaux sur le quotidien des Monégasques, des résidents et des pendulaires.
- Enfin, les 13 et 15 novembre, les questions relatives au commerce, aux affaires sociales, à l'égalité femme-homme, à la santé, au numérique, à l'éducation, au sport et à la jeunesse, ainsi qu'à l'innovation et l'attractivité, ont pu être abordées, reflétant la diversité des préoccupations portées par les élus et l'ampleur des enjeux auxquels fait face la Principauté.

Le présent rapport va donc être structuré en suivant ce cheminement qui, comme vous avez pu le constater, ne respecte pas l'ordre chronologique de la tenue des dites Commissions.



S'agissant de la gestion budgétaire, les élus ont pu exprimer, durant les échanges intervenus avec le Gouvernement, leurs vives préoccupations sur l'évolution du Programme Triennal d'Équipement Public (PTEP) annexé au Budget primitif.

À ce titre, la Commission n'a pas manqué de relever que ce programme suit une tendance préoccupante pour l'avenir de la Principauté.

La Commission a ainsi souligné l'importance d'exercer un contrôle rigoureux sur les coûts des projets inscrits au Programme Triennal d'Équipement Public. Cette nécessité découle de l'augmentation considérable des dépenses du programme, qui ont quadruplé au cours de la dernière décennie, alors que les recettes de l'État ont seulement doublé et que la partie liquide du Fonds de Réserve Constitutionnel est demeurée stable.

La Commission a ainsi pu exprimer la nécessité absolue d'avoir une meilleure maîtrise des coûts des opérations inscrites au triennal, et de changer les méthodes d'élaboration dudit programme.

À ce titre, les élus ont relevé que certaines pratiques budgétaires se sont progressivement installées et notamment celle consistant à inscrire au PTEP dans un premier temps et pendant des années des frais d'études préalables à la réalisation de travaux, puis dans un second temps, des sommes correspondantes à des coûts opérationnels qui ne paraissent pas toujours maîtrisés.

En effet, la Commission estime que ces pratiques constituent un contournement de l'esprit de la loi n° 841 du 1<sup>er</sup> mars 1968 relative aux lois de budget, modifiée, dès lors qu'elles permettent de s'extraire du contrôle du Conseil National par une technique s'apparentant à celle du « pied dans la porte », où une demande raisonnable est suivie d'une requête exorbitante. Ces pratiques n'ont pas leur place dans la gestion des finances publiques, car elles ont pour conséquence que le Conseil National ne puisse pas les remettre en question, sauf à imaginer un vote négatif sur l'entièreté d'un budget.

Pour appuyer son propos, votre Rapporteur souhaite présenter deux exemples significatifs :

- En 2021, le montant attribué dans le Programme Triennal d'Équipement Public (PTEP) pour le socle Charles III se chiffrait à 120 millions d'euros. Ce montant a connu une augmentation substantielle, atteignant 817,5 millions d'euros à ce jour, soit une augmentation de 680 % en trois ans.
- Concernant le Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets, lequel est étroitement lié au socle précédemment évoqué, la somme enregistrée au PTEP en 2021 était de 56 millions d'euros, alors qu'elle s'élève actuellement à 654,9 millions d'euros, soit une augmentation de 1167 % en trois ans.

Ce souhait de renforcer la discipline budgétaire de l'État reflète la détermination du Conseil National à maintenir le cap d'une gestion financière rigoureuse et prévoyante, éléments clés pour consolider la confiance des investisseurs et des résidents dans l'économie de la Principauté et des Monégasques dans la prospérité de leur pays.

Ainsi, le Conseil National souhaite rappeler concernant le PTEP :

- que la loi n° 841 du 1<sup>er</sup> mars 1968 relative aux lois de budget, modifiée, doit être appliquée avec rigueur, assurant que seuls les projets prêts à être lancés bénéficient d'une inscription accompagnée d'un échéancier des travaux. Cette mesure renforcera notre position en tant qu'État qui planifie avec sagesse et précaution ;
- qu'un examen minutieux des engagements actuels est nécessaire pour éliminer les articles budgétaires obsolètes ou inappropriés. Seules les opérations en cours ou ayant une date prévue pour leur mise à exécution devront être maintenues, assurant ainsi une utilisation des fonds plus en phase avec la réalité ;

- que chaque nouvel article, ajouté devrait faire l'objet d'une présentation détaillée devant la Commission Mixte d'études pour les Grands Travaux. Cette initiative vise à empêcher de mettre les élus devant le fait accompli, leur permettant ainsi d'exprimer leurs opinions de manière proactive. Cette démarche participative et transparente est conçue pour favoriser une meilleure coopération entre le Gouvernement et l'Assemblée Nationale ;
- que suite au retrait des projets non entamés, le Gouvernement s'engage à fournir un état des lieux des évaluations préliminaires pour les projets en cours de réflexion. Ce relevé devrait présenter une estimation précise des coûts projetés et des calendriers d'exécution envisagés. Ce dispositif permettra un positionnement toujours plus constructif de la part d'élus mieux informés.

La Commission relève que lors de la Commission Plénière d'Étude du 9 novembre dernier, le Gouvernement a présenté un prévisionnel de recettes pluriannuel pour la période de 2024 à 2027.

Votre Rapporteur tient à remercier le Gouvernement pour avoir donné suite à cette demande récurrente du Conseil National depuis le début de cette mandature. Si l'analyse produite a tenu compte des incertitudes géopolitiques actuelles, notamment la guerre en Ukraine et le conflit en cours au Moyen-Orient, la Commission relève que les services exécutifs font preuve de grande prudence dans les prévisions de croissance, en lien avec le contexte international précité et ses répercussions potentielles, en bout de chaîne, sur l'économie monégasque.

Pour mémoire, la publication d'un prévisionnel de recettes, également préconisée par la Commission Supérieure des Comptes notamment au travers de son rapport sur les comptes et la gestion de l'État pour l'Exercice 2021, vise notamment à :

- établir une planification financière pluriannuelle reposant sur des prévisions de recettes se basant sur des hypothèses chiffrées et solidement étayées. Aussi, votre Rapporteur estime que ce dispositif devrait s'accompagner d'une planification équivalente des dépenses d'équipement et d'investissement, tout aussi rigoureuse, renforçant ainsi la cohérence et le fondement réaliste de nos programmes. Cette planification méticuleuse est essentielle pour anticiper et atténuer les incertitudes pouvant compromettre l'équilibre budgétaire de l'État à moyen terme.

- se conformer en conséquence, à l'observation pertinente de la Commission Supérieure des Comptes, qui note que l'estimation des crédits alloués au PTEP, qu'il s'agisse des engagements pluriannuels ou des crédits de paiement annuels, manque jusqu'à présent de fondements concrets et définis.

Tout en saluant la mise en place d'un prévisionnel pluriannuel de recettes par le Gouvernement, votre Rapporteur souligne toutefois le caractère parcellaire de ces documents.

Aussi, il est essentiel que les éléments présentés soient, à l'avenir, développés, notamment en réalisant une mise en perspective des prévisions de recettes et de dépenses. Cette démarche sera fondamentale pour améliorer la prise de décision concernant les arbitrages budgétaires, en particulier ceux relatifs aux dépenses d'équipement.

Aussi, le Conseil National souhaite que ce prévisionnel de recettes puisse être mis à jour sur une base annuelle, permettant alors d'ajuster les projections aux fluctuations économiques, de tenir compte des changements géopolitiques et des nouvelles dynamiques de marché.

Ces mesures préconisées par le Conseil National ne sont pas des contraintes mais plutôt des vecteurs de confiance et de stabilité, gages de solidité financière et de crédibilité pour notre pays.



Pour ce qui concerne le logement des Monégasques, votre Rapporteur constate un montant alloué à cette politique publique de 267.87 Millions d'Euros, soit 13 % du total des dépenses de l'État.

Le Conseil National a pour priorité absolue la satisfaction des demandes des nationaux dans des délais raisonnables. La durabilité de l'adéquation entre l'évolution de la demande légitime de logement et le nombre d'appartements neufs construits est un élément essentiel de la politique soutenue par notre Institution, dans l'intérêt général, avec pragmatisme et responsabilité.

En tout état de cause, l'Assemblée ne laissera pas se profiler le spectre du retour d'une pénurie.

Pour mémoire, le Plan National pour le Logement des Monégasques décidé en mars 2019 par le Prince Souverain, et demandé par le Conseil National, répond à un besoin avéré de nos compatriotes. Ce programme prévoit des constructions d'opérations domaniales jusqu'en 2034, et doit continuer à constituer le point de référence de la politique du logement des Monégasques à court et moyen terme.

À ce titre, le 26 septembre dernier, l'Institut Monégasque de la Statistique et des Études Économiques (IMSEE) a présenté au Conseil National son étude sur le logement des Monégasques. Sur cette base, le Gouvernement estime que les livraisons programmées paraissent suffisantes pour répondre aux besoins des nationaux à l'horizon 2040.

Or, et malgré les éléments chiffrés communiqués à l'Assemblée, la Commission rappelle qu'une étude avec des résultats similaires avait été présentée au Conseil National en 2012.

À l'époque, l'étude prospective de l'IMSEE, prévoyait un besoin de 500 logements sur 10 ans, en indiquant que la livraison de 528 logements entre 2012 et 2014 était de nature à répondre aux besoins de logements sur cette période.

Cette étude mentionnait notamment que « *La question du « logement » a changé de nature en quelques années. Elle est passée d'une problématique de gestion de pénurie durant la dernière décennie (politique d'agrandissement du parc domanial par la construction de logements) à une problématique de gestion du parc pour la prochaine décennie.* ».

Or, la Commission relève que les projections de 2012 étaient loin du compte, et que ce constat est encore d'actualité 11 ans plus tard.

Aussi, alors que les élus ont à maintes reprises souligné un « trou d'air » dans les attributions de logements domaniaux pour la période de 2025 à 2027, la Commission rappelle au Gouvernement la nécessité de maintenir un rythme de livraison soutenu d'appartements neufs chaque année, afin de respecter le calendrier du Plan National pour le Logement des Monégasques, et donc de garantir aux nationaux une absence de pénurie de logements domaniaux pour les années à venir.

À ce titre, les élus demandent au Gouvernement de confirmer l'hypothèse évoquée en CPE dédiée au logement d'une opération supplémentaire permettant la livraison de 50 logements minimum. Ils souhaitent ardemment que la solution évoquée puisse faire l'objet d'une présentation au Conseil National dans les plus brefs délais, et que celle-ci soit assortie d'un calendrier précis et réaliste.

Par ailleurs, concernant les futures opérations déjà inscrites au Plan National pour le Logement, les élus attendent une décision claire concernant l'opération les Lierres / Nathalie, son élargissement éventuel aux fonciers attenants, décision qui doit, là encore, être accompagnée d'un planning concret.

Dans le même domaine, et plus largement dans le même quartier, les élus attirent l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'une coopération étroite entre nos deux institutions concernant l'avenir du quartier de l'Annonciade dans son ensemble.

En effet, une vision stratégique globale doit être entreprise afin de lancer cette restructuration d'envergure. Cette approche permettrait d'envisager un nouveau quartier dans son ensemble, en matière d'urbanisme et de mobilité, lequel comprendrait différentes infrastructures pour le compte de l'État, tout en résolvant durablement le problème du logement domanial et en développant de nouvelles recettes budgétaires.

S'agissant de l'accès au logement pour les nationaux, la Commission rappelle que si des évolutions ont été entérinées ces derniers mois s'agissant de l'évolution des critères d'attribution et des modalités applicables lors des échanges d'appartements, d'autres avancées ayant fait l'objet de discussions récentes entre le Conseil National et le Gouvernement demeurent attendues concernant l'Aide Nationale au Logement.

Par ailleurs, du chemin reste à parcourir en vue d'améliorer encore le système d'attribution des logements domaniaux, de renforcer l'accompagnement des demandeurs, et de fluidifier les relations entre les locataires, l'État propriétaire, et les syndicats d'immeubles.

À ce titre, et même si la dématérialisation des procédures est en cours, le Conseil National souhaite que des mesures soient prises afin de faciliter les démarches, en limitant le renouvellement des requêtes et la multiplication d'interlocuteurs avec souvent la même finalité.

Dès lors, les demandes formulées par le Conseil National s'articulent autour de la proposition de création d'une « Agence Domaniale ».

Cette agence, qui constituerait un point d'entrée unique pour le logement des Monégasques, est envisagée comme un nouvel outil, qui transformera en profondeur les procédures d'attribution des logements domaniaux et la gestion des relations avec les locataires.

Par exemple, les élus sollicitent que les commissions d'attributions de logements domaniaux ne soient plus organisées sur une base annuelle mais puissent intervenir plus régulièrement, éventuellement sur une base trimestrielle, afin notamment, que les appartements restitués par d'anciens occupants soient réattribués plus rapidement.

Ainsi, le Conseil National demande, dans le cadre de ce Budget primitif 2024, la création d'un groupe de travail mixte pour échanger avec le Gouvernement sur les contours de cette future agence dans le courant de l'année 2024, afin d'envisager une mise en œuvre à l'horizon 2025.



Une autre thématique principale des échanges intervenus entre le Conseil National et le Gouvernement concerne évidemment la mobilité. Cette problématique endémique en Principauté doit faire l'objet de toutes les attentions, et tenir une place stratégique au sein du Budget de l'État.

Lors de la CPE mobilité du 8 novembre 2023, le Gouvernement a apporté de nombreux éléments sur l'ensemble des actions prises, en cours et à venir. À ce sujet, votre Rapporteur constate avec satisfaction les nombreux efforts des services compétents en la matière. Toutefois, cette présentation a mis en lumière une multitude d'actions sectorielles, parfois au stade de simple projet, sans pour autant que des solutions immédiates et concrètes ne soient apportées de manière globale et systémique aux problématiques de mobilité en Principauté.

Par ailleurs, lors de ces échanges les élus ont partagé la volonté du Gouvernement de rendre le territoire attractif et ont accueilli favorablement son souhait de faciliter la mobilité douce et notamment piétonne. Si cet objectif est louable, celui-ci ne peut être mis en œuvre à n'importe quel prix.

À ce titre, la Commission souhaite faire part de ses réserves sur les coûts de l'opération voie piétonne « Boulevard de Belgique - Condamine » comprenant un investissement de 102 Millions d'Euros avec pour objectif de rapprocher le parking d'entrée de ville des Salines au Jardin Exotique vers le quartier de la Condamine.

En effet, la Commission relève que cette continuité piétonne est particulièrement coûteuse dans une période où les recettes ne sont pas acquises, et que d'autres projets pour lesquels un retour sur investissement était attendu sont désormais inversement minimisés.

Par ailleurs, les élus ont pris bonne note que cette voie est envisagée comme un substitut au projet de télécabine qui avait été prévu il y a quelques années.

Aussi, la Commission sera vigilante à la maîtrise des coûts liés à ce projet, lequel devra être accompagné d'un échéancier précis dont les élus souhaitent être destinataires en amont de tout commencement des travaux.

Mais encore, concernant le stationnement de dissuasion envisagé à la Brasca et la Liaison express La Brasca - Monaco, les élus ont pris note de l'engagement d'une étude « quatre saisons », qui sera finalisée à l'automne 2024. Une nouvelle fois, la Commission relève que ce projet est à l'étude depuis plus d'une décennie et reste encore à ce jour à un stade de projection. De plus, la Commission estime que cette opération ne peut se concevoir que si elle s'inscrit dans un schéma de développement ultérieur d'un nouveau projet de desserte reliant Nice à Vintimille.

Concernant le TER, et en réponse aux difficultés rencontrées depuis mars 2023 sur la ligne ferroviaire AZUR, le Gouvernement a assuré qu'il reverrait à la baisse son financement si la qualité de service de la ligne n'est pas à la hauteur. Aussi, la Commission, prenant note de ces éléments avec satisfaction, sera attentive aux termes du renouvellement de la convention de cette ligne.

De plus, l'Assemblée prend acte de l'annonce de l'amélioration future de l'exploitation de la ligne, grâce à l'adoption du système European Rail Traffic Management System (ERTMS) dont la Principauté finance les installations fixes sur son territoire, afin d'augmenter prochainement le cadencement des trains à 10 minutes.

Par ailleurs, les débats en séance privée ont permis d'évoquer, s'agissant de la circulation routière intra-muros, un principe de régulation des accès à la Principauté à l'instar de ce qu'il se fait dans certaines grandes métropoles et qui pourrait uniquement concerner les visiteurs et touristes. A ce sujet, le Conseil National et le Gouvernement sont notamment convenus d'organiser prochainement une réunion de travail afin de réfléchir aux contours de ce dispositif qui pourrait générer de nouvelles recettes pour l'État, tout en limitant le trafic automobile en Principauté.

Enfin, l'organisation tout au long de l'année d'événements en Principauté, nécessaires et importants pour le maintien de son attractivité, a toutefois un impact significatif sur les flux de circulation. Aussi, les élus considèrent qu'une réflexion permettant de dégager des solutions concrètes et innovantes pourrait être engagée entre le Gouvernement et le Conseil National pour la préparation de ces manifestations.

Dès lors, les élus proposent, notamment pour les deux sujets évoqués précédemment, qu'un groupe de travail mixte sur la mobilité soit constitué, avec des représentants de nos deux Institutions.

De surcroît, des améliorations significatives de la mobilité en ville ont pu être constatées grâce à la mobilisation des effectifs de l'Unité de Préservation du

Cadre de Vie (UPCV). Cette unité a prouvé son efficacité depuis sa mise en place lors du mandat précédent à la demande du Conseil National. Aussi, les élus souhaitent que cette unité soit renforcée significativement, et que son action soit élargie à toutes les périodes et lieux de congestion automobile.

De même, d'autres initiatives sont également vivement encouragées, comme la construction de logements aux frontières pour les salariés de Monaco, la réalisation rapide de la trémie à double sens au carrefour du Bautugan à Cap d'Ail, et l'ouverture dans les meilleurs délais de la bretelle de l'autoroute A8 dite « de Beausoleil ».

Par ailleurs, les élus ont pris note du projet « re-naturer la ville », présenté par le Gouvernement lors de la Commission Environnement et Qualité de Vie du 2 novembre 2023, lequel a pour objectif à long terme de verdifier les rues de la Principauté pour préserver la biodiversité et adapter notre pays aux changements climatiques. Si cette vision sur le long terme, sous forme de concept, est louable et en phase avec les engagements internationaux de la Principauté, la Commission a toutefois noté qu'elle semble être en contradiction avec de récentes actions du Gouvernement en termes d'urbanisme, comme la minéralisation du Larvotto.

Aussi, la mobilité doit être vue de manière pragmatique et à travers une vision globale, par l'optimisation de schémas de déplacements multimodaux entrants, sortants et internes et par le renforcement de la coordination entre les services du Gouvernement, ainsi qu'avec les services compétents des collectivités voisines.

Lors de la Commission Plénière d'Étude dédiée à la mobilité, les élus ont manifesté le souhait que le Gouvernement mette en place une politique d'équipement ambitieuse, calquée sur le modèle de celle élaborée en 2003. Ils appellent à l'élaboration d'un schéma directeur de développement qui devrait intégrer les éléments suivants :

- Un programme détaillé concernant les grands projets d'infrastructure qui façonneront l'avenir de la Principauté ;
- Un programme de logements envisageant les besoins actuels et futurs ;
- Un plan cohérent de déplacements urbains pour améliorer la circulation et la mobilité, incluant un plan de déplacement pour les personnes à mobilité réduite,

- Un plan des réseaux urbains qui tiendra compte de l'ensemble des services publics et de la gestion des ressources,
- Ainsi qu'un plan pour les espaces verts et publics, essentiels à la qualité de vie et à la durabilité environnementale de Monaco.

Enfin, dans un souci de suivi rigoureux et régulier des progrès en matière de mobilité, les élus ont souhaité que des sessions dédiées de la Commission Plénière d'Étude sur la Mobilité soient tenues deux fois par an. Cette demande s'ajoute aux séances prévues pour les Grands travaux, afin de renforcer le suivi détaillé des avancées dans ce domaine.



S'agissant du CTVD, dit projet « Symbiose », pour le traitement et la valorisation des déchets, votre Rapporteur souhaite rappeler quelques éléments de contexte sur cette opération.

L'usine actuelle traite 48000 tonnes de déchets par an et produit d'une part, une partie de l'électricité qui est utilisée sur le territoire monégasque, et d'autre part, de la vapeur qui est réinjectée pour alimenter le réseau en chaud et en froid du quartier de Fontvieille.

Toutefois, la durée de vie de cette usine est limitée à l'horizon 2030, et à ce titre le Gouvernement a proposé une solution d'assemblage unique au monde comportant des technologies de pointes.

Si ce sujet, dans le passé, a pu générer des points de vue divers de la part des élus, le Conseil National a tenu une position unie sur le projet initial « Symbiose ». Depuis lors, il apparaît que ce projet a connu un enchérissement budgétaire très important.

Il ne s'agit pas à ce stade de rouvrir des débats déjà tranchés au sein de notre Assemblée, notamment depuis le vote du Budget primitif 2022 en décembre 2021, avec une inscription de ce projet au triennal d'équipement public à hauteur de 377 millions d'euros.

Dans le cadre du projet de loi de Budget primitif 2024, ce projet figure désormais au niveau de 654,90 millions d'euros. Dans le même temps, le coût du « socle Charles III », est passé d'une estimation de 280 millions d'euros en 2015, à 670 millions d'euros en 2022, 755 millions d'euros en 2023, pour apparaître désormais à hauteur de 817 millions d'euros.

Lors de la CPE dédiée du 14 novembre 2023, les élus ont pris acte des explications concernant la hausse des coûts au regard du contexte inflationniste (+95 Millions d'euros) de ces derniers mois, mais également de

l'intégration d'autres fonctions au sein de l'infrastructure projetée (149 Millions d'euros) comme la Déchetterie, l'UTER (traitements des eaux) et la centrale chaud-froid.

Sur l'aspect budgétaire, pour ce qui concerne la capacité de financement, le Gouvernement a indiqué que compte tenu du coût, de la durée de l'opération et du compte de dépôt déjà alimenté (109 Millions d'euros) le budget annuel de cette opération pourrait s'élever à environ 70 millions d'euros.

À ce titre, le Gouvernement estime que ce montant serait « soutenable » pour le budget de l'État, celui-ci correspondant à 10 % du budget annuel d'équipements et d'investissements.

Toutefois les élus demeurent partagés sur cette position, notamment lorsque sur d'autres projets, le Gouvernement semble adopter une posture très réservée au regard de la conjoncture et des recettes à venir.

Par ailleurs, les débats en séance privée ont porté sur la technologie très innovante envisagée par le projet SYMBIOSE, à la verticale, alors que le traitement des déchets s'effectue traditionnellement à l'horizontale.

Les élus ont notamment relevé que le choix de cette technologie nouvelle, qui serait développée spécialement pour la Principauté, pourrait induire certains risques et incertitudes non négligeables dans la mise en service de l'usine. Les élus seront dès lors très vigilants sur les différentes garanties de fonctionnement de cette infrastructure.

Les élus ont également pris en considération que des pistes d'optimisation des coûts pourraient être envisagées.

Aussi, les élus souhaitent que le Gouvernement mette en place une politique de rationalisation et de maîtrise des coûts de cette infrastructure stratégique pour la Principauté.

Par ailleurs, le CTVD ne peut être évoqué sans aborder l'Îlot Charles III, dont le socle, qui soutient l'usine précitée, pourrait être utilisé pour construire plusieurs tours ayant pour objectif d'accueillir de 25.000 à 30.000 mètres carrés de bureaux et d'activité, ainsi qu'un projet paysager.

Ce projet d'environ 320 000 m<sup>3</sup> comprendrait des volumes avec des hauteurs entre planchers importantes qui pourrait intégrer, d'ici 2030, un centre de Distribution Urbaine, des locaux pour les services communaux, des locaux techniques et de circulation, des commerces et la relocalisation de la station-service d'entrée de ville.

S'agissant des tours qui pourraient être construites sur cet espace, votre Rapporteur indique qu'il manque à ce stade des éléments d'information essentiels concernant ce projet. En effet, afin de bénéficier d'une vision générale et prospective sur cet espace, les élus s'interrogent sur les modalités de financement de ces structures et sur le revenu des loyers qui pourraient être générés. De fait, les élus s'enquière de l'équilibre financier global de cette opération.

En effet, la question qui se pose à ce stade est la suivante : l'investissement considérable prévu sur ce socle est-il envisagé dans une perspective de rentabilité future. À ce titre, les élus souhaitent savoir si le Gouvernement a envisagé la création d'un véhicule juridique pour que l'État puisse valoriser les surfaces dont il est propriétaire, pour son propre compte.



S'agissant de l'attractivité commerciale de la Principauté, le projet de restructuration du Centre Commercial de Fontvieille a été un point central des échanges intervenus à l'occasion de l'examen du présent projet de loi, marquant une divergence de vues notable entre le Gouvernement et l'Assemblée.

En effet, lors des débats en Séance publique intervenus dans le cadre du Budget Rectificatif de l'année 2023, les élus ont été informés que le Gouvernement envisageait non plus un projet ambitieux de restructuration du Centre Commercial, mais un nouveau projet d'une envergure limitée. Cette annonce a été accueillie avec une grande déception, voire une certaine amertume, alors que le projet initial devait entrer prochainement dans sa phase de concrétisation.

À ce stade, les élus rappellent que ce projet avait fait l'objet d'une présentation détaillée à l'Assemblée de la précédente mandature dès 2018.

Depuis lors, des sommes conséquentes ont été régulièrement inscrites, dédiées aux études préparatoires. Le démarrage des travaux était prochainement attendu, au moment de la livraison de l'Îlot Pasteur, avec notamment le transfert de l'espace Léo Ferré au sein de cette structure.

Ce projet initialement ambitieux, totalement dénaturé, avait pourtant fait l'objet d'une présentation actualisée à l'assemblée en juillet 2023.

Le Gouvernement lors des débats en Commission Plénière d'Etude intervenus le 13 novembre dernier, sans aucun projet précis et sans financement détaillé, a toutefois évoqué ce qui ressemble davantage à un rafraîchissement qu'à la restructuration globale d'un espace de vie et commercial répondant aux critères

attendus aujourd'hui par les consommateurs et propre à assurer l'attractivité commerciale du quartier en lien avec les autres quartiers.

À cette occasion, la Commission rappelle que dans sa dernière version de juillet 2023, le projet initial prévoyait :

- un hypermarché repensé,
- la création d'un drive,
- 80 boutiques et moyennes surfaces avec notamment des enseignes internationales de mode et de décoration,
- des restaurants et un food-court,
- un cinéma de 4 à 6 salles de dernière génération,
- un parc paysager de près de 2 hectares,
- un espace culturel,
- un parking optimisé et redimensionné et une zone logistique restructurée.

À cela, s'ajoutait la perspective d'un retour sur investissement dans un délai estimé à une dizaine d'années par les retombées de T.V.A. et l'encaissement des nouveaux loyers générés par l'extension du Centre.

Or, il ressort des éléments communiqués par le Gouvernement que ce projet n'est plus en phase avec la stratégie initiale soutenue par le Conseil National depuis près de six ans.

Dès lors, la Commission demande au Gouvernement de prendre en compte le caractère stratégique et productif de cet équipement de proximité et d'attractivité pour la population comme pour les salariés de notre pays. Sans remettre en cause l'interrogation du Gouvernement sur l'opportunité de dépenser une enveloppe budgétaire dépassant, selon les dernières estimations, plus de 500 millions d'euros, les élus demandent à ce que le nouveau dimensionnement de ce projet réponde aux besoins modernes d'un centre commercial évoluant dans un contexte concurrentiel important.

Le Centre Commercial de Fontvieille, vieillissant, doit être envisagé comme un atout majeur pour l'attractivité économique de Monaco. Il s'agit, au sens des élus, d'un des seuls, si ce n'est le seul investissement productif inscrit actuellement au Programme Triennal d'Equipement. Dès lors, la Commission estime que ce projet ne devrait pas se faire à minima, afin de pouvoir bénéficier d'un retour sur investissement important à un moment où la Principauté cherche de nouvelles recettes.

Par ailleurs, votre Rapporteur insiste sur l'importance stratégique de son emplacement, situé au cœur d'un nœud inter-quartiers. Cette position géographique prioritaire soulève des enjeux majeurs en termes de mobilité et de transit. Il est donc primordial que le Gouvernement prenne en considération cet aspect et s'appuie sur le nouveau Centre commercial pour élaborer des solutions de mobilité innovantes, efficaces et appropriées.

Concernant l'offre commerciale attendue par les Monégasques, les résidents, et les salariés, le Conseil National confirme son souhait de voir le nouveau projet proposer les éléments suivants :

- un cinéma moderne de dernière génération, notamment pour notre jeunesse et les familles ;
- un hypermarché reconfiguré aux meilleurs standards actuels ;
- une offre commerciale élargie, avec des enseignes complémentaires à l'offre commerciale monégasque ;
- une offre de commerces de bouche diversifiée, notamment pour renforcer notre attractivité professionnelle ;
- un parking optimisé et relié à celui de l'Îlot Pasteur ;
- et enfin, un espace de vie réinventé, exemple de végétalisation urbaine.

Les élus, attachés à la vision initiale du projet, datant de 2018, d'un centre commercial modernisé, confirment leurs attentes, et attendent du Gouvernement qu'il apporte des réponses claires sur le devenir de cette opération, accompagnées d'un phasage de travaux mis à jour et d'une évaluation budgétaire, tout en prenant en considération la nécessité de dépenser moins, tout en dépensant mieux.



Au-delà de la question du Centre Commercial de Fontvieille, les élus n'ont pas manqué d'aborder à l'occasion des Commissions Plénières d'Etudes la question centrale du commerce en Principauté.

À ce titre, la Commission a notamment relevé que si les réunions de l'Observatoire du Commerce permettaient aux professionnels des divers quartiers d'échanger sur des problématiques communes, ces rencontres devaient probablement évoluer vers un nouveau format, afin d'aboutir à la concrétisation de mesures effectives pour le commerce monégasque.

Les élus ont notamment évoqué avec le Gouvernement la possibilité de réactiver des réunions qui avaient été organisées au début de la précédente mandature entre la Direction du Développement Économique, le Conseil National et les commerçants. Ces réunions avaient notamment abouti à un certain nombre d'initiatives efficaces pour la vitalité de l'offre commerciale de nos quartiers.

S'agissant du quartier du Jardin Exotique, les élus n'ont pas manqué de relever que le développement d'équipements supplémentaires, tels que le projet de parking d'entrée de ville qui devrait être livré dans le courant de l'année 2024, la réouverture programmée du Jardin Exotique et la livraison récente et prochaine de logements, devraient s'accompagner d'un développement de l'offre commerciale.

Lors des échanges en séance privée, le Gouvernement a notamment indiqué ne pas avoir encore défini la destination des surfaces tertiaires au-dessus des Salines. Aussi, votre Rapporteur suggère que les services exécutifs s'attèlent à définir une véritable stratégie commerciale pour redynamiser l'ensemble de ce quartier. Il en va de même dans le cadre de l'élaboration du futur quartier de l'Annonciade.

Par ailleurs, la Commission relève que des crédits d'études ont été inscrits pour la restructuration de la Place des Moulins. Lors des débats, le Gouvernement a notamment avancé qu'il apparaissait nécessaire de préparer un projet avec pour échéance la fin de l'année 2024, estimant que cette place pourrait constituer le cœur de la continuité commerciale entre le boulevard des Moulins et le boulevard d'Italie. La Commission se félicite de cette décision et espère que cette restructuration pourra être envisagée dans les délais annoncés.

Enfin, et du point de vue du soutien aux commerçants, la Commission salue l'engagement du Gouvernement à maintenir son soutien au dispositif CARLO, très apprécié par la population.

Ce dispositif participe d'ailleurs depuis plusieurs années à la mise en œuvre du versement de la prime exceptionnelle de fin d'année aux fonctionnaires et agents de la fonction publique. Aussi, les élus constatent avec satisfaction le principe de reconduction de cette prime, y compris pour le personnel de la Commune et des Etablissements publics.

Toutefois, la Commission a relevé que cette reconduction s'effectuait selon les modalités de l'exercice 2021, et non celles de l'an dernier, dès lors que l'exercice 2022 avait été caractérisé par des dispositions exceptionnelles liées à l'accélération de l'inflation. La Commission a pris note de cette décision et relève, par ailleurs, que l'année 2023 a été marquée

par trois nouvelles majorations du traitement des fonctionnaires, agents de l'État, et retraités de la fonction publique :

- + 1.5 % au 1<sup>er</sup> avril 2023 ;
- + 1,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2023 ;
- + 0.7 % au 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Les élus, saluent avec satisfaction ces revalorisations du point indiciaire intervenues au cours de l'année et seront vigilants concernant l'évolution de l'inflation et des réajustements nécessaires.

S'agissant de l'emploi public, les élus ont notamment évoqué lors des débats intervenus à l'occasion de l'examen du Budget Rectificatif 2023 la situation professionnelle des aides maternelles qui demeurent dans l'attente d'un reclassement et de l'élaboration de fiches de postes, la revalorisation des échelles indiciaires des travailleurs sociaux, ou encore le statut des personnels qui travaillent dans les établissements publics, comme le Centre Scientifique de Monaco et le Nouveau Musée National de Monaco.

Concernant la situation des aides-maternelles qui exercent dans les établissements d'enseignement de la Principauté, les élus ont pris note de l'élaboration récente de fiches de postes pour ces personnels. Toutefois, l'Assemblée rappelle que ces fiches devaient s'accompagner d'une réévaluation de leur situation indiciaire, afin que celle-ci soit en adéquation avec l'évolution de leurs missions. À ce titre, le Conseil National reste dans l'attente du détail des dispositions envisagées par le Gouvernement s'agissant de ladite réévaluation.

Pour ce qui relève de la revalorisation des échelles indiciaires des travailleurs sociaux, le Gouvernement a pu indiquer dans sa réponse au Rapport du Projet de loi n° 1079 portant fixation du budget de l'exercice 2023 - rectificatif, que celle-ci devrait intervenir au premier trimestre de l'année 2024. Dès lors, les élus seront particulièrement attentifs à ce qu'elle soit effective dans les délais annoncés.

Enfin, concernant les personnels des établissements publics, le Conseil National appuie également la demande de ces professionnels de bénéficier d'un statut spécifique. À ce sujet, le Gouvernement a confirmé que des échanges allaient prochainement être engagés avec les entités concernées. Là encore, le Conseil National sera particulièrement vigilant pour que ces statuts puissent entrer en vigueur dans les délais les plus brefs pour sécuriser la situation de ces professionnels.

Dès le début de cette mandature, les élus ont démontré tout leur engagement pour l'évolution des questions sociales en Principauté. Cet engagement s'est matérialisé par l'adoption de plusieurs mesures significatives depuis février 2023, et notamment le vote de la loi n° 1.544 du 20 avril 2023 instituant une Caisse Monégasque de Retraite Complémentaire et l'adoption le 15 juin 2023 du projet de loi n° 1073 relatif au don de congés.

En outre, à l'heure de l'élaboration du présent rapport, le Conseil National a finalisé l'étude :

- du projet de loi n° 1083 portant modification de la loi n° 1.309 du 29 mai 2006 relative au congé de paternité accordé aux salariés, afin d'allonger sa durée de douze à vingt-et-un jours ;
- de la proposition de loi n° 259 portant modification de certaines dispositions de la loi n° 729 du 16 mars 1963 relative au contrat de travail, modifiée et instituant la rupture conventionnelle du contrat de travail.

L'accès à l'emploi et le suivi des carrières, tant dans le privé que dans le public, apparaît comme un objectif important pour cette mandature.

Concernant l'emploi privé, la Principauté a récemment organisé avec succès le Forum pour l'Emploi, pour lequel le Gouvernement a d'ores et déjà annoncé qu'une deuxième édition se tiendra en février prochain. Si cette initiative importante doit être pérennisée, elle doit toutefois être complétée d'un accompagnement des travailleurs et des employeurs en numérisant les procédures d'embauche, et en assurant un suivi de la formation et des reconversions professionnelles.

En outre, le Conseil National sera particulièrement attentif à la sensibilisation des acteurs économiques à la lutte contre le harcèlement au travail ou encore aux questions d'égalité femme-homme, avec l'évolution attendue de la notion de chef de foyer.

Avec la création de la délégation interministérielle pour la promotion et la protection des droits des femmes en 2018, le Gouvernement a fait de l'égalité femme/homme l'une de ses priorités.

À ce titre, le Conseil National a notamment adopté, lors de la précédente mandature la loi n° 1.517 du 23 décembre 2021 portant réforme des dispositions relatives à l'incrimination des agressions sexuelles, ainsi que la loi n° 1.523 du 16 mai 2022 relative à la promotion et la protection des droits des femmes par la modification et l'abrogation des dispositions obsolètes et inégalitaires.

En outre, l'Assemblée avait également demandé et obtenu, le dépôt du projet de loi n° 1074 relatif à l'indemnisation des victimes d'infractions à caractère sexuel, de crimes et de délits envers l'enfant et de violences domestiques qui devrait être soumis au vote des élus lors de la présente session. Ce texte permettra alors une meilleure indemnisation des victimes de ces violences puisque l'État pourra assurer la prise en charge du préjudice subi, en lieu et place de l'auteur de l'infraction lorsque celui-ci est insolvable.

S'agissant là encore de l'égalité femme/homme, le Conseil National a bien noté que le Gouvernement entendait déposer un projet de loi sur le congé parental. Les élus ont également relevé avec satisfaction que les négociations récentes avec les représentants des travailleurs indépendants en vue de la création d'un congés maternité au sein du régime de la Caisse d'Allocation Maladie des Travailleurs Indépendants (CAMTI) ont abouti au récent dépôt du projet de loi n° 1086.

L'égalité femme/homme avance en Principauté, mais la Commission n'en est pas moins consciente que des travaux restent à accomplir, notamment en matière de lutte contre les violences économiques, de lutte contre certaines violences sexistes et sexuelles ou encore de la responsabilisation des auteurs de violence.

S'agissant des questions de santé, la Principauté de Monaco est engagée depuis de nombreuses années pour maintenir à niveau l'excellence de son offre de soins. Il s'agit en effet d'un pilier de son attractivité. C'est pourquoi le Conseil National souhaite que la livraison du Nouveau Centre Hospitalier Princesse Grace permette de développer des spécialités médicales de pointe au sein de cet établissement.

Ce développement ne doit toutefois pas faire oublier la place importante que tient la médecine de ville dans le dispositif monégasque de santé.

Face à la pénurie de médecins qui touche tant le pays voisin que la Principauté, le Conseil National est particulièrement attentif à la possibilité pour les professionnels de ce secteur de pouvoir s'installer et développer leur activité en Principauté. Ainsi, le Conseil National est favorable à ce que des maisons de santé puissent être créées, avec des spécialités médicales et paramédicales non représentées, ou faiblement représentées en Principauté.

Pour ce qui relève de la prise en charge de nos aînés, les élus ont à plusieurs reprises souligné l'importance de créer un nouvel Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) en Principauté.

Aussi, la Commission a pris bonne note du projet présenté par le Gouvernement au niveau du quartier du Jardin Exotique à la frontière franco-monégasque. Si la Commission salue la volonté du Gouvernement conduisant à la recherche d'un lieu adapté pour accueillir cette nouvelle structure, les élus s'interrogent toutefois sur la localisation proposée qui pourrait poser des difficultés pratiques pour les futurs résidents.

Enfin, la santé voit actuellement un mouvement de transformation vers une numérisation des pratiques. À ce titre, la Commission souhaite disposer d'éléments sur la politique du Gouvernement en matière de santé numérique.

En outre, concernant l'avenir du Fonds Bleu, le Gouvernement a récemment informé le Conseil National qu'il envisage de lancer très prochainement un dispositif actualisé, auquel les élus souhaitent pouvoir être associés, afin de soutenir l'innovation et de permettre aux acteurs de relever les nouveaux défis technologiques et d'adopter des pratiques de sécurité numérique.

Or, dans le cadre du Budget 2024, la Commission constate que le Gouvernement envisage de réduire le budget alloué à la transition numérique de -25,5 % par rapport au Budget Rectificatif 2023. Face à ce constat, les élus craignent que cette diminution vienne entraver le fonctionnement général et le développement de nouveaux projets des services concernés.

Tout d'abord, en termes d'investissement et de développement de projets numériques, les élus rappellent l'importance pour la Principauté de conserver la trajectoire des initiatives lancées ces dernières années en étant à la pointe dans ce secteur.

C'est le cas, entre autres, du service MConnect, pilier de l'identité numérique à Monaco, et qui positionne la Principauté comme un État moderne dans ce domaine. Cependant, avec l'émergence du portefeuille numérique de l'Union Européenne, qui permettra entre autres d'ouvrir des comptes bancaires, d'effectuer des paiements et de gérer numériquement des documents administratifs, l'avance acquise par Monaco risque de disparaître dans l'hypothèse de restrictions budgétaires.

Aussi, face à ces enjeux, il est essentiel que le Gouvernement poursuive ses investissements dans la transition numérique afin de développer de nouvelles solutions et de garantir le bon fonctionnement de l'ensemble des outils numériques des services de l'État.

Dans cette droite ligne, les élus rappellent également l'importance de développer rapidement les capacités numériques de certains services de l'administration. À titre d'exemple, certaines procédures de la Direction des services fiscaux, telles que l'enregistrement et le

traitement des déclarations de T.V.A. et d'I.S.B. pourraient être améliorées grâce à l'outil numérique, facilitant grandement l'expérience de l'ensemble des usagers et le travail des fonctionnaires et agents en matière de recouvrement.

De ce fait, le Gouvernement devrait continuer d'adopter une approche prospective et stratégique dans le domaine du numérique afin, de renforcer l'attractivité de la Principauté de rester en phase avec les évolutions numériques européennes, d'assurer la modernisation des services publics et la qualité de notre modèle éducatif.

S'agissant de ce dernier point, les élus invitent le Gouvernement à dispenser de nouvelles formations notamment dans le domaine du numérique, du bâtiment ou encore une filière paysagiste. Ces nouveaux cursus constitueraient un atout considérable pour les secteurs porteurs d'emplois en Principauté et seraient gage de qualité pour nos acteurs économiques.

En outre, concernant l'attribution des bourses d'études, les élus souhaitent faciliter l'accès à l'apprentissage des personnes reconnues handicapées.

À ce sujet, les élus ont demandé au Gouvernement à ce que l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) et l'allocation d'éducation spéciale ne rentrent plus dans le calcul des bourses d'études lorsqu'elles concernent un étudiant en situation de handicap. Dès lors, la Commission sera attentive à la réponse du Gouvernement quant à la mise en place de ces mesures.

Par ailleurs, les élus de cette mandature ont fait de la lutte contre le harcèlement scolaire un point très important de leur programme. Les élus attendent du Gouvernement qu'il apporte les meilleures solutions pour faire face à ce fléau. Tous les moyens doivent être déployés pour sensibiliser et accompagner les jeunes victimes de harcèlement et leurs familles.

À ce titre, lors des échanges en Commission Plénière d'Etude, le Gouvernement a annoncé mettre en place un système de relais afin que les signalements puissent se faire également en dehors des périodes scolaires et des heures de fonctionnement et d'ouverture des établissements scolaires.

Les élus réitèrent leur demande de création d'un site internet et d'une ligne téléphonique dédiée, dispositif prévu dans la loi n° 1.513 du 3 décembre 2021 relative à la lutte contre le harcèlement et la violence en milieu scolaire.

Concernant, là encore, notre jeunesse, les élus sollicitent du Gouvernement l'élaboration d'une politique ambitieuse d'offre d'activités sportives et de loisirs afin que les jeunes de la Principauté n'aient pas à

parcourir de grandes distances pour bénéficier de certaines infrastructures.

À ce sujet, les élus relèvent que le projet de bowling au sein de la ZAC Saint Antoine, annoncé depuis plus de 3 ans, demeure encore au stade de projet. Dès lors, la Commission souhaite que tout soit mis en œuvre pour que ce projet puisse se concrétiser rapidement.

Par ailleurs, les élus regrettent la disparition de la patinoire qui était installée jusqu'à l'année dernière en période hivernale sur le Port Hercule.

En effet, cette infrastructure sportive, et de loisir, constituait un prérequis indispensable pour la participation de la Fédération Monégasque de Patinage aux compétitions internationales. En outre, la patinoire était grandement appréciée par les jeunes et les familles de la Principauté.

Plus généralement s'agissant de la pratique sportive, le Gouvernement a annoncé à de multiples reprises, notamment lors des Séances publiques dédiées au vote du Budget Rectificatif 2023, le dépôt du projet de loi sur le sport avant la fin de l'année. À l'heure de l'adoption de ce rapport, les élus n'ont toujours pas été destinataire de ce texte très attendu, et seront très attentifs à ce que le Gouvernement procède son dépôt dans les délais annoncés.

Aussi, la Commission rappelle l'importance de maintenir des infrastructures sportives de qualité au bénéfice des sportifs amateurs et professionnels de la Principauté.

Sur ce point, la Commission a bien noté que l'ensemble des associations sportives exerçant leurs disciplines au sein du Collège Charles III pourront bénéficier d'outils rénovés au sein du nouveau Collège.

En outre, eu égard aux inquiétudes actuelles sur les recettes annoncées évoquées plus tôt par votre Rapporteur, les élus seront particulièrement vigilants à ce que les subventions allouées aux associations sportives ne soient pas impactées par d'éventuelles restrictions budgétaires, notamment à une période de forte inflation liée au contexte mondial actuel.

En effet, le bon fonctionnement de nos associations sportives est un véhicule important de l'image et de l'attractivité de la Principauté, pourvoyeur tant d'activités pour nos jeunes amateurs, que de sportifs de haut niveau représentant la Principauté dans des compétitions internationales.

La Commission rappelle aussi que le soutien du Gouvernement doit concerner aussi bien la promotion du sport masculin que du sport féminin, en plein essor médiatique.

L'ensemble de ces sujets contribuent fortement à l'attractivité de la Principauté.

En effet, dans un contexte mondial marqué par l'instabilité géopolitique et les incertitudes économiques, les atouts de la Principauté de Monaco se révèlent plus pertinents que jamais. La stabilité politique, la sécurité exceptionnelle et des finances publiques affranchies de dettes constituent des forces indéniables dans un monde qui évolue rapidement.

Par ailleurs, les élus ont, à de multiples reprises, avisé le Gouvernement sur la nécessité de continuer à innover pour renforcer l'attractivité de la Principauté, notamment en matière d'évolution du droit des sociétés et d'outils de gestion patrimoniale.

À ce titre, la Commission reste toujours dans l'attente de l'annonce par le Gouvernement de la transformation éventuelle en projets de lois des propositions de lois n° 257 - Proposition de loi relative aux Sociétés d'Innovation Monégasques par Actions (SIMA) et n° 256 - Proposition de loi relative aux Sociétés Unipersonnelles à Responsabilité Limitée (SURL) en date du 15 juin 2023, dont les dispositifs sont attendus par les entrepreneurs de la place.

En tout état de cause, la Commission sollicite un renforcement des moyens alloués à la Cellule Attractivité dans une période économique sensible durant laquelle il faut plus que jamais être en mesure de faire la promotion de la singularité monégasque auprès des populations cibles.

L'innovation est un pilier essentiel de notre stratégie de diversification économique. La favoriser renforce non seulement la compétitivité économique de la Principauté mais contribue également à la création d'emplois de qualité, au développement de nouvelles industries et à l'affirmation de Monaco comme un centre d'excellence en matière d'innovation et de technologie.

\*\*\*\*\*

En conclusion, au terme de ce Rapport, le Conseil National demande au Gouvernement à l'occasion de ce Budget Primitif 2024 de bien vouloir prendre en considération ses propositions et ses positions sur les sujets suivants :

• **Concernant la mise à jour du PTEP :**

- Accompagner chaque article inscrit au PTEP d'un échéancier précis intégrant, le cas échéant, les sous-ensembles n'ayant pas pu être chiffrés au moment de la rédaction du rapport relatif au PTEP ;

- Supprimer les articles budgétaires dont les opérations ne seraient pas en cours ou n'auraient pas de date prévue pour leur mise à exécution.

• **S'agissant de l'Anticipation des Inscriptions :**

- Réaliser une présentation systématique devant la Commission Mixte d'Étude pour les Grands Travaux des nouveaux articles avant leur ajout au PTEP.

• **Concernant le prévisionnel de recettes :**

- Présenter systématiquement en annexe du Budget primitif, un plan pluriannuel de recettes fondé sur des hypothèses chiffrées et documentées.

• **S'agissant de la maîtrise des coûts des Grands travaux :**

- Renforcer la maîtrise des coûts des Grands travaux avec une spécification plus stricte des cahiers des charges, pour éviter des modifications majeures en cours de réalisation.

• **Concernant la valorisation du foncier appartenant à l'État :**

- Engager une réflexion pour la création d'un véhicule juridique afin que l'État puisse valoriser les surfaces dont il est propriétaire, pour son propre compte.

• **S'agissant du logement des Monégasques :**

- Confirmer une opération supplémentaire d'au moins 50 logements dont l'étude a été annoncée lors de la CPE dédiée au logement du 15 novembre 2023, avec une localisation arrêtée et un planning des travaux ;
- Constituer un groupe de travail mixte en vue de la mise en place, à l'horizon 2025, de l'Agence Domaniale.
- Mettre à jour le Plan National pour le Logement des Monégasques, conformément au rythme de livraison annoncé en 2019 et garantir aux nationaux l'absence de pénurie de logements domaniaux pour les années à venir ;

• **Concernant la Mobilité :**

- Elaborer une politique d'équipement accompagnée d'un schéma directeur de développement, alignée sur le modèle de celle établie en 2003, et en cohérence avec le PTEP ;

- Organiser deux CPE mobilité par an ;
- Constituer un groupe de travail « mobilité » permettant d'engager des réflexions et des échanges réguliers sur, notamment :
  - o les contours d'un principe de régulation des accès à la Principauté ;
  - o la mise en place de mesures concrètes pour améliorer les flux de circulation lors des grands évènements.
- Renforcer les effectifs de l'UPCV.
- **S'agissant du CTVD et de l'Îlot Charles III :**
  - Elaborer pour le CTVD une politique de rationalisation et de maîtrise des coûts de cette infrastructure stratégique pour la Principauté ;
  - Puisque le socle de l'Îlot Charles III est défini, obtenir des précisions sur le projet d'urbanisme envisagé par le Gouvernement.
- **Concernant la restructuration du Centre Commercial de Fontvieille :**
  - Planifier une restructuration équilibrée et moderne du Centre Commercial de Fontvieille sans changer la nature stratégique du projet ;
  - Engager une nouvelle évaluation budgétaire du projet et mettre à jour le phasage des travaux.
- **S'agissant du commerce :**
  - Engager la revitalisation commerciale du Jardin Exotique à travers la définition d'une stratégie commerciale pour ce quartier, en exploitant notamment les opportunités des espaces tertiaires au-dessus des Salines et du Bel Air ;
  - Mettre en œuvre la restructuration de la Place des moulins dans les délais annoncés ;
  - Repenser les réunions de l'observatoire du commerce pour aboutir à des solutions concrètes pour nos commerçants.
- **Concernant les questions sociales :**
  - Procéder au reclassement des aides maternelles ;
  - Revaloriser les échelles indiciaires des travailleurs sociaux ;
- Créer un statut pour les personnels de certains établissements publics.
- **S'agissant de l'égalité femme-homme :**
  - Poursuivre le travail engagé pour faire évoluer la notion de chef de foyer ;
  - Etudier l'évolution de nos textes en matière de lutte contre les violences économiques, de lutte contre certaines violences sexistes et sexuelles ou encore de la responsabilisation des auteurs de violence.
- **Concernant la santé :**
  - Créer des maisons de santé, avec des spécialités médicales et paramédicales non représentées, ou faiblement représentées en Principauté ;
  - Accélérer les projets liés à la santé numérique.
- **S'agissant du Numérique :**
  - Maintenir les budgets dédiés à la Transition Numérique à la hauteur des ambitions de la Principauté ;
  - Développer une politique ambitieuse pour intégrer l'identité numérique au travers de portefeuilles électroniques ;
  - Poursuivre le mouvement de numérisation des services de l'État ;
  - Être associés à la mise en place du nouveau programme d'optimisation numérique (Fonds Bleu).
- **Concernant l'éducation :**
  - Supprimer du calcul des bourses d'étude l'allocation adulte handicapé (AAH) et l'allocation d'éducation spéciale ;
  - Renforcer la lutte contre le harcèlement scolaire.
- **S'agissant du sport et de la Jeunesse :**
  - Concrétiser le retour d'un bowling dans les meilleurs délais ;
  - Maintenir des activités sportives et de loisirs pour la jeunesse, en Principauté, et dans sa proximité immédiate ;
  - Réaliser le dépôt avant la fin de l'année du projet de loi sur le Sport.

• **Concernant l'innovation et l'attractivité :**

- Encourager l'innovation par des mesures concrètes et efficaces, notamment, par la création de nouvelles formes juridiques ;
- Renforcer les moyens alloués à la Cellule Attractivité.

Votre Rapporteur invite l'ensemble de ses collègues à faire preuve d'une attention soutenue avec une approche pragmatique et responsable. Il ne fait pas de doute que les élus du Conseil National détermineront leur vote en fonction de la clarté des réponses qui seront apportées par le Ministre d'État et le Gouvernement.

Comme l'avait souligné J.F. Kennedy : « *En chinois, le mot crise est formé de deux caractères. L'un représente le danger. L'autre l'opportunité.* ».

Ce qui amène votre rapporteur à souligner que les récents désaccords entre le Conseil National et le Gouvernement doivent être perçus comme une opportunité d'améliorer nos méthodes, et de faire évoluer notre cadre budgétaire. C'est dans cet esprit constructif que les crises peuvent déboucher sur des avancées concrètes, dans l'intérêt général, pour le bien des Monégasques, des résidents, des salariés et des visiteurs de la Principauté.

Dans l'union nationale et dans l'unité des Institutions, après avoir indiqué les différents chemins de la concertation, le Conseil National attend désormais du Gouvernement qu'il fasse plusieurs pas vers lui.

### III. RÉPONSE DU MINISTRE D'ÉTAT

**M. le Ministre d'État.-**

Merci beaucoup, Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les Conseillers Nationaux, chers Monégasques, chers résidents.

Je remercie tout d'abord Monsieur Franck JULIEN et la Commission des Finances et de l'Économie Nationale qu'il préside pour ce premier rapport de la nouvelle mandature portant sur le Budget Primitif. Je le remercie d'autant plus qu'il a fait un effort important avec ce discours qui était assez long et dense, alors que, comme vous l'avez indiqué, Madame la Présidente, il était quelque peu souffrant, donc merci encore.

Comme vous l'avez justement rappelé en commençant votre propos, ce projet de loi s'inscrit dans un contexte particulier, qui fait suite au vote du Budget Rectificatif 2023 le 18 octobre dernier. Sans revenir sur ces moments de tension qui ont à présent fait place à l'apaisement, il est important je pense de faire savoir à tous ceux qui nous écoutent ce soir que le travail entre votre Assemblée et le Gouvernement s'est poursuivi dans de bonnes conditions depuis cette date. Je dirais même qu'il s'est intensifié.

En effet, outre les séances législatives des 28 novembre et 7 décembre derniers qui ont permis le vote de textes marquants, de nombreuses séances privées thématiques se sont tenues durant l'automne. Elles ont permis, je l'espère, d'apporter des réponses et des éclaircissements, suite aux préoccupations qui avaient pu s'exprimer lors de nos échanges relatifs au Budget Rectificatif 2023.

Je sais qu'il existe encore des divergences de vue sur certains sujets, ce qui est le lot des échanges politiques, à Monaco comme ailleurs. J'y vois un signe de bonne santé des Institutions et je suis certain que nous allons, aujourd'hui et lors des prochaines séances, dans le respect des prérogatives de chacun, faire la démonstration de la maturité politique de notre État.

Les récentes interventions de Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II et la feuille de route qu'Il m'a remise lors de ma prise de fonctions constituent notre guide, notre référence pour assurer le succès de la Principauté. Les objectifs qui y sont fixés permettent au Gouvernement, qui assure seul la charge de l'Administration, de conduire l'action publique selon des orientations claires et bien définies.

Par ailleurs, si notre situation est enviable à bien des égards, il nous faut prendre en compte l'environnement international dans lequel nous évoluons. Comme l'a récemment déclaré le chef économiste du Fonds Monétaire International, je le cite : « *Nous avons une économie mondiale qui continue à récupérer de la pandémie et de la guerre en Ukraine, et dans le même temps une croissance qui reste faible en comparaison historique.* ». J'ajouterai à ces propos que la situation très préoccupante au Proche-Orient accentue ce climat d'incertitude. En effet, alors que seule l'économie des États-Unis démontre actuellement sa vigueur au sein du monde occidental, nous savons que ce type d'événements peut être de nature à freiner les investissements comme les flux touristiques.

Ces phénomènes exogènes à la Principauté ne peuvent être ignorés, alors que le dernier rapport de l'OCDE prévoit en 2023 une faible croissance de 0,9 % pour la France et de 0,6 % en moyenne pour le continent européen. Certaines économies voisines connaissent

déjà même une récession. C'est le cas de l'Allemagne qui, selon les mêmes prévisions, devrait voir son PIB diminuer de 0,1 % cette année.

Ces réalités s'imposent à nous, d'autant que nous savons que nous ne pourrons plus compter à partir de 2025 sur les recettes exceptionnelles issues de l'opération « Mareterra ». C'est pourquoi Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II a déclaré le 20 octobre dernier, je Le cite : « *Dans ce nouvel environnement, il est de ma responsabilité de veiller à ce que la gestion de nos budgets soit en adéquation avec les réalités du monde qui nous entoure.* ».

Le projet de Budget Primitif 2024 a été élaboré dans cette optique. Le Gouvernement est en effet tenu de prévoir le financement des ambitieuses politiques publiques qu'il met en œuvre, et de les ajuster aux recettes attendues.

Vous vous demandiez vous-même Monsieur JULIEN, dans votre rapport sur le Budget Rectificatif 2023, quel serait le bon père de famille, ou la bonne mère de famille, qui prendrait des engagements financiers importants sans vérifier sa capacité à y faire face, surtout en sachant que le foyer a le devoir de ne pas s'endetter. Je peux vous rassurer sur ce point : nous nous sommes posé la même question, et c'est bien pour cela que nos prévisions de recettes pour 2024 et les trois prochaines années demeurent prudentes.

Je suis heureux que nous partagions le même constat sur la nécessité de renforcer la maîtrise de nos dépenses publiques.

Je suis également heureux que nous partagions la même confiance en l'avenir, puisque vous avez fort bien rappelé, en conclusion de votre propos, les atouts de la Principauté que constituent en particulier sa stabilité politique, son niveau de sécurité exceptionnel et son absence de dette publique.

Je suis enfin heureux que nous partagions les mêmes priorités, avec notamment le logement des Monégasques, qui repose sur une politique volontariste incarnée par un plan de référence à long terme démontrant toute son efficacité depuis 2019. Autre priorité partagée : l'amélioration de la mobilité fait l'objet de toutes les attentions, même si elle est plus difficile à obtenir en raison de l'interdépendance vis-à-vis du pays voisin. Je relève à cet égard, Monsieur le Rapporteur, que vous constatez avec satisfaction les nombreux efforts des services compétents en la matière. Cela est très apprécié, croyez-moi, car je sais l'énergie déployée par les équipes en charge de ces sujets, sous l'autorité de Madame Céline CARON-DAGIONI, qui se complexifient avec l'attractivité grandissante de la Principauté.

Au-delà des thématiques évoquées par Monsieur le Rapporteur, je tiens par ailleurs à souligner que le Gouvernement maintient au cœur de son action les politiques publiques d'excellence qui fondent l'identité monégasque. Je citerai notamment, sans prétendre à l'exhaustivité, le sport, la culture, l'éducation, la sécurité, la santé, la qualité de vie et le domaine social, qui connaîtront encore l'an prochain un très important soutien budgétaire de l'État. Au moment de l'élaboration de ce Budget Primitif 2024, c'est donc une vision d'ensemble du monde économique et social monégasque qui a une nouvelle fois prévalu, pour une répartition juste et équilibrée des finances publiques.

Le Gouvernement et le Conseil National sont donc d'accord sur l'essentiel, et en particulier sur l'ambition de renforcer l'attractivité de notre territoire, tout en préservant notre modèle économique et social. Avant de rentrer dans le vif du sujet, je souhaite toutefois appeler votre attention sur deux points liés à la qualité des relations entre nos deux Institutions, à laquelle j'attache comme vous beaucoup d'importance.

Le premier point, c'est le nombre de fois, cinq très exactement, où il est fait référence dans votre Rapport à un travail commun qu'il faudrait mener sur différentes thématiques (l'avenir du quartier de l'Annonciade, l'éventuelle création d'une « Agence domaniale », la mobilité, le commerce et le Fonds Bleu). Vous évoquez tour à tour la constitution de « groupes de travail mixtes » ou de « coopération étroite ». Quels que soient les termes utilisés, je ne voudrais pas laisser penser que le Gouvernement accepte l'idée de groupes de travail impliquant nos deux Institutions qui seraient chargés de la conception en commun de certaines politiques publiques. Ce mode de fonctionnement ne serait en effet pas conforme à l'esprit de notre Constitution. Il est donc important de répéter que le Gouvernement a seul la charge de l'administration de la Principauté. Si nous sommes naturellement toujours ouverts au dialogue et à vos propositions, il convient que ces échanges se déroulent dans un cadre respectueux des prérogatives institutionnelles de chacun, ce qui exclut toute forme de cogestion. Je pense que vous partagez ce point de vue et qu'il s'agit d'une simple question sémantique puisque nos échanges se déroulent parfaitement bien au travers des réunions régulières des diverses Commissions.

Je m'interroge toutefois sur la dernière phrase du rapport, lorsqu'il est dit qu'après avoir indiqué les différents chemins de la concertation, le Conseil National attend désormais du Gouvernement qu'il fasse plusieurs pas vers lui. Là encore, je pense qu'il s'agit d'une confusion sémantique. Car il n'est pas question d'inverser le fonctionnement de nos Institutions prévu par la Constitution. Vous le savez : le Gouvernement est exercé sous la haute autorité du Prince. De plus, dans

l'esprit du « pas vers l'autre », ce sont nos deux Institutions qui sont appelées à rechercher le consensus, dans le seul domaine législatif. Le Gouvernement compte bien faire ce pas dans votre direction, j'espère que le Conseil National le fera également.

Le deuxième point de préoccupation sur lequel je souhaitais revenir concerne le reproche qui a été adressé au Gouvernement lors de la séance législative du 28 novembre dernier, selon lequel il ne respecterait pas le droit d'amendement du Conseil National en traitant ses amendements comme des propositions. En effet, lors de la même séance, certains propos tenus nous ont laissé penser que le Gouvernement n'aurait pas de légitimité à discuter un amendement dans une logique que je qualifierais du « c'est à prendre ou à laisser ». Cette position me semble contraire aux exigences que nous rappelons vous et nous d'un dialogue constructif, de la recherche du consensus et du « pas vers l'autre » entre nos deux Institutions. J'en veux pour exemple l'esprit dans lequel s'est déroulée récemment une réunion de concertation sur un projet de loi. Il est dans l'intérêt de tous que le Gouvernement puisse faire part au Conseil National de son examen des amendements que propose votre Assemblée.

Je rappelle à cet égard que le droit d'amendement du Conseil National est garanti par l'article 67 de la Constitution pour tous les projets de loi, en dehors des projets de loi d'autorisation de ratification et des projets de loi de budget. Cet article précise que le Conseil National peut, à ce titre, proposer des adjonctions, des substitutions ou des suppressions dans le projet de loi. On peut donc bien parler de « propositions d'amendement », cette formule figurant de surcroît en tant que telle aux articles 111, 112 et 113 du Règlement Intérieur du Conseil National.

Je souhaite par conséquent vous faire part ce soir de mon incompréhension face à ces propos tenus en séance publique. De telles insinuations sont inexacts et me paraissent inopportunes pour garantir le respect mutuel entre nos deux Institutions et un dialogue constructif.

Pour autant, je tiens à vous assurer que c'est dans un esprit d'ouverture et de dialogue que nous abordons ces séances publiques consacrées à l'examen du Budget Primitif 2024. Je vais d'ailleurs le démontrer, en m'attachant à vous apporter toutes les précisions et éclaircissements demandés par la Commission des Finances et de l'Économie Nationale.

Comme à l'accoutumée, avant d'aborder les thèmes majeurs que constituent le logement, la gestion budgétaire, les grands travaux, la mobilité et le commerce, je souhaite revenir sur les autres sujets pour lesquels vous attendez des réponses.

S'agissant de la situation de certaines catégories de personnels relevant du secteur public, je voudrais tout d'abord confirmer l'élaboration récente de fiches de postes pour les aides maternelles.

Monsieur le Rapporteur rappelle que ces fiches devaient s'accompagner d'une réévaluation de leur situation indiciaire, afin que celle-ci soit en adéquation avec l'évolution de leurs missions. Sans que cette question ne soit remise en cause, elle demeure en cours d'examen à ce jour.

Il est en effet nécessaire de prendre en compte l'ensemble du périmètre de la petite enfance, afin d'envisager les impacts éventuels d'une telle mesure par rapport à d'autres fonctions et postes apparentés, pour lesquels des diplômes ou formations sont systématiquement exigés. Les arbitrages correspondants devraient pouvoir intervenir au cours du premier trimestre 2024.

Pour ce qui concerne la situation des travailleurs sociaux, il est à noter que le secteur social du pays voisin connaît une crise du recrutement depuis la COVID. Certains établissements médico-sociaux sont dans l'obligation de fonctionner avec plus de 50 % d'intérimaires non-formés, et cela malgré la mise en place de primes ou l'aménagement de temps de travail.

Face à cette situation, nous envisageons effectivement une adaptation des conditions de rémunération et d'exercice de ces emplois, pour accroître leur attractivité en Principauté. Sur ce point également, une réponse sera apportée en début d'année 2024.

Enfin, concernant la situation particulière des personnels des établissements publics, le Gouvernement a confirmé que prochainement allaient être engagés avec les entités concernées au sujet de la demande de ces professionnels de bénéficier d'un statut spécifique. Les premières réunions avec les responsables de ces établissements sont programmées dans les tous prochains jours.

Je voudrais également vous apporter des précisions sur les questions d'égalité femmes-hommes, pour lesquelles le Gouvernement s'investit depuis plusieurs années déjà, en commençant par l'évolution de la notion de chef de foyer.

À une époque où la conciliation entre vies professionnelle et familiale est une préoccupation majeure des actifs, toute réflexion susceptible de favoriser cette égalité entre en effet dans notre champ d'intérêt.

C'est ainsi que le projet de loi allongeant le congé paternité a été déposé par le Gouvernement et très rapidement voté par le Conseil National cet automne, et qu'un projet de loi instituant un congé maternité en faveur des travailleurs indépendants a été déposé il y a quelques semaines sur le bureau de l'Assemblée.

Enfin, je vous confirme que le Gouvernement réfléchit à une réforme de la législation applicable aux salariés du privé en matière d'attribution des allocations familiales, car elle repose sur la notion aujourd'hui dépassée de « chef de foyer ».

Il est rappelé que cette réforme doit s'envisager dans le cadre d'une discussion avec la France, compte tenu des règles de coordination en la matière prévues dans la Convention franco-monégasque de sécurité sociale.

Soyez assurés que le Gouvernement est très actif sur ce sujet et que des échanges de haut niveau sont intervenus très récemment entre les Ministères compétents.

Par ailleurs, d'une manière plus générale et comme vous l'avez relevé, Monsieur le Rapporteur, la question des droits des femmes reste une priorité pour le Gouvernement Princier, que ce soit dans la poursuite des actions allant vers une plus grande égalité entre les femmes et les hommes ou dans le traitement des violences faites aux femmes et aux enfants.

À ce sujet, je me réjouis de l'évolution du corpus juridique monégasque réalisé depuis plusieurs années par les services de l'État, sous l'impulsion notamment du Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes, et grâce également au travail du Conseil National.

Le vote du projet de loi sur l'indemnisation des victimes d'infractions pénales le 7 décembre dernier en est la plus récente et la plus éloquente illustration.

Dans le domaine de l'égalité, s'agissant du congé parental, des discussions avec les partenaires sociaux et les Caisses Sociales ont été lancées afin d'étudier les conditions dans lesquelles il pourrait être introduit à Monaco.

Mais l'effort du collectif engagé pour faire progresser ces sujets, et donc notre société, doit continuer car le Gouvernement est bien conscient du chemin qu'il reste à parcourir pour arriver à une égalité réelle.

J'en viens à présent aux questions sanitaires, et plus précisément à l'offre de soins en ville et au nouveau CHPG.

Le Gouvernement confirme sa volonté de développer une offre médicale de pointe dans le cadre de la future livraison du nouvel hôpital, qui sera réalisée en 2 phases : la première étape concernera la livraison des deux tours sud en 2026 ; la seconde la livraison des deux tours nord, à l'horizon 2032. En plus de la modernisation de ses équipements et de ses infrastructures, qui permettra de renforcer son niveau d'excellence, le CHPG s'attèlera à développer de nouvelles spécialités aujourd'hui manquantes en Principauté, comme la neurologie.

Le projet d'établissement devra tenir compte de l'évolution de l'offre de soins dans les communes limitrophes. Au titre des établissements privés, le Centre cardio-thoracique de Monaco demeure un modèle d'excellence de cette spécialité, grâce au savoir-faire de ses équipes médico-chirurgicales et aux moyens exceptionnels dont il dispose. Par ailleurs, sa notoriété fait qu'il accueille également certains médecins venant de l'étranger pour opérer ou pour s'y former.

S'agissant de l'offre de soins en ville, le Gouvernement souhaite la préserver et l'accroître si besoin, afin de maintenir son attractivité. Pour ce faire, des études des besoins par spécialités médicales et professions paramédicales sont régulièrement réalisées par le médecin-inspecteur de la Direction de l'Action Sanitaire, permettant ainsi d'étendre la délivrance des autorisations pour les spécialités jugées lacunaires.

Pour ce qui est enfin des maisons de santé, la difficulté est celle des locaux. Le Gouvernement réfléchit donc à des solutions favorisant l'installation de nouveaux médecins dont la spécialité est non représentée ou faiblement représentée en Principauté. La réservation de certaines surfaces dans les opérations domaniales au profit des professionnels de nationalité monégasque, dans les bâtiments de la CAR ou dans le secteur protégé appartenant à l'État, fait partie des pistes envisagées par le Gouvernement.

Pour ce qui concerne à présent la construction d'un nouvel établissement médicalisé de type « EHPAD » pour personnes âgées dépendantes, l'examen des besoins doit se poursuivre.

Eu égard à l'exiguïté du territoire, les possibilités s'agissant de la situation géographique de ce nouvel établissement se trouvent réduites.

Ainsi que cela a été exposé à votre Assemblée, un emplacement situé en limite de frontière de la Principauté côté Ouest a été identifié. Il présente l'avantage de disposer d'une accessibilité aisée depuis la Moyenne Corniche (côté français) et d'une proximité avec le CHPG. Des études sont en cours afin de vérifier la faisabilité d'implantation d'un tel établissement, qui aurait une capacité d'accueil de 140 places environ.

Ce projet, qui nécessiterait une coordination avec la France, présenterait, en l'état des fonciers disponibles pour de telles opérations et des échéances de livraison souhaitées, l'avantage d'une maîtrise foncière non complexe et irait au-delà des besoins programmatiques exprimés.

Je terminerai ce point sur le domaine sanitaire par l'accélération des projets liés à la santé numérique.

Le portail « MonacoSanté », dont le Marché d'État conclu en 2020 arrive à échéance en 2024, change d'éditeur au profit d'un expert en logiciel de santé.

Les utilisateurs pourront continuer d'accéder à l'ensemble des informations et des actualités de santé de la Principauté, aux médecins, aux pharmacies et aux ostéopathes de garde, mais aussi aux numéros d'urgence et à un annuaire exhaustif des professionnels de santé autorisés à exercer à Monaco.

Une fonction d'agenda permet aux professionnels de santé de gérer les rendez-vous, d'envoyer des SMS de confirmation ou d'annulation, d'ouvrir des créneaux pour une prise de rendez-vous en ligne. Un module de téléconsultation complète l'offre.

Pensé comme le socle de la e-santé, « MonacoSanté » continuera de proposer une messagerie sécurisée entre professionnels libéraux, médico-sociaux et établissements. Des discussions sont toujours en cours avec la France afin de trouver une solution juridique permettant d'autoriser un échange de données entre nos deux pays en toute sécurité.

Un Serveur de Rapprochement d'Identité sera mis en place en 2024, raccordant dans un premier temps les établissements monégasques. Après la mise en place d'un référentiel monégasque d'identitovigilance en 2023, ce serveur a pour objet de fiabiliser les identités des patients saisies manuellement. Ce service permettra de faciliter l'échange d'informations de santé entre les structures, cela concerne le dossier médical, l'imagerie ou la biologie.

S'agissant du projet de « dossier patient informatisé » en faveur des structures détachées relevant de la Direction de l'Action Sanitaire, une consultation a été lancée en 2023 pour un démarrage en 2024. L'objectif est d'informatiser les dossiers patients des dites structures, pour poursuivre ainsi l'objectif de transition numérique et se doter d'un outil statistique de santé publique.

En parallèle, les discussions avec le pays voisin sur l'interopérabilité de nos systèmes devront se poursuivre en 2024, afin que le système monégasque soit compatible avec la carte pour les professionnels de santé, actuellement détenue exclusivement par des professionnels exerçant sur le territoire français.

J'en viens logiquement au développement du numérique, pour lequel le Gouvernement investit beaucoup, depuis plus de 5 ans maintenant.

Avant d'aborder la numérisation des procédures d'embauche, je voudrais saluer comme vous, Monsieur le Rapporteur, le succès du 1<sup>er</sup> forum pour l'emploi, avec 3.650 visiteurs accueillis en une journée. Le Gouvernement a d'ailleurs décidé de reconduire cet évènement en début d'année 2024.

Pour en revenir aux procédures d'embauche, la Direction du Travail collabore avec la DITN sur leur dématérialisation dans le cadre d'un programme « Emploi » lancé cette année. Il permettra de moderniser les outils et procédures dès le premier semestre 2024.

L'identité numérique « MConnect » sera étendue aux demandeurs d'emploi et travailleurs non-monégasques et non-résidents. Les employeurs pourront déposer des offres en ligne, *via* l'espace « Employeur » sur « MonGuichet.mc », et suivre les candidatures des demandeurs d'emploi prioritaires, selon les règles de la priorité nationale à l'emploi.

Les travailleurs et demandeurs d'emploi pourront quant à eux accéder aux offres d'emplois sur le site « MonServicePublic » et répondre aux offres dans un espace dédié.

Début 2025, le processus d'embauchage sera complètement dématérialisé. Le paiement sera effectué en ligne et les documents pourront être signés électroniquement. Le permis de travail pourra ainsi être dématérialisé.

Concernant le sujet du Fonds Bleu, je vous confirme l'intérêt de maintenir un dispositif d'aide en faveur de la transition numérique. Ce financement mérite à présent d'être envisagé dans le cadre d'une analyse actualisée, mettant en évidence les réelles retombées de ce type d'initiatives afin de créer un nouveau paradigme, de clarifier les ambitions et de cibler les besoins. Dans ce domaine comme dans tout autre, le Gouvernement reste à l'écoute du Conseil National pour des propositions permettant d'aller dans le sens d'une amélioration du dispositif existant.

Pour ce qui concerne la numérisation des services de l'État, je rappelle que l'un des cinq axes stratégiques du programme « Extended Monaco » est de soutenir la transformation numérique de l'Administration. Dans ce cadre, et en complément des programmes « emploi et santé », les projets suivants seront menés en 2024 : la finalisation de la refonte de l'outil de la Direction du Développement Économique et du Registre du Commerce et de l'Industrie, la mise en place de l'outil de gestion de crise, la mise en œuvre d'un outil de suivi

de facturation des situations de travaux, ou encore le lancement d'un outil de gestion des prêts de la Direction de l'Habitat.

De plus, nous travaillons actuellement à un plan de digitalisation des Services Fiscaux. Son premier objectif est de numériser le service de l'enregistrement d'ici fin 2025 en dématérialisant toutes les démarches pour les usagers et en mettant en place un outil métier efficient. C'est la première étape d'un plan de quatre ans, qui visera à moderniser également les services de l'Impôt sur les Bénéfices et de la TVA.

S'agissant des moyens financiers conférés au développement du numérique, je voudrais préciser que notre ambition est intacte. Les économies réalisées sur le budget de la transition numérique ont exclusivement porté sur les projets nouveaux non prioritaires.

Par ailleurs, Monaco dispose d'une infrastructure nationale de confiance aux meilleurs standards internationaux, codéveloppée avec la Direction des Services Numériques et l'Agence Monégasque de Sécurité Numérique. Le Gouvernement s'appuie sur elle pour enrichir son offre de services souverains avec, à titre d'exemple, l'identité numérique et les services de connexion sécurisée et de signature électronique associés à MConnect. Les crédits alloués au numérique permettent de maintenir le niveau de qualité et de qualification réglementaire de cet écosystème de confiance.

Pour ce qui est de l'identité numérique, je rappelle que plus de la moitié des Monégasques et résidents en sont déjà équipés. À terme, elle sera étendue à tous les professionnels et personnes morales de la Principauté, avec des droits d'accès en rapport avec le rôle de chacun dans l'entreprise. Ainsi, la quasi-totalité des personnes interagissant avec la Principauté bénéficieront d'une identité numérique et d'un identifiant.

Bien que le sujet demeure en phase d'étude, le Gouvernement suit de près les initiatives internationales en la matière et étudie la possibilité d'utiliser cet identifiant pour développer un véritable « portefeuille numérique » pour les usages du quotidien.

Dans le domaine de la formation et de l'éducation, à présent, les réflexions sur la création de nouvelles filières sont effectivement à conduire. Elles doivent prendre en compte, outre les besoins matériels qu'elles induisent, la nature et le niveau des diplômes auxquels elles prépareraient, ainsi que leur positionnement en termes de reconnaissances et vis-à-vis des besoins de la Principauté. Je vous confirme qu'un nouvel examen va être engagé en la matière.

Par ailleurs, s'agissant de l'accès à l'apprentissage des personnes en situation de handicap, le Gouvernement confirme que l'Allocation d'Éducation Spéciale n'a pas vocation à être prise en compte dans les revenus d'un foyer pour ce qui concerne le règlement des études des enfants.

De même, les Allocations complémentaires de compensation du handicap ne doivent pas être prises en considération dans ce calcul, puisqu'elles ont vocation à être utilisées pour régler les dépenses liées directement au handicap de la personne.

En revanche, l'Allocation Adulte Handicapé étant un substitut de ressources, celle-ci doit légitimement être prise en compte dans les revenus du foyer.

Je saisis l'occasion pour saluer le travail remarquable réalisé par M. Lionel GALFRÉ, sous l'égide du Département des Affaires Sociales et de la Santé, suite à la nouvelle impulsion qui vient d'être donnée à la politique nationale pour l'inclusion des personnes en situation de handicap en Principauté.

Je souhaite à présent insister sur un point très important souligné dans votre Rapport. Il s'agit du harcèlement scolaire. Le Gouvernement partage avec le Conseil National la volonté absolue de lutter contre ce fléau.

À cet effet, de nombreuses dispositions prévues par la loi ont été progressivement mises en place par la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports et les différentes associations qui font un travail remarquable en la matière.

Mais la lutte contre le harcèlement scolaire demeure un combat permanent, pour lequel des actions doivent sans cesse être renouvelées ou améliorées. Je vous confirme que la création d'un site Internet ainsi que d'une ligne téléphonique dédiés sont en cours d'élaboration. Ils seront très prochainement accessibles.

Pour rester dans le domaine de la jeunesse, mais cette fois sur l'aspect plus positif des activités sportives et de loisir, je souhaite vous confirmer que le local situé au rez-de-chaussée de l'ensemble immobilier de la Z.A.C. Saint-Antoine est bien réservé à la réimplantation du bowling et à d'autres activités à même de satisfaire les attentes. Les exploitants retenus sont en train de finaliser leur étude. Toutes les démarches seront entreprises pour que le projet puisse aboutir et le bowling ouvrir dès que possible.

Par ailleurs, compte tenu des préoccupations environnementales partagées par le Gouvernement et la Mairie, il a été jugé préférable de ne pas reconduire l'installation d'une patinoire parmi les animations que la Mairie propose à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Mais le sport ne concerne pas seulement les jeunes, et je voudrais répondre, Monsieur le Rapporteur, à votre demande sur le projet de loi dédié, pour vous confirmer qu'il sera, comme annoncé au Conseil National, déposé sur son bureau avant le terme de la présente session.

En outre, indépendamment de cette avancée majeure pour le développement du sport en Principauté, je souhaite réaffirmer ce soir que le Gouvernement est tout aussi attaché que le Conseil National à la promotion des actions de terrain, dans le respect de l'éthique et de l'égalité entre les hommes et les femmes. Ainsi, les subventions aux activités des associations sportives connaissent une hausse globale de 8,1 %, sans compter les mises à disposition gracieuses des différents locaux et équipements qui leur sont utiles.

Je souhaite également faire le point avec vous sur le thème transversal de l'attractivité, pour répondre sur deux points.

Le premier concerne la proposition de loi, n° 257, relative aux Sociétés d'Innovation Monégasques par Actions, et celle, n° 256, relative aux Sociétés Unipersonnelles à Responsabilité Limitée. Nous finalisons leur examen et une réponse, Monsieur le Rapporteur, sera adressée dans les tous prochains jours au Conseil National.

Le deuxième point concerne les moyens conférés à la « Cellule Attractivité » créée cette année. Cette initiative témoigne de notre ambition en la matière.

La Cellule s'appuie sur l'expertise des membres du Conseil Stratégique pour l'Attractivité. Son objectif est de définir une stratégie visant à attirer de nouveaux résidents, à les accompagner dans leurs démarches et à animer cette communauté. En 2024, cette ambition continue de croître à travers différents axes.

D'une part, les moyens alloués à la « Cellule Attractivité » atteindront 600.000 euros, alors que ceux du Monaco Private Label (MPL) seront de 100.000 euros.

L'intégration du Welcome Office et du MPL au sein de cette Cellule, réalisée en 2022 et 2023, porte les ressources humaines de deux à quatre personnes. D'autres effectifs pourraient venir à terme renforcer cette équipe, qui dispose aujourd'hui des moyens pertinents pour accompagner résidents et investisseurs. Concernant les missions tournées vers les entreprises et les touristes, d'autres moyens et ressources restent à

développer, dans le cadre d'une coordination plus étendue entre les Services du Gouvernement.

D'autre part, les missions de promotion à l'international et les opérations du MPL seront intensifiées en 2024. Sous l'égide du Délégué, des missions dédiées seront organisées, avec les forces vives de l'attractivité le Monaco Economic Board, l'AMAF, la Société des Bains de Mer et grâce à l'appui du corps diplomatique et consulaire. Ces déplacements permettront notamment de recruter de nouveaux membres du MPL. Pleinement aligné sur la stratégie d'attractivité de l'État, le MPL devient ainsi l'institution-clé, localement et à l'international, rassemblant futurs résidents et résidents actuels à haut potentiel, par le biais d'événements, de conférences, de consultations et d'échanges réguliers.

De plus, la création d'un « site vitrine » rassemblant les principaux facteurs d'attractivité de la Principauté permettra dès 2024 d'attirer résidents, investisseurs, touristes et talents.

J'en viens à présent aux thèmes majeurs du rapport de Monsieur JULIEN que sont le logement, la gestion budgétaire, les grands travaux, la mobilité et le commerce.

Pour assurer la transition avec le thème de l'attractivité, je commencerai par le commerce. Je souhaite faire un point précis sur le projet de Centre commercial de Fontvieille et dissiper les malentendus qui ont pu naître lors des séances budgétaires du mois d'octobre.

Comme le Gouvernement l'a précisé le 13 novembre, à l'occasion d'une Commission Plénière d'Étude dédiée à ce projet, les études préliminaires nous ont été remises récemment. C'est à ce moment seulement que nous avons pu prendre connaissance du budget total estimatif de l'opération, d'un montant de 577,4 millions d'euros.

Ces estimations - non définitives, je le rappelle - sont très largement supérieures à celles établies lors de la phase de consultation, qui prévoyait un budget de 348 millions d'euros.

Par ailleurs, elles ne peuvent à ce stade être considérées comme stabilisées, dans la mesure où elles n'ont pas encore été confirmées par des entreprises de travaux. Aussi est-il très probable qu'à l'ouverture des plis, le coût des travaux soit supérieur.

Parallèlement, les études préliminaires ont mis en exergue des impacts majeurs, tant sur la voirie que sur le parking et sur l'activité commerciale du centre lui-même, donc sur une grande partie de ce quartier stratégique.

Le Gouvernement a par conséquent sollicité le maître d'ouvrage délégué de l'opération pour redimensionner le projet. Je relève que, de façon pragmatique, ce redimensionnement est globalement partagé par votre Assemblée, et je vous confirme qu'il n'est pas question de remettre en cause des objectifs initiaux comme, par exemple, la réalisation d'un cinéma de dernière génération. Nous sommes d'accord : le nouveau Centre commercial doit demeurer un projet ambitieux, afin de pouvoir disposer d'une structure attractive et moderne dont nous soyons tous fiers, y compris les commerçants, actuels et futurs, qui y exerceront leur activité.

Le travail itératif d'approfondissement d'un programme modifié entre le Gouvernement et le maître d'ouvrage délégué a donc été initié. Le Gouvernement entend être en mesure de vous présenter des orientations au printemps de l'année prochaine et même d'inscrire les sommes correspondantes dans la perspective d'un Budget Rectificatif 2024 qui pourra être déposé à cette échéance sur le bureau du Conseil National.

S'agissant plus généralement de la dynamisation de l'activité commerciale dans d'autres zones de la Principauté, je vous confirme que le Gouvernement maintient un rythme régulier dans les échanges avec les acteurs économiques du secteur. Une séance plénière de l'Observatoire du Commerce s'est d'ailleurs tenue tout récemment, sous ma présidence.

Ce fut l'occasion de partager les très bons résultats constatés :

- Le climat des affaires reste positif dans le commerce de détail. Il était même supérieur en septembre à celui du mois d'août.
- Pour la première fois, le chiffre d'affaires de la Principauté dépasse les 10 milliards d'euros dès la fin du premier semestre, après une hausse de près d'un milliard d'euros par rapport à la même période l'année précédente.
- Après avoir doublé en 2022, c'est que l'on appelle les effets post COVID, le chiffre d'affaires de l'hébergement et de la restauration conserve un rythme de croissance soutenu, en progressant encore de 20,7 % ce semestre, soit + 80,6 millions d'euros.

Le Gouvernement a par ailleurs confirmé la poursuite du soutien à la consommation locale *via* le dispositif CARLO, avec le maintien de la prise en charge d'une partie de ses frais de fonctionnement et la reconduction de l'opération « Bons cadeaux » pour une année supplémentaire.

Le programme d'animations des fêtes de fin d'année dans les quartiers commerçants a également été présenté lors de cette séance. Il sera soutenu financièrement par le Gouvernement.

Le quartier de Monaco-Ville est aussi l'objet de toutes nos attentions. Des actions y ont été mises en place, avec le concours de la Mairie et des services de l'État, et en concertation avec les commerçants.

Concernant votre suggestion de réunions plus resserrées, associant la Direction du Développement Économique, le Conseil National et les commerçants, je vous confirme y être favorable dans le cadre de réunions thématiques de l'Observatoire du Commerce.

Dans le quartier du Jardin Exotique, je doute personnellement de l'opportunité, compte tenu de la taille de notre territoire, de multiplier les sites destinés au commerce sans fragiliser les artères existantes. En revanche, un point de restauration me paraît être digne d'intérêt et cohérent avec la vocation culturelle, paysagère et touristique de ce quartier.

Enfin, je vous confirme que le réaménagement qualitatif de la place des Moulins fait partie des projets prioritaires sur lesquels le Gouvernement travaille, avec l'ambition d'en faire un lieu de vie attractif, inscrit dans une démarche environnementale forte. Les mois qui viennent seront consacrés à stabiliser le montage de ce projet. Sur un foncier aussi complexe, cette étape est essentielle pour recueillir l'approbation de l'ensemble des propriétaires concernés, à un coût raisonnable pour l'État.

J'en viens à présent à un autre grand thème abordé par Monsieur le Rapporteur : la gestion budgétaire. Désolé, par avance, pour ceux qui nous écoutent, car le propos est quelque peu technique, même s'il se veut pédagogique.

Je tiens tout d'abord à souligner que la volonté, exprimée par Monsieur le Rapporteur, d'une meilleure maîtrise du coût des opérations est pleinement partagée par le Gouvernement. Elle guide les opérations qu'il entreprend au titre des investissements et des équipements de la Principauté.

Je suis bien conscient des coûts de nos chantiers publics. Ils sont malheureusement le fruit des contraintes de notre territoire et des disponibilités foncières qui s'amenuisent après la période d'urbanisation des terrains SNCF, largement consacrée aux programmes de logements. Nous devons en effet, pour chaque parcelle foncière, superposer un nombre croissant de fonctions, qui sont souvent cachées en infrastructure. Cette superposition coûte cher, c'est vrai, mais la modernisation de nos équipements publics est à ce prix.

Cela n'est pas pour autant que le Gouvernement ne contiendrait pas le coût de ses opérations, la bonne gestion des deniers publics étant, je le répète, au centre de ses préoccupations.

Or, la présentation des chiffres que vous donnez pour essayer de démontrer une forme de dérapage des coûts, selon l'expression plusieurs fois utilisée, a une toute autre réalité.

Prenons l'exemple de l'opération Charles III, la dernière parcelle à utiliser de ces anciens « délaissés de la SNCF ». C'est, pour l'expliquer simplement, une sorte de cathédrale de béton enterrée. Elle incorpore des ponts routiers qui doivent venir remplacer les voiries existantes de l'entrée de ville, sans jamais les couper. C'est un défi immense.

Vous citez un premier chiffre de 120 millions d'euros, établi en 2021, et que vous attribuez au socle Charles III. Or, dès le programme triennal d'équipement pour 2021-2023, il avait été clairement indiqué que ce budget de 120 millions d'euros était provisoire et devait permettre de réaliser les études d'avant-projet et de projet général par la maîtrise d'œuvre du socle.

Vous comprenez donc que ces crédits permettent à l'État de contracter des études auprès de la maîtrise d'œuvre. Ces études de conception durent évidemment plusieurs années. Et cela oblige l'État à une inscription au programme triennal avant de pouvoir signer un contrat pluriannuel - car, à défaut, il y aurait nécessairement des interruptions pour attendre le vote de crédits annuels, ce qui impacterait indéniablement et irrémédiablement les délais. Ce serait en outre non conforme à l'obligation de l'État de rendre compte de ses engagements pluriannuels. Cette transparence à l'égard des tiers est une composante essentielle de la prévision budgétaire que vous appelez de vos vœux.

Comparer ce montant de 120 millions d'euros à celui de 817,5 millions d'euros présenté au programme triennal 2024-2026 revient à comparer deux choses très différentes, sous une tournure alarmiste. Comme cela a pu être expliqué en séance privée, ces 817 millions d'euros correspondent au coût global, c'est-à-dire aux coûts des études et de travaux estimés par la maîtrise d'œuvre, à l'issue de son travail de conception avancée. De plus, je rappelle que seule l'actualisation justifie l'écart entre les 755 millions d'euros votés l'an dernier au programme triennal 2023-2025 et ces 817 millions d'euros.

Pour autant, j'en conviens, ces estimations, même après études, ne sont pas toujours suffisamment fiables, et les appels d'offres récents en sont la démonstration. Mais nous faisons preuve d'une transparence totale avec le Conseil National en vous précisant les données chaque année, et en vous fournissant l'historique des évolutions de ce coût.

Je tiens à cet égard à vous apporter une précision en vous indiquant que le coût du socle n'est pas impacté en lui-même par le projet « Symbiose ». En effet, s'il est nécessaire à la réalisation de ce projet, il prépare avant tout et surtout l'urbanisation de la dernière portion des « délaissés SNCF ». Il faut donc se garder de tout raccourci hâtif en fusionnant les budgets pour les opérations Îlot Charles III et « Symbiose ». Cet état de fait ne nous dissuade pas pour autant de rechercher des diminutions de coût au niveau du programme fonctionnel du socle. Je vous confirme ainsi que des pistes d'économie sont activement explorées en ce moment même.

Pour le Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets, vous évoquez 56 millions d'euros en 2021. Ce montant ne correspond pas au projet « Symbiose » présenté en novembre 2021 à votre Assemblée.

Vous l'avez compris, on ne peut comparer ce chiffre, portant sur un projet qui concernait la restructuration *in situ* de l'usine actuelle, avec le projet « Symbiose » implanté sur l'Îlot Charles III. Or, le Conseil National depuis plus de 10 ans a toujours été étroitement associé par le Gouvernement au suivi de ce dossier. L'an dernier, là encore, le Conseil National a bien voté un coût global de 592,5 millions d'euros pour le projet de centre de traitement des déchets ménagers dénommé « projet Symbiose ». Le Gouvernement, accompagné du concessionnaire pressenti, a expliqué l'évolution de cet article inscrit aujourd'hui à 654,9 millions d'euros.

Le Gouvernement a donc toujours tenu le Conseil National informé de la nature des crédits inscrits. Je tenais à vous apporter ces précisions pour éviter tout malentendu dans les échanges qui vont s'ouvrir en séances publiques.

Il est en outre nécessaire que le Conseil National entende, et cela m'a semblé être le cas lors des Commissions Plénières d'Étude consacrées aux Grands Travaux, que les évolutions résultent aussi, et même souvent, de facteurs non maîtrisables, à l'instar de l'inflation, d'aléas, ou du jeu de l'offre et de la demande lors des résultats des appels d'offres. Pour de grands projets de moyen ou long terme, les adaptations qui interviennent, parfois à la demande des utilisateurs, sont nécessaires pour que ces projets répondent aux nouvelles réalités qui s'imposent à nous.

Vous souhaitez en outre, Monsieur le Rapporteur, évoquer les méthodes d'élaboration du programme triennal d'équipement public, et vous vous référez à l'esprit de la loi n° 841 du 1<sup>er</sup> mars 1968 relative aux lois de budget.

Les débats budgétaires qui ont ponctué la mise en place de cette loi n° 841 sont à cet égard du plus grand intérêt. Ils sont le témoignage historique des premières mises en œuvre du programme triennal d'équipement, à une époque où la Principauté se lançait dans la réalisation des grands travaux qui marquèrent le règne du Prince Rainier III. Pour ces inscriptions budgétaires triennalisées, l'important résidait avant tout dans l'existence d'un programme, d'un délai de réalisation et d'un coût corrélés aux actions de l'État, permettant une évolution ultérieure dont l'Assemblée devait être tenue informée.

C'est pourquoi le Gouvernement entend tout à fait que l'inscription d'une opération au programme triennal ne doit pas intervenir au stade des études de faisabilité, programmatiques ou d'esquisse.

En revanche, le Gouvernement méconnaîtrait le caractère global des opérations et des crédits nécessaires, et nuirait à la visibilité budgétaire et politique du programme triennal, s'il ne tenait pas compte, pour ses inscriptions, de l'acte de construire dans sa globalité. Outre les travaux, cet acte implique une phase d'études de conception qui débute avec les études préliminaires et se conclut par l'établissement du dossier de consultation des entreprises, avant le lancement des appels d'offres. Ce raisonnement par projet et par opération est consubstantiel de la notion de crédits d'engagement, de la mission globale de maîtrise d'œuvre confiée à l'architecte, des engagements contractuels qui en résultent et de la nécessité d'assurer une continuité dans l'exécution des opérations.

Je crois qu'il est de notre intérêt, à tous, de faire preuve de pragmatisme, pour que la Principauté poursuive une politique d'équipement et d'investissement ambitieuse, cohérente avec nos perspectives budgétaires et cela dans des délais optimaux.

Le Gouvernement a démontré sa volonté de fournir la meilleure information possible au Conseil National, dans une transparence totale, non seulement des coûts des opérations, mais également du processus qui conduit à inscrire des opérations au programme triennal.

Si des améliorations sont toujours possibles, elles ne peuvent s'inscrire que dans le cadre institutionnel et constitutionnel qui est le nôtre. À savoir, d'une part, que la loi de budget est nécessairement présentée sous forme de projet de loi dont l'élaboration revient au Gouvernement qui le présente au Prince Souverain, Lui seul ayant l'initiative de la loi de budget, et, d'autre part, qu'il ne peut pas y avoir d'amendement budgétaire.

Sous ces réserves, que je crois nous partageons, le Gouvernement est prêt à échanger avec votre Assemblée pour parfaire l'information dont elle doit disposer, à commencer par l'échéancier des travaux qui doit accompagner le programme triennal d'équipement. Nous vous proposons même que cet échéancier soit quinquennal et accompagne le programme triennal qui fait partie intégrante de la loi de budget, pour en constituer une annexe obligatoire.

De la même manière, le Gouvernement est prêt à examiner avec ses Services les opérations qui ne correspondraient pas pleinement aux critères que je viens d'énoncer, et à revenir vers le Conseil National avec des propositions concrètes, dans la perspective du Budget Rectificatif 2024 qui pourra être déposé au printemps prochain.

Pour ce qui concerne les prévisions budgétaires, le Gouvernement partage également le souhait du Conseil National de les améliorer. Il se félicite des échanges constructifs intervenus lors de la Commission Plénière d'Étude du 9 novembre dernier, au cours de laquelle un prévisionnel de recettes pluriannuel pour la période 2024 à 2027 vous a été présenté.

Le respect des grands équilibres budgétaires, indispensable à la préservation de notre modèle économique et social, demeure l'une des préoccupations constantes du Gouvernement.

Comme dans tout exercice prospectif, plusieurs scénarii vous ont ainsi été présentés, malgré l'existence de recettes qualifiées d'exceptionnelles, je parle de TVA immobilière ou des produits de cession par exemple et des recettes dites « structurelles » qui, quant à elles, dépendent étroitement de la conjoncture économique et du contexte international.

Comme indiqué dans mon propos liminaire, nous évoluons dans un environnement aux crises multiples. Mais la bonne santé de nos finances publiques affranchies de dettes demeure l'un des atouts majeurs de la Principauté. C'est pourquoi le Gouvernement recommande une certaine prudence. Des ajustements d'approche, sur une base annuelle, permettront de refléter plus fidèlement la situation économique de la Principauté.

L'évocation des équilibres budgétaires m'amène à présent à aborder un thème essentiel : je veux parler des grands travaux. Car s'ils sont certes générateurs d'importantes dépenses, ils permettent de créer les conditions indispensables au développement de notre économie et au bon fonctionnement du pays.

Je voudrais en premier lieu revenir sur le projet « Symbiose ». Comme je vous l'ai déjà indiqué, je suis convaincu de la nécessité d'un tel équipement en Principauté pour gérer nos déchets ménagers. Le concessionnaire pressenti vous a rassuré sur la verticalité du projet. C'est bien sûr un défi de conception, mais l'usine actuelle est déjà bien plus verticale que la majorité des usines de traitement et, une fois construit, cet équipement proposera les meilleures performances environnementales et techniques.

Ces engagements sont portés par le concessionnaire autant que par les constructeurs sélectionnés par ses soins. Des risques et des incertitudes demeurent bien évidemment en termes de calendrier, mais nous serons comme vous vigilants sur les garanties de fonctionnement et les performances d'exploitation.

D'ailleurs, le projet « Symbiose », du fait de son impact budgétaire, dispose d'un compte de dépôt déjà alimenté, comme cela avait été fait en son temps pour le projet du nouveau CHPG.

En outre, le projet de l'Îlot Charles III fait partie des plus grandes opérations d'équipement public de la Principauté. Il est d'une complexité rare, mais présente l'avantage de permettre de développer trois tours en superstructure, dont celle du Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets dit « projet Symbiose ».

Les deux autres tours potentielles ont fait à ce stade l'objet d'études d'insertion volumétrique, qui ont permis d'estimer leur capacité entre 25 et 30.000 m<sup>2</sup> de surfaces utiles, valorisables pour de l'activité économique, industrielle et tertiaire, point que nous avons abordé d'ailleurs en Commission Plénière d'Étude.

Si la programmation de ces tours n'a à ce jour pas encore été arrêtée, il devra être envisagé une valorisation économique de ces surfaces, par exemple par le biais de baux emphytéotiques, visant à générer des recettes et à favoriser le développement de nouvelles activités.

J'en viens à présent à un autre thème qui revient régulièrement dans nos échanges et qui préoccupe, à juste titre, un grand nombre de personnes, à Monaco et en dehors, je veux parler de l'amélioration de la mobilité.

Votre rapport m'invite à évoquer d'abord le cadre méthodologique, avant les exemples qui y sont mentionnés.

Et je tiens avant tout à remercier votre Rapporteur et votre Assemblée d'avoir reconnu la qualité de la présentation qui vous a été faite le 8 novembre dernier en Commission Plénière d'Étude par Madame Céline CARON-DAGIONI et ses équipes. Il s'agissait, sur la base d'un travail prospectif conséquent, de procéder à une

revue complète des actions, solutions et projets qu'entend mener le Gouvernement, de manière globale, structurée et concrète.

Cette feuille de route est échelonnée à différents horizons qui permettront de lisser la charge budgétaire et d'anticiper les besoins de financement, en particulier pour les projets dépendant de processus de validation en France.

Mais certaines actions pourront tout de même être déployées presque immédiatement. Je pense au transport à la demande desservant les quartiers enclavés, à l'ouverture du parking des Salines assortie d'une desserte renforcée, ou encore à la mise en place d'une liaison expresse par bus d'Est en Ouest de la Principauté.

Nous avons également entendu la demande des élus qui souhaitent une autre forme de présentation, sur la base de celle du programme d'équipement établi en 2003. Je vous confirme que le Gouvernement s'y attèlera au premier semestre 2024, fort des éléments qui figurent dans le document présenté le 8 novembre dernier.

De nombreuses propositions avaient été formulées dans ce document, sur lesquelles, malheureusement nous n'avons pas pu échanger, par manque de temps, dans le cadre de cette présentation. Nous pourrions évidemment rattraper cela dès le début de 2024, dans le cadre d'une nouvelle Commission Plénière d'Étude consacrée à la mobilité.

Je précise à cet égard que le Gouvernement accepte naturellement la demande de l'Assemblée d'organiser deux fois par an cette Commission dédiée, sachant que d'autres réunions des Commissions du Conseil National pourront se tenir sur des sujets plus ponctuels, comme nous en avons l'habitude.

Ces Commissions sont en effet notre cadre naturel d'échanges sur ces grands projets, dans le respect des prérogatives de nos Institutions : le Gouvernement a la responsabilité de l'administration du Pays, c'est-à-dire, notamment, des décisions qui relèvent de la mise en œuvre opérationnelle des projets budgétés. Il en est ainsi, notamment, de l'organisation des manifestations impliquant une coordination fine et quasi-constante entre les différents services de l'Administration, qu'il s'agisse de voirie, de navigation, de sécurité ou de circulation. Mais bien entendu, je le répète, comme sur les autres sujets, les idées et propositions des élus seront toujours bien accueillies et prises en considération.

Sur le sujet de la Brasca, le Gouvernement considère effectivement qu'il s'agit d'un projet ambitieux nécessitant une concertation avec le pays voisin, ce qui prend et prendra du temps. Nous avons fait part de nos propositions aux autorités françaises pour parvenir à la

réalisation d'un parking relais de 3.000 places pour les véhicules légers, comprenant également un parking poids lourds et bus associé à une liaison expresse souterraine à destination. Comme je l'ai déjà évoqué, cela n'exclut pas d'envisager à plus long terme une solution de transport en site propre entre Nice et Monaco. La question d'une extension à l'Italie n'est pas pour l'instant à l'ordre du jour et ne ferait, à ce stade, qu'ajouter de la complexité à un sujet qui n'en a nullement besoin.

En outre, puisque nous voulons tous des résultats rapides, c'est vers l'amélioration du Service des Trains Express Régionaux (TER) qu'il faut nous orienter prioritairement : il reste aujourd'hui le mode de transport le plus efficace pour acheminer en nombre les usagers vers Monaco. Le Gouvernement, sur ce sujet, suit avec attention ce qui évolue et le récent agacement qu'il a manifesté auprès de la SCNF et de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur a été pris en considération.

Cela n'exclut pas de réfléchir à d'autres solutions visant à réduire le nombre de véhicules circulant en Principauté, dont par exemple une régulation des accès de ceux des touristes occasionnels et simples visiteurs. Même si le Gouvernement considère que ce rôle sera principalement joué par les parkings d'entrée de ville, et notamment par le Parking des Salines, je peux vous confirmer que les Services de l'Administration ont été consultés sur le mécanisme qui pourrait être retenu. Cela pourra être partagé avec le Conseil National, dès que cette réflexion sera stabilisée.

S'agissant du projet « Renaturer la Ville », je suis heureux de constater l'intérêt qu'il suscite. Il permettra en effet de faciliter la mobilité piétonne, de reconnecter les quartiers et de donner ou redonner l'envie de se promener dans Monaco. Il permettra également de réduire les îlots de chaleur, de développer les espaces ombragés et de favoriser la biodiversité, mais aussi de garantir une meilleure gestion de notre ressource en eau, dans une démarche globale et concertée, associant les entités privées.

Sur le plan budgétaire, je voudrais apporter des précisions sur certains montants évoqués. Par exemple, l'opération « voie piétonne Boulevard de Belgique - Condamine » peut certes paraître coûteuse mais elle a pour avantage d'assurer des liaisons douces, ponctuées de percées visuelles et de vues panoramiques. Elle concerne la création d'une connexion piétonne entre le boulevard de Belgique et l'Îlot Pasteur. Cette nouvelle structure contemporaine, inspirée des falaises monégasques, établira une continuité entre ce boulevard, la Promenade Honoré II et le Rocher.

En s'inscrivant dans la continuité d'un cheminement piéton débutant au Jardin Exotique, enjambant le boulevard depuis la terrasse du parking des Salines, se poursuivant à proximité du Musée d'Anthropologie Préhistorique et se terminant sur la Promenade Honoré II jusqu'à la place des Bougainvilliers, elle contribuera à désenclaver un quartier excentré par un moyen autre que le recours à la mobilité routière, à embellir le cadre de vie de la Principauté et donc à renforcer son attractivité.

Par ailleurs, des améliorations significatives de la mobilité en ville ont pu être constatées grâce à la mobilisation des effectifs de l'Unité de Préservation du Cadre de Vie (UPCV). Cette unité a prouvé toute son efficacité depuis sa mise en place.

Au vu des résultats obtenus et des réactions positives de la population, il avait été décidé, dans le cadre du plan « DSP 2025 », d'accroître son effectif de 50 %. Les personnels recrutés à cet effet ont achevé leur formation. Ils sont opérationnels depuis la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2023. Cet accroissement des effectifs permettra effectivement à cette brigade de développer son action sur le terrain.

Vous l'aurez compris, j'ai donc gardé pour la fin le logement des Monégasques.

Les importants efforts entrepris, de conserve avec le Conseil National, pour la construction de logements domaniaux, avec des affectations substantielles de crédits, témoignent de notre volonté commune de placer ce sujet au cœur de nos priorités.

Comme toute action de long terme, le Plan National pour le Logement des Monégasques a connu au fil de sa mise en œuvre des adaptations, dont nous avons parlé à plusieurs occasions.

Ainsi, si des opérations ont été reportées ou ont connu des aléas, l'optimisation de certains projets a permis de maintenir le rythme de livraison d'appartements neufs décidé en 2019 et d'être même, à horizon 2033, au-delà des prévisions initiales, en cohérence avec le nombre de demandes et les besoins avérés des foyers.

Le logement demeurera naturellement une priorité mais gardons en tête les contraintes qui s'imposent à nous et qui nous conduisent à agir pour une optimisation des différents usages du foncier.

Comme annoncé lors de la Commission Plénière d'Étude du 15 novembre dernier dédiée à ce sujet, je vous confirme que le Gouvernement envisage favorablement l'anticipation, à l'horizon 2027-2028, de la livraison de logements prévus dans le cadre du Plan National.

Cette anticipation nécessite de lancer une opération d'une cinquantaine d'appartements non programmée à ce jour. Le Gouvernement s'engage à revenir vers vous à ce sujet au cours du premier trimestre 2024 et à inscrire les crédits correspondants au Budget Rectificatif 2024 qui pourra être déposé sur le bureau du Conseil National au printemps prochain. Cette nouvelle opération, pour laquelle nous disposons de plusieurs pistes, serait compensée par une baisse équivalente dans une opération prévue à plus longue échéance dans le plan, d'ici 2033. En effet, l'étude actualisée de l'IMSEE a montré que le plan établi à ce terme permet en fait de couvrir les besoins en logements des Monégasques jusqu'en 2040.

Le Gouvernement pour réaliser cela demeure ouvert à toute opportunité dont le coût demeurerait raisonnable. Bien que soucieux de la maîtrise des dépenses publiques, il considère en effet le logement des Monégasques comme une priorité et mettra tout en œuvre pour couvrir les besoins avérés, au moyen d'une politique proactive menée sur le long terme.

Je souhaiterais par ailleurs revenir sur vos observations relatives à l'étude de l'IMSEE de 2012. L'évolution avec le temps de la proportion des Monégasques dans le parc domanial n'avait pas pu être anticipée. En 2022, elle avoisine les 65 %, soit dix points de plus.

*A contrario*, d'autres éléments s'avèrent *in fine* très proches de la réalité : la projection de 2012 estimait un total de 9.396 Monégasques en 2022, contre 9.686 en réalité, soit 3 % d'écart seulement.

Lors de la première mise à jour de l'étude, en 2018, l'IMSEE avait par ailleurs fait évoluer sa méthodologie. Les conclusions qui ont servi de base pour l'évolution du Plan National pour le Logement des Monégasques faisaient donc apparaître un besoin de construction annuel entre 66 et 128 logements par an à horizon 2030, en fonction d'une part de Monégasques résidant dans les Domaines située entre 65 % et 80 %. L'écart de population entre l'étude et la réalité est seulement de 0,2 %.

L'étude IMSEE 2023 reprend la même base méthodologique que celle de 2018, non celle de 2012. Il n'est donc pas juste de remettre en cause ses conclusions, réalisées par une équipe compétente et impliquée, et validées par un Conseil Scientifique composé de personnalités reconnues.

J'en viens à présent à l'opération les Lierres/Nathalie, pour laquelle il me paraît important d'avoir une approche en deux temps, à court et moyen termes.

Sur le court terme, le principal enjeu réside dans la maîtrise foncière. À cet effet, de nouveaux contacts avec les datationnaires doivent avoir lieu. Une fois la maîtrise foncière complètement acquise - ce qui, je le regrette, tarde à se concrétiser - les travaux de démolition pourront débuter. Le projet suivra son cours, dans la configuration et selon le programme qui ont été présentés au Conseil National, malgré un décalage calendaire lié aux raisons que je viens d'évoquer.

Sur le moyen terme, le Gouvernement tient à indiquer que les fonciers attenants à cette opération sont inclus dans le périmètre de la restructuration du quartier de l'Annonciade, laquelle doit s'inscrire dans une vision d'ensemble, dans ses composantes urbanistiques et de mobilité notamment. Je vous confirme, s'agissant de ce dernier point, que nous sommes en phase quant à l'approche que vous préconisez. C'est pourquoi, même si nous ne disposons pas encore d'un calendrier précis, le lancement d'un concours d'urbanisme à l'échelle du quartier fera partie des priorités du Gouvernement pour le premier semestre de l'année 2024.

Par ailleurs, pour ce qui concerne la gestion de notre Parc Domanial, qui a considérablement grandi ces dernières années à la faveur de la mise en place du Plan National pour le Logement des Monégasques, je voudrais vous dire que je me félicite tout comme vous du travail qui a été accompli dernièrement, travail qui a permis d'ajuster les critères d'attribution et les modalités applicables aux échanges d'appartements.

Ce dispositif efficace répond à un véritable besoin. Il porte ses fruits, puisque cette pratique n'a cessé de croître au fil des ans pour concerner au total 228 échanges enregistrés entre 2012 et 2023 pour 496 foyers. Les mesures récemment mises en œuvre permettront assurément de le renforcer. Car l'amélioration du logement implique, au-delà de bâtiments supplémentaires, une meilleure mobilité au sein du parc domanial.

Concernant l'Aide Nationale au Logement, de nouveaux plafonds entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour demeurer en adéquation avec les loyers du secteur privé et les attentes des Monégasques. Dans la même optique, la révision des dispositions de l'Aide Nationale au Logement est en cours de finalisation, à la suite des échanges fructueux avec le Conseil National.

Par ailleurs, les équipes de la Direction de l'Habitat ont été renforcées, *via* le recrutement d'un agent dédié aux échanges et aux relations avec les usagers.

Je vous confirme également la disponibilité du Gouvernement pour échanger sur l'amélioration des procédures d'attribution des logements domaniaux et la gestion des relations avec les résidents.

Mais enfin, pour ce qui est de la création d'une éventuelle agence domaniale, je vous rappelle que les Domaines font plus que détenir et administrer les biens de l'État. Ils assument d'autres fonctions : concessions, contrats, assurances, etc. Dans ces conditions, une telle agence impliquerait de démembrer des services existants et entraînerait *de facto* des coûts supplémentaires et des retards d'organisation.

C'est pourquoi le Gouvernement vise plutôt l'amélioration du fonctionnement des services et de la coordination entre les services, ainsi que le renforcement de leurs moyens. Nous partageons en effet un même objectif, celui de fluidifier le processus d'attribution des logements domaniaux pour ne pas forcément dépendre de commissions d'attribution ponctuelles et d'améliorer ainsi la gestion de notre parc. Je vous confirme qu'une réflexion va être initiée dans ce sens et que les idées et propositions des élus seront naturellement prises en compte.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, j'espère, au terme de ces développements, avoir répondu à l'ensemble des questions de votre rapport et en particulier aux trente-huit points énoncés dans votre conclusion, Monsieur le Rapporteur. Le Gouvernement a abordé l'ensemble de vos propositions dans un état d'esprit constructif. Il se tient bien évidemment à votre disposition pour vous fournir les précisions supplémentaires que vous jugerez utiles, ce soir ou lors des prochaines séances publiques.

S'agissant des grands thèmes privilégiés par Monsieur le Rapporteur, des réponses positives ont été apportées et des engagements concrets ont été pris. Je les résumerai brièvement ainsi : un projet de Centre Commercial de Fontvieille certes redimensionné mais toujours moderne et ambitieux, une mise en œuvre du Plan National pour le Logement des Monégasques respectée au travers de la réalisation d'une opération anticipée de 50 appartements à l'horizon 2027-2028, une politique de mobilité dynamique fondée sur un plan actualisé, et enfin la réalisation dans des conditions maîtrisées du projet « Symbiose » afin de garantir la souveraineté de la Principauté en matière de traitement des déchets.

Ces réalisations supposeront nécessairement des échanges nourris entre nos deux Institutions et cela dès le début de l'année prochaine. Le Gouvernement s'est engagé, en effet, à revenir très rapidement vers vous concernant plus particulièrement ce projet de centre commercial et la nouvelle opération domaniale, lesquels pourront faire l'objet d'inscriptions ajustées dans un budget rectificatif anticipé qui sera déposé, je vous le confirme ce soir, au printemps prochain sur le bureau du Conseil National. Ce dépôt permettra aussi de concrétiser les importantes modifications qu'il a été convenu d'apporter en matière de gestion budgétaire et ainsi de répondre à certaines de vos attentes relatives au programme triennal d'équipement.

Je voudrais par ailleurs une nouvelle fois souligner l'importance de ce Budget Primitif 2024, qui marque une adaptation de la Principauté à son environnement afin de nous permettre d'aborder sereinement les prochaines années.

Pour la première fois depuis dix ans, en dehors du Budget Primitif 2021 lié à la pandémie, un budget primitif est présenté en déficit, même s'il s'agit d'un déficit comptable. En effet, bien que le Budget Primitif 2024 présente un excédent structurel de + 64 millions d'euros, il a été jugé opportun d'assurer une lisibilité toujours améliorée des comptes publics - que certains d'entre vous, je pense en particulier à vous, Monsieur le Vice-Président, appellent d'ailleurs de leurs vœux. Il est donc apparu raisonnable d'initier en 2024 un apurement progressif du Compte Spécial du Trésor « Avances dommages » lié essentiellement aux problèmes sanitaires rencontrés aux « Jardins d'Apolline » et à « Hélios » en 2017, ce qui conduit à présenter un résultat prévisionnel en déficit comptable de -14,4 millions d'euros.

Loin de jeter un voile de pessimisme sur l'avenir, cette volonté de clarté confirme au contraire la pertinence de l'exception monégasque. Comme vous le savez, Monaco est l'un des rares pays à ne pas avoir de dette publique, ni de déficit budgétaire structurel. Grâce au dynamisme de son économie et à la qualité de la gestion de ses finances publiques, la Principauté jouit d'une indépendance financière assurée notamment par son Fonds de Réserve Constitutionnel, alimenté par les excédents des années passées.

Afin de continuer dans cette voie, malgré les soubresauts du monde qui nous entoure, il faut nous adapter et continuer à suivre le cap fixé par notre Prince Souverain. La feuille de route qu'Il m'a remise est notre boussole pour atteindre ce cap, avec « tout l'équipage à bord », si vous me permettez l'expression, c'est-à-dire toutes les Institutions de la Principauté, mais également toutes ses forces vives, que je salue particulièrement ce soir. Car ce sont les entreprises, les investisseurs et les

salariés de la Principauté qui fondent la richesse de notre économie et qui permettent à notre modèle social d'être si généreux.

Outre la maîtrise de nos finances publiques, sur laquelle nous nous accordons, il nous faudra trouver aussi des sources de recettes pour financer les équipements publics qu'il s'avérera nécessaire de créer ou de remplacer au cours des prochaines années. Je ne doute pas que les échanges constructifs que nous aurons à partir de ce soir nous permettront de continuer à avancer, en responsabilité et avec solidarité, sous l'autorité de Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II, pour surmonter les défis qui se présentent à nous.

Dans cet esprit, je souhaite rendre hommage à l'action de chacun des Conseillers de Gouvernement-Ministres qui constituent le Gouvernement Princier et à l'ensemble des administrations qui nous accompagnent pour leur professionnalisme et leur dévouement.

Monsieur le Rapporteur, vous concluez votre propos par une citation d'un grand Chef d'État, John Fitzgerald KENNEDY. Oui, les crises sont effectivement sources d'opportunités.

Pour ma part, je m'inspirerais plus volontiers des dernières Rencontres philosophiques qui se sont tenues il y a de cela quelques semaines au Théâtre Princesse Grace et qui se sont penchées sur l'art de la dispute, entendons par « dispute », l'art du dialogue, de la discussion, pas l'art de la bagarre. Le philosophe français Robert MAGGIORI, en maître de séance, a invoqué les ressources de la civilité et les pratiques des solidarités pour éviter les affrontements.

J'avoue préférer dialoguer avec vous dans un climat serein, propice à des échanges constructifs. Cela permet tout autant que les crises, sinon plus à mon sens, d'envisager ensemble les grands enjeux de demain et les opportunités qui s'offrent à nous pour garantir la pérennité de la Principauté.

Je ne doute pas que c'est dans cet esprit de respect mutuel et d'apaisement que se dérouleront nos prochaines discussions.

Je vous remercie.

#### **IV. INTERVENTION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL NATIONAL**

**Mme la Présidente.-**

Merci, Monsieur le Ministre.

À mon tour de prononcer une intervention après la vôtre.

Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues,

Avant de répondre à votre intervention qui est très complète et pour laquelle je tiens en grande partie à vous remercier, je voudrais adresser mes remerciements à notre Rapporteur Monsieur Franck JULIEN, Président de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale, pour la qualité de son rapport et pour la précision des points qui ont été soulevés sans détour et sans cosmétique politicienne.

Je remercie l'ensemble des élus qui ont participé aux différentes réunions de la Commission des Finances, ainsi que toutes les Commissions Plénières d'Étude qui ont permis de préparer ces Séances Publiques consacrées à l'examen du Budget Primitif 2024.

Je veux interpréter votre réponse, Monsieur le Ministre d'État, au rapport de la Commission des Finances comme ce qu'elle doit être, c'est-à-dire l'expression du pas vers l'autre. Vous nous avez en effet entendu sur une grande majorité des points soulevés par l'Assemblée lors de l'ensemble de ces séances préparatoires et de nos différentes discussions.

Nous le voyons bien, aujourd'hui, ça en est la preuve, c'est dans la concertation et le respect que nos deux Institutions fonctionnent le mieux et évoluent conformément à l'esprit de notre Constitution.

Aussi, je vous le dis sans être négative et sans vouloir du tout polémiquer : la première partie de votre intervention n'était assurément plus nécessaire vu l'évolution de nos rapports institutionnels ces dernières semaines.

Ce qui nous rassemble est bien supérieur à ce qui peut parfois nous opposer. Mes collègues vont le répéter après moi, le Conseil National n'est ni une chambre d'enregistrement, ni une chambre d'opposition au Gouvernement.

Les majorités qui se sont succédées dans cet hémicycle depuis des décennies ont toujours prouvé leur sens des responsabilités avec une notion qui correspond à celle de l'ensemble des représentations nationales dans les régimes démocratiques, celle de relayer les besoins et les attentes de la population avec le plus grand pragmatisme possible.

Je ne peux vous laisser entendre, Monsieur le Ministre, que les demandes du Conseil National pourraient s'apparenter à de la cogestion. Ce reproche, je l'ai entendu pour ma part, en 21 ans d'élue, des dizaines de fois. Le débat contradictoire, ce n'est pas la cogestion. Des groupes de travail pour gagner en efficacité, ce n'est pas la cogestion. Vouloir rendre nos finances publiques conforme à la loi dans une enceinte où nous la faisons et en sommes les garants, ce n'est pas de la cogestion non plus.

En revanche, le Conseil National est bel et bien colégislateur avec le Souverain, c'est notre Constitution.

Je crois donc, Monsieur le Ministre, qu'il est grand temps de fermer pour longtemps la séquence politique que notre relation institutionnelle vient de traverser depuis le mois d'octobre. Je veux croire que vos mots sonnent aujourd'hui comme une poignée de main franche et sincère entre responsables politiques qui veulent aller de l'avant.

Dans notre système politique, il n'y a pas d'autre option que le partenariat institutionnel entre le Gouvernement et le Conseil National.

Notre Constitution est notre pilier, notre texte politique fondamental qui permet à notre modèle économique et social avancé de se renforcer sans cesse dans l'équilibre et la cohérence qui doivent être intimement liées aux évolutions de notre temps.

Pour conclure, je vous propose, Monsieur le Ministre, de continuer sur ces nouvelles bases, celles qui doivent rendre toujours plus solide notre partenariat institutionnel. Je ne m'étendrai pas sur les nombreuses annonces que vous nous avez faites lors de votre intervention, je ferai simplement quelques commentaires sur les principales thématiques que vous avez évoquées.

Commençons par notre priorité nationale absolue, celle de bien loger tous les foyers monégasques dont la situation le justifie dans leur pays.

Nous étions restés en clôture du Budget Rectificatif 2023 avec l'évocation d'un « trou d'air » à horizon 2027. Tout en respectant les grands équilibres du Plan National Logement, le Conseil National obtient ce soir la construction de 50 logements neufs, pour lesquels les élus attendent désormais des précisions, l'inscription budgétaire afférente ainsi qu'un calendrier précis de réalisation et de livraison. Maryse BATTAGLIA le détaillera dans son intervention et je la remercie d'ores et déjà.

En ce qui concerne la mobilité, qui reste un problème important pour les Monégasques, les résidents et bien sûr les salariés pendulaires, je comprends que le Gouvernement a entendu le Conseil National sur l'urgence de soulager à court terme les problèmes de circulation tout en nous donnant les moyens à plus long terme de travailler ensemble pour améliorer sans cesse la situation. Ce sera le cas notamment grâce à la mise en place de deux Commissions Plénières d'Études dédiées à la mobilité et dans le cadre

d'une approche plus globale, la mise à jour de la politique de mobilité dynamique fondée sur un plan actualisé, et sur le court terme l'augmentation des effectifs de l'Unité de Préservation du Cadre de Vie.

Avec une réflexion sur une liaison express depuis Nice, avec l'engagement de l'État en faveur de la mobilité douce et avec l'intervention du Gouvernement auprès de la SNCF, c'est tout l'État Monégasque qui est mobilisé sur ces questions.

Je n'oublie pas non plus que vous nous confirmez avoir entamé la réflexion concernant des hypothèses de régulation d'accès des véhicules en Principauté.

Une petite nuance cependant : je ne peux vous laisser entendre que notre Assemblée est totalement en accord avec le contenu de la présentation qui lui a été faite dans le cadre de la CPE intitulée « Renaturer la Ville ». Pour le Conseil National, il s'agit bien là de perspectives, d'hypothèses de travail et de projections qui pourront nourrir la réflexion pour une Principauté toujours plus durable et en phase avec les objectifs environnementaux fixés par notre Prince Souverain.

Je vous l'ai dit, je ne répondrai pas point par point à votre intervention, car les Conseillères Nationales et Conseillers Nationaux qui travaillent sur des sujets précis vont le faire dans leurs déclarations de politique générale.

Avant de conclure, je voudrais vous remercier Monsieur le Ministre, pour votre annonce d'un premier budget rectificatif qui nous sera soumis au printemps prochain pour être voté avant la fin de la session qui se termine le 30 juin. Celui-ci nous permettra de mettre à jour le Plan Triennal d'Équipement, de nous conformer à une gestion rigoureuse des finances publiques et de faire le point sur les annonces que vous nous faites ce soir, notamment s'agissant de l'opération domaniale intermédiaire supplémentaire, ainsi que concernant le nouveau Centre Commercial de Fontvieille.

En dehors des périodes de crise sanitaire que nous avons connues, ou de très lointaines occasions dans des temps qui n'ont plus rien à voir avec la politique moderne, il s'agit bien là d'une première historique. Je parle de ce Budget Rectificatif au printemps prochain.

Pour moi, comme pour nous tous, cela marque la volonté du Gouvernement de vouloir respecter les prérogatives de notre Institution.

Je préfère, comme vous, je vous cite « dialoguer dans un climat serein, propice à des échanges constructifs ». Oui les crises sont source d'opportunités, saisissons là ensemble et poursuivons nos travaux dans la concertation.

Je vous remercie.

**B - LOI**

*Loi n° 1.557 du 22 décembre 2023 portant fixation du budget général primitif de l'exercice 2024.*

ALBERT II  
PAR LA GRÂCE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

*Avons sanctionné et sanctionnons la loi dont la teneur suit que le Conseil National a adoptée dans sa séance du 21 décembre 2023.*

## ARTICLE PREMIER.

Les recettes affectées au budget de l'exercice 2024 sont évaluées à la somme globale de 2.045.798.700 € (État « A »).

## ART. 2.

Les crédits ouverts pour les dépenses du budget de l'exercice 2024 sont fixés globalement à la somme maximum de 2.060.231.600 €, se répartissant en 1.283.754.900 € pour les dépenses ordinaires (État « B ») et 776.476.700 € pour les dépenses d'équipement et d'investissements (État « C »).

## ART. 3.

Les recettes des Comptes Spéciaux du Trésor sont évaluées à la somme globale de 138.074.200 € (État « D »).

## ART. 4.

Les crédits ouverts au titre des Comptes Spéciaux du Trésor pour l'exercice 2024 sont fixés globalement à la somme maximum de 63.436.000 € (État « D »).

## ART. 5.

Est adopté le programme d'équipement public annexé au document du Budget, arrêtant les opérations en capital à réaliser au cours des trois années à venir.

*La présente loi est promulguée et sera exécutée comme loi de l'État.*

Fait en Notre Palais à Monaco, le vingt-deux décembre deux mille vingt-trois.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'État :*

Y. LAMBIN BERTI.

## ÉTAT « A »

## TABLEAU DES VOIES ET MOYENS APPLICABLES AU BUDGET DE L'EXERCICE 2024

	PRIMITIF 2023	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2023	TOTAL PAR SECTION
<b>CH1 - PRODUITS ET REVENUS DU DOMAINE DE L'ETAT</b>				
A - DOMAINE IMMOBILIER	335 641 700	17 774 200	353 415 900	
B - MONOPOLES	96 633 900	5 661 100	102 295 000	
1) - MONOPOLES EXPLOITES P/ETAT	41 551 400	576 500	42 127 900	
2) - MONOPOLES CONCEDES	55 082 500	5 084 600	60 167 100	
C - DOMAINE FINANCIER	70 273 500	6 464 000	76 737 500	
	<b>502 549 100</b>	<b>29 899 300</b>	<b>532 448 400</b>	
<b>CH2 - PRODUITS ET RECETTES DES SERVICES ADMINISTRATIFS</b>				
	33 393 900	2 727 300	36 121 200	
	<b>33 393 900</b>	<b>2 727 300</b>	<b>36 121 200</b>	
<b>CH3 - CONTRIBUTIONS</b>				
1) DROITS DE DOUANE	45 000 000	-4 000 000	41 000 000	
2) TRANSACTIONS JURIDIQUES	196 952 000	26 000 000	222 952 000	
3) TRANSACTIONS COMMERCIALES	1 095 300 000	66 200 000	1 161 500 000	
4) BENEFICES COMMERCIAUX	156 100 000	54 000 000	210 100 000	
5) DROITS DE CONSOMMATION	1 051 000	590 000	1 641 000	
	<b>1 494 403 000</b>	<b>142 790 000</b>	<b>1 637 193 000</b>	
<b>TOTAL - ETAT "A"</b>	<b>2 030 348 000</b>	<b>175 416 600</b>	<b>2 205 762 600</b>	<b>2 205 762 600</b>

ÉTAT « B »  
TABLEAU PAR SERVICE ET PAR CHAPITRE DES CRÉDITS OUVERTS  
AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 2024

	PRIMITIF 2023	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2023	TOTAL PAR SECTION
<b>SECT.1 - DEPENSES DE SOUVERAINETE</b>				
CH.1 - S.A.S Le Prince Souverain	12 600 000	-	12 600 000	
CH.2 - Maison de S.A.S Le Prince	3 104 000	-	3 104 000	
CH.3 - Cabinet de S.A.S Le Prince	7 840 000	912 500	8 752 500	
CH.4 - Archives du Palais Princier	634 400	-	634 400	
CH.6 - Chancellerie Des Ord. Princier	155 000	-	155 000	
CH.7 - Palais de S.A.S Le Prince	26 334 000	100 000	26 434 000	
<b>Total</b>	<b>50 687 400</b>	<b>1 012 500</b>	<b>51 679 900</b>	<b>51 679 900</b>

	2023	DIMINUTIONS	2023	SECTION
<b>SECT.2 - ASSEMBLEES ET CORPS CONSTITUES</b>				
CH.1 - Conseil National	6 559 200	761 300	7 320 500	
CH.2 - Conseil Economique, Social et Environnemental	362 000	-	362 000	
CH.3 - Conseil D'Etat	62 000	8 000	70 000	
CH.4 - Commission Supérieure Des Comptes	306 800	-	306 800	
CH.5 - Commission de Contrôle des Activités Financières	928 500	-	928 500	
CH.6 - Commission de Contrôle des Informations Nominatives	1 677 100	187 400	1 864 500	
CH.7 - Haut Commissariat de la Protection des Droits, des Libertés et de la Médiation	486 000	-	486 000	
CH.8 - Conseil de la Mer	6 600	-	6 600	
<b>Total</b>	<b>10 388 200</b>	<b>956 700</b>	<b>11 344 900</b>	<b>11 344 900</b>

	PRIMITIF 2023	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2023	TOTAL PAR SECTION
<b>SECT.3 - MOYENS DES SERVICES</b>				
<b>A) MINISTERE D'ETAT</b>				
CH.1 - Ministère d'Etat & Secrétariat Général du Gouvernement	6 975 300	-	6 975 300	
CH.2 - Direction des Plateformes et des Ressources Numériques	2 538 000	348 000	2 886 000	
CH.3 - Inspection Générale de l'Administration	361 500	-	361 500	
CH.4 - Direction de la Communication	5 896 500	250 300	6 146 800	
CH.5 - Direction des Affaires Juridiques	3 207 900	744 700	3 952 600	
CH.6 - Contrôle Général des Dépenses	1 066 000	-	1 066 000	
CH.7 - Direction des Ressources Humaines & Formation de la Fonction Publique	8 578 700	489 600	9 068 300	
CH.8 - Agence Monégasque de Sécurité Numérique	1 942 300	-	1 942 300	
CH.9 - Mission de Préfiguration des Archives Nationales - Service Central des Archives et Documentation Administrative	267 000	-	267 000	
CH.10 - Publications Officielles	1 225 400	-	1 225 400	
CH.11 - Direction des Systèmes d'Information	12 926 200	-385 000	12 541 200	
CH.12 - Direction des Services Numériques	2 218 400	-	2 218 400	
CH.13 - Institut Monégasque de la Statistique et des Etudes Economiques	478 300	-	478 300	
	<b>47 681 500</b>	<b>1 447 600</b>	<b>49 129 100</b>	
<b>B) DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES ET DE LA COOPERATION</b>				
CH.15 - Conseiller Gouvernement	2 764 300	-130 000	2 634 300	
CH.16 - Postes Diplomatiques	12 736 200	-121 600	12 614 600	
CH.17 - Direction des Relations Diplomatiques & Consulaires	1 053 100	-	1 053 100	
CH.19 - Direction de la Coopération Internationale	925 000	-	925 000	
	<b>17 478 600</b>	<b>-251 600</b>	<b>17 227 000</b>	

	PRIMITIF 2023	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2023	TOTAL PAR SECTION
<b>C) DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR</b>				
CH.20 - Conseiller Gouvernement	1 976 300	173 500	2 149 800	
CH.21 - Force Publique - Carabiniers	8 107 700	-	8 107 700	
CH.22 - Direction de la Sûreté Publique	38 840 000	933 400	39 773 400	
CH.23 - Théâtre des Variétés - Studios de la Costa	527 500	-	527 500	
CH.24 - Direction des Affaires Culturelles	1 243 500	-	1 243 500	
CH.25 - Musée d'Anthropologie Préhistorique de Monaco	687 700	-	687 700	
CH.26 - Cultes	2 827 700	-	2 827 700	
CH.27 - Direction de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports (DENUS)	11 011 800	674 900	11 686 700	
CH.28 - Educ. Nationale - Lycée Albert 1er	9 659 900	317 600	9 977 500	
CH.29 - Educ. Nationale - Collège Charles III	10 261 200	276 800	10 538 000	
CH.30 - Educ. Nationale - Ecole Saint-Charles	3 373 300	-	3 373 300	
CH.31 - Educ. Nationale - Ecole de Fontvieille	2 129 500	-	2 129 500	
CH.32 - Educ. Nationale - Ecole de la Condamine	2 106 600	192 000	2 298 600	
CH.33 - Educ. Nationale - Ecole des Révoires	1 981 400	-	1 981 400	
CH.34 - Educ. Nationale - Lycée Technique	7 570 500	-	7 570 500	
CH.36 - Educ. Nationale - Ecole du Parc	1 179 200	-	1 179 200	
CH.37 - Educ. Nationale - Ecole des Carmes	1 094 400	-	1 094 400	
CH.40 - Educ. Nationale - Centre de Loisirs Prince Albert II	743 000	164 300	907 300	
CH.41 - Educ. Nationale - Ecole Le Stella	1 297 000	-	1 297 000	
CH.42 - Educ. Nationale - Centre d'Information	294 100	-	294 100	
CH.43 - Educ. Nationale - Centre de Formation Pédagogique	1 391 400	105 000	1 496 400	
CH.46 - Education Nationale Stade Louis II	12 604 400	626 100	13 230 500	
CH.47 - Institut du Patrimoine	501 200	-	501 200	
CH.48 - Force Publique - Pompiers	11 955 000	-751 400	11 203 600	
CH.49 - Auditorium Rainier III	1 046 000	-	1 046 000	
	<b>134 410 300</b>	<b>2 712 200</b>	<b>137 122 500</b>	

	PRIMITIF 2023	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2023	TOTAL PAR SECTION
<b>D) DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE</b>				
CH.50 - Conseiller Gouvernement	1 987 800	-	1 987 800	
CH.51 - Direction du Budget et du Trésor	1 490 300	-	1 490 300	
CH.52 - Trésorerie Générale des Finances	770 300	-	770 300	
CH.53 - Direction des Services Fiscaux	3 324 000	-	3 324 000	
CH.54 - Administration des Domaines	2 453 800	-	2 453 800	
CH.55 - Direction du Développement Economique	2 352 400	441 400	2 793 800	
CH.57 - Tourisme & Congrès	10 628 300	-	10 628 300	
CH.59 - La Poste Monaco	17 477 800	47 800	17 525 600	
CH.60 - Régie des Tabacs	5 283 800	647 500	5 931 300	
CH.61 - Office Emissions Timbres-Poste	2 267 200	-	2 267 200	
CH.62 - Direction de l'Habitat	814 200	-	814 200	
CH.63 - Contrôle des Jeux	551 000	-93 000	458 000	
CH.64 - Service d'Information sur les Circuits Financiers	2 167 100	639 900	2 807 000	
CH.65 - Musée du Timbre & des Monnaies	689 400	-	689 400	
	<b>62 257 200</b>	<b>1 683 600</b>	<b>63 940 800</b>	
<b>E) DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE</b>				
CH.66 - Conseiller Gouvernement	1 624 000	-	1 624 000	
CH.67 - Direction de l'Action Sanitaire	5 326 300	-2 092 000	3 234 300	
CH.68 - Direction du Travail	2 225 300	-	2 225 300	
CH.69 - Prestations Médicales de l'Etat	2 126 800	305 800	2 432 600	
CH.70 - Tribunal du Travail	179 000	-	179 000	
CH.71 - Foyer de L'Enfance	1 910 000	-	1 910 000	
CH.72 - Inspection Médicale	333 000	-	333 000	
CH.73 - Centre Médico-Sportif	340 800	-	340 800	
CH.74 - Direction de l'Action et de l'Aide Sociales	5 008 400	554 900	5 563 300	
	<b>19 073 800</b>	<b>-1 231 300</b>	<b>17 842 500</b>	

	PRIMITIF 2023	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2023	TOTAL PAR SECTION
<b>F) DEPARTEMENT DE L'EQUIPEMENT L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME</b>				
CH.75 - Conseiller Gouvernement	2 924 000	-	2 924 000	
CH.76 - Direction des Travaux Publics	6 830 000	-453 000	6 377 000	
CH.78 - Direction Aménagement Urbain	21 455 800	985 000	22 440 800	
CH.85 - Service des Titres de Circulation	2 125 600	-	2 125 600	
CH.86 - Service des Parkings Publics	26 603 000	1 756 600	28 359 600	
CH.87 - Aviation Civile	3 963 900	-	3 963 900	
CH.88 - Service de Maintenance des Bâtiments Publics	2 652 800	-	2 652 800	
CH.89 - Direction de l'Environnement	2 376 900	-	2 376 900	
CH.90 - Direction des Affaires Maritimes	1 319 800	-	1 319 800	
CH.93 - Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et la Mobilité	2 419 400	-	2 419 400	
	<b>72 671 200</b>	<b>2 288 600</b>	<b>74 959 800</b>	
<b>O) SERVICES JUDICIAIRES</b>				
CH.95 - Direction des Services Judiciaires	3 671 500	267 700	3 939 200	
CH.96 - Cours et Tribunaux	9 112 100	-	9 112 100	
CH.97 - Maison d'Arrêt	4 185 900	-	4 185 900	
	<b>16 969 500</b>	<b>267 700</b>	<b>17 237 200</b>	
<b>Total</b>	<b>380 541 900</b>	<b>6 916 800</b>	<b>387 458 700</b>	<b>387 458 700</b>

	PRIMITIF 2023	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2023	TOTAL PAR SECTION
<b>SECT.4 - DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1.2.3</b>				
CH.1 - Charges sociales	136 606 200	5 744 600	142 350 800	
CH.2 - Prestations et Fournitures	30 216 000	6 276 000	36 492 000	
CH.3 - Mobilier et matériel	10 775 700	-	10 775 700	
CH.4 - Travaux	6 942 900	-	6 942 900	
CH.5 - Traitements - prestations	1 405 000	266 200	1 671 200	
CH.6 - Domaine immobilier	48 546 600	2 586 900	51 133 500	
CH.7 - Domaine financier	290 000	400 000	690 000	
	<b>234 782 400</b>	<b>15 273 700</b>	<b>250 056 100</b>	<b>250 056 100</b>

	PRIMITIF 2023	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2023	TOTAL PAR SECTION
<b>SECT.5 - SERVICES PUBLICS</b>				
CH.1 - Assainissement	43 323 000	-6 671 000	36 652 000	
CH.2 - Consommations	3 550 000	510 000	4 060 000	
CH.3 - Entretien des installations sur le domaine public	1 460 000	10 000	1 470 000	
CH.4 - Transports publics	20 000 000	383 000	20 383 000	
CH.5 - Communication	220 000	-	220 000	
	<b>68 553 000</b>	<b>-5 768 000</b>	<b>62 785 000</b>	<b>62 785 000</b>

	PRIMITIF 2023	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2023	TOTAL PAR SECTION
<b>SECT.6 - INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>				
<b>I-Couverture déficit budget. Commune et des Etabl.Publics</b>				
CH.1 - Budget communal	64 928 600	-	64 928 600	
CH.2 - Etablissements Publics	108 663 700	2 517 700	111 181 400	
	<b>173 592 300</b>	<b>2 517 700</b>	<b>176 110 000</b>	
<b>II-Interventions</b>				
CH.3 - Domaine Relations internationales	36 259 500	73 000	36 332 500	
CH.4 - Domaine éducatif et culturel	89 340 100	10 225 200	99 565 300	
CH.5 - Domaine Santé Publique, Solidarité et travail	49 082 100	8 128 900	57 211 000	
CH.6 - Domaine sport	46 158 500	-754 200	45 404 300	
CH.7 - Domaine Développement économique	55 803 000	10 648 500	66 451 500	
CH.8 - Développement durable	19 930 500	13 000	19 943 500	
	<b>296 673 700</b>	<b>28 332 400</b>	<b>324 906 100</b>	
	<b>470 166 000</b>	<b>30 850 100</b>	<b>501 016 100</b>	<b>501 016 100</b>
<b>Total</b>	<b>1 195 098 900</b>	<b>49 241 800</b>	<b>1 244 340 700</b>	<b>1 244 340 700</b>
<b>Total Etat "B"</b>	<b>1 195 098 900</b>	<b>49 241 800</b>	<b>1 244 340 700</b>	<b>1 244 340 700</b>

## ÉTAT « C »

TABLEAU PAR SERVICE ET PAR CHAPITRE DES CRÉDITS OUVERTS  
AU TITRE DU BUDGET D'ÉQUIPEMENT ET D'INVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE 2024

	PRIMITIF	MAJORATIONS OU	RECTIFICATI	TOTAL PAR
	2023	DIMINUTIONS	F 2023	SECTION
<b>SECT 7 - EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS</b>				
CH.1 - GRANDS TRAVAUX URBANISME	133 200 000	-12 200 000	121 000 000	
CH.2 - EQUIPEMENT ROUTIER	26 365 000	-3 040 000	23 325 000	
CH.3 - EQUIPEMENT PORTUAIRE	12 754 000	428 000	13 182 000	
CH.4 - EQUIPEMENT URBAIN	34 680 000	26 041 000	60 721 000	
CH.5 - EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL	354 339 000	101 697 000	456 036 000	
CH.6 - EQUIPEMENT CULTUREL ET DIVERS	82 187 000	10 041 000	92 228 000	
CH.7 - EQUIPEMENT SPORTIF	13 550 000	1 308 600	14 858 600	
CH.8 - EQUIPEMENT ADMINISTRATIF	119 099 900	9 899 000	128 998 900	
CH.9 - INVESTISSEMENTS	20 000 000	-	20 000 000	
CH.10 - EQUIPEMENT INDUSTRIE ET COMMERCE	30 000 000	-9 000 000	21 000 000	
<b>TOTAL - ETAT "C"</b>	<b>828 174 900</b>	<b>125 174 600</b>	<b>951 949 600</b>	<b>951 949 600</b>

## ÉTAT « D »

## COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR - EXERCICE 2024

	PRIMITIF 2023		MAJORATIONS OU DIMINUTIONS		RECTIFICATI F 2023	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
80 - COMPTES D'OPERATIONS MONETAIRES	1 377 500	3 700 000	642 500	1 166 800	2 020 000	4 866 800
81 - COMPTES DE COMMERCE	3 612 000	5 114 000	2 102 500	821 500	5 714 500	5 935 500
82 - COMPTES DE PROD. REGULIER. AFFECTES	41 356 000	40 798 000	2 413 200	5 280 000	43 769 200	46 078 000
83 - COMPTES D'AVANCES	6 152 000	6 083 000	170 000	1 000 000	6 322 000	7 083 000
84 - COMPTES DE DEPENSES SUR FRAIS AVANCES DE L'ETAT	3 084 000	1 620 000	450 000	-	3 534 000	1 620 000
85 - COMPTES DE PRETS	4 095 000	1 783 600	-	-	4 095 000	1 783 600
<b>TOTAL - ETAT "D"</b>	<b>59 676 600</b>	<b>59 098 600</b>	<b>5 778 200</b>	<b>8 268 300</b>	<b>65 454 700</b>	<b>67 366 900</b>

**PROGRAMME TRIENNAL D'EQUIPEMENT PUBLIC 2024-2026**

Opération	a	b	CREDITS D'ENGAGEMENT			CREDITS DE PAIEMENT						
			Credit global au 01/07/2023	Credit global au 01/01/2024	Credits débloqués au 01/07/2023	Credits disponibles f = d - e	Cumul des dépenses à fin 2022	Budget Primitif 2023	1er Budget Rectificatif 2023 + Reports	2024	2025	2026
	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	
<b>CH01 - Grands Travaux urbanisme</b>												
OPÉ-701905	32,00	35,20	3,95	31,65	2,45	0,00	3,00	7,00	0,07	4,65	16,83	
OPÉ-701906	71,10	77,40	1,72	75,68	0,62	1,20	1,00	0,05	1,40	1,00	72,83	
OPÉ-701907-1	5,30	11,50	2,83	8,67	1,85	1,00	1,20	2,00	1,80	1,80	2,85	
OPÉ-701913-2	755,00	817,50	97,77	719,73	41,97	45,00	19,10	70,00	70,00	66,00	544,03	
OPÉ-701913-7	594,00	626,10	50,88	575,22	12,42	91,00	92,40	98,00	98,00	9,00	0,00	
OPÉ-701907	1 440,26	1 678,16	614,84	963,32	367,26	118,80	117,30	182,96	173,27	71,48	648,61	
<b>CH02 - Equipement routier</b>												
OPÉ-702001-1	49,20	68,20	27,24	68,20	23,37	8,70	8,30	3,00	4,00	20,00	5,20	
OPÉ-702004	2,00	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	1,50	0,00	1,50	0,00	
OPÉ-702005	25,54	44,84	18,35	44,84	14,72	3,30	3,30	2,20	1,98	1,35	6,59	
	75,74	115,04	45,59	115,04	38,09	12,00	11,60	6,70	6,98	21,85	12,79	
<b>CH03 - Equipement portuaire</b>												
OPÉ-702001	45,00	45,00	44,05	1,24	37,27	5,50	5,50	3,00	0,13	0,13	0,00	
OPÉ-702003	23,00	23,00	17,12	5,88	16,93	0,30	0,30	0,30	0,00	0,00	0,00	
OPÉ-702040-5	24,62	24,62	22,61	2,36	19,99	1,75	1,80	1,79	1,15	0,22	0,02	
OPÉ-702041	34,30	34,30	34,30	0,00	34,30	3,30	3,30	0,00	0,00	0,00	2,00	
OPÉ-702051	117,40	119,87	119,87	0,00	119,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	224,32	226,77	204,24	83,53	197,25	11,25	12,90	6,08	2,03	2,08	2,00	
<b>CH04 - Equipement urbain</b>												
OPÉ-704002	10,00	10,00	10,00	0,00	0,00	1,00	1,00	3,00	3,00	3,00	0,00	
OPÉ-704007	8,50	9,20	9,75	8,45	0,40	1,00	1,00	0,00	0,00	2,50	5,30	
OPÉ-704024-1	71,81	77,20	62,85	7,94	7,94	1,30	3,46	0,50	0,00	5,00	49,50	
OPÉ-704025-1	41,95	41,95	41,95	0,00	41,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
OPÉ-704051	522,35	654,00	62,37	592,63	62,37	25,00	20,00	50,00	10,00	10,00	20,00	
	653,33	783,35	84,44	678,89	77,13	28,44	28,44	60,14	10,04	11,15	34,23	
<b>CH05 - Equipement sanitaire et social</b>												
OPÉ-705001	7,00	7,00	7,00	0,00	0,00	1,50	1,50	1,00	4,00	0,32	0,00	
OPÉ-705007	399,00	420,00	371,69	483,31	270,99	15,00	115,46	22,20	5,78	1,44	0,00	
OPÉ-705008	141,20	146,20	139,91	139,91	116,62	15,00	15,00	9,00	15,04	0,00	0,00	
OPÉ-705009	107,00	107,00	98,76	82,5	88,27	17,50	17,50	4,00	21,10	20,96	0,00	
OPÉ-705014	107,00	107,00	98,76	82,5	88,27	17,50	17,50	4,00	21,10	20,96	0,00	
OPÉ-705017	345,00	345,00	345,00	272,28	40,99	54,20	70,76	40,00	90,00	9,00	25,75	
OPÉ-705019	137,50	144,00	140,67	139,00	5,07	20,00	2,10	5,00	52,00	48,33	48,33	
OPÉ-705020-1	155,00	162,00	159,13	82,59	94,95	12,50	18,00	10,00	11,00	11,00	11,00	
OPÉ-705020-2	195,20	210,70	199,11	129,11	94,95	12,50	18,00	10,00	11,00	11,00	11,00	
OPÉ-705040	94,13	104,00	49,72	54,28	47,33	9,03	16,31	12,00	12,00	2,00	4,65	
OPÉ-705049	9,00	10,00	9,00	9,00	4,95	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	
OPÉ-705049	9,00	10,00	9,00	9,00	4,95	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	
	2 255,83	2 448,06	1 676,12	1 676,12	1 246,13	353,27	466,69	166,49	218,47	207,19	153,23	

PROGRAMME TRIENNAL D'EQUIPEMENT PUBLIC 2024-2026

Gouvernement Princier  
PRINCIPALITE DE MONACO  
Date d'édition: 07/03/2023

a	b	CREDITS D'ENGAGEMENT			CREDITS DE PAIEMENT							
		c	d	e	f = d - e	g	h	i	j	k	l	m
Operation	DESIGNATION DES OPERATIONS	Credit global au 01/01/2023	Credit global au 01/01/2024	Credits debites au 01/01/2023	Credits disponibles	Cumul des dépenses à fin 2022	Budget Prolongé 2023	1er Budget Rectificatif 2023 + Reports	2024	2025	2026	> 2026
<b>CH06 - Equipement culturel et divers</b>												
OPÉ-709004	Renovation du Palais Princier	40,00	203,80	161,11	238,69	13,39	19,71	5,39	1,50	10,00	5,00	4,60
OPÉ-709005	Entrée - Vile Jardin Exotique	243,70	13,10	231,59	322,1	19,71	15,00	40,52	20,97	4,00	4,00	0,00
OPÉ-709006	Société Protectrice Archaïque	11,50	18,70	6,59	4,51	1,62	6,30	5,80	11,80	2,70	0,48	0,00
OPÉ-709010	Renovation du Jardin Exotique	17,05	128,00	109	176,1	1,00	2,82	3,02	3,02	1,10	25,00	-0,00
OPÉ-709030	Extension Villa Saubier	7,86	12,21	2,21	10,00	3,80	3,80	3,80	3,80	0,53	0,53	63,10
OPÉ-709042	Opération de Restauration des Bâtimts de la Villa Saubier	128,30	130,00	70,23	59,77	38,90	30,00	52,68	35,88	2,53	2,53	0,00
OPÉ-709000-3	Grand Frais Extension	448,01	599,01	337,15	261,84	200,77	81,30	116,21	76,62	46,22	32,63	67,76
	<b>Sous Total CH06</b>											
OPÉ-709011	Stade des Monegasques	50,10	54,50	6,20	54,30	1,86	0,00	0,70	1,95	5,00	20,00	26,85
OPÉ-709062	Nouveaux Stades au Divers	23,20	25,10	0,20	25,10	0,00	0,00	0,10	0,10	2,00	5,00	17,80
OPÉ-709063	Stade de la Principauté	10,00	10,00	0,00	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPÉ-709044	Opération de Restauration des Stades Louis II	370,50	390,20	15,63	374,57	64,16	83,37	6,85	3,40	5,00	40,00	28,55
OPÉ-709046	Opération de Restauration des Stades Louis II	155,00	157,20	112,23	28,65	28,65	5,50	5,89	3,40	5,00	40,00	28,55
OPÉ-709094	Extension Collège Albert 1er	155,00	157,20	112,23	28,65	142,46	5,10	10,94	0,70	0,10	40,00	0,00
	<b>Sous Total CH07</b>	<b>616,94</b>	<b>680,22</b>	<b>274,40</b>	<b>381,82</b>	<b>246,90</b>	<b>13,97</b>	<b>18,13</b>	<b>13,78</b>	<b>47,66</b>	<b>63,36</b>	<b>270,33</b>
<b>CH08 - Equipement administratif</b>												
OPÉ-709091	Mise à jour logiciel de la SPI	573,35	588,28	25,52	603,80	200,76	45,00	65,15	0,20	0,20	0,00	-0,00
OPÉ-709004-2	Intension Numérique de la SPI	10,00	10,00	0,00	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPÉ-709008	Plan Numérique de la SPI	43,25	47,82	14,50	33,32	9,98	4,95	4,55	4,40	5,28	4,68	18,15
OPÉ-709013	Plan Numérique Société	83,20	95,20	8,02	11,59	44,00	27,30	34,40	16,27	0,50	0,50	0,00
OPÉ-709016	Surveillance Système Publique	8,90	8,90	5,82	3,08	3,89	2,00	2,31	2,30	2,30	0,00	0,00
OPÉ-709045-1	Accessibilité PMR	10,54	12,31	0,24	12,08	0,13	0,87	1,67	0,93	1,07	0,77	7,74
OPÉ-709046	Acquisit-Equipements Propriétés (2)	36,33	42,15	2,95	20,21	16,43	6,47	6,79	6,91	5,02	5,02	0,00
OPÉ-709047	Securité Numérique	15,97	22,43	1,69	14,24	9,41	3,87	4,20	4,44	2,86	1,40	0,03
OPÉ-709093-3	Travaux de Sécurité des Systèmes de l'Etat	15,97	22,43	1,69	14,24	9,41	3,87	4,20	4,44	2,86	1,40	0,03
	<b>Sous Total CH08</b>	<b>814,16</b>	<b>872,13</b>	<b>40,87</b>	<b>463,16</b>	<b>307,72</b>	<b>91,91</b>	<b>110,00</b>	<b>84,36</b>	<b>63,98</b>	<b>64,68</b>	<b>24,32</b>
<b>CH09 - Investissements</b>												
OPÉ-709091	Acquisitions	205,00	205,00	90,68	114,32	78,09	5,00	10,14	5,00	10,00	91,77	91,77
OPÉ-709096	Rachats Au FRC	900,00	900,00	721,72	178,28	721,09	15,00	15,00	15,00	10,00	18,97	18,97
OPÉ-709097	Nouveaux CHFC	1.113,00	1.290,00	510,00	780,00	510,00	20,00	20,00	15,00	100,00	100,00	510,00
	<b>Sous Total CH09</b>	<b>2.218,00</b>	<b>2.395,00</b>	<b>1.322,40</b>	<b>1.662,60</b>	<b>1.308,12</b>	<b>20,00</b>	<b>24,14</b>	<b>20,00</b>	<b>120,00</b>	<b>120,74</b>	<b>712,74</b>
<b>CH10 - Equipement Industrie et commerce</b>												
OPÉ-711000	Centre Commercial Fontvieille	401,00	401,00	195,20	205,80	17,09	30,00	49,31	13,00	60,00	60,00	165,90
	<b>Sous Total CH10</b>	<b>401,00</b>	<b>401,00</b>	<b>195,20</b>	<b>205,80</b>	<b>17,09</b>	<b>30,00</b>	<b>49,31</b>	<b>13,00</b>	<b>60,00</b>	<b>60,00</b>	<b>165,90</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>9 178,01</b>	<b>10 123,08</b>	<b>5 666,60</b>	<b>4 456,48</b>	<b>4 091,04</b>	<b>772,14</b>	<b>987,62</b>	<b>646,81</b>	<b>914,39</b>	<b>780,07</b>	<b>2 711,35</b>
<b>Autres dépenses</b>												
	Compte de dépôt Nouveau CHPO	1.113,00	1.260,50	510,00	750,50	262,59	93,50	96,26	100,00	141,50	84,23	532,91
	Compte de dépôt CTVD	592,90	654,50	62,27	530,23	592,90	25,13	30,91	42,84	84,16	100,00	306,43









*imprimé sur papier recyclé*

---

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE  
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

---

